VERSION FRANÇAISE

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix -Travail - Patrie

REPUBLIC OF CAMEROON
Peace – Work – Fatherland

DOCUMENT DE STRATÉGIE D'ENDETTEMENT PUBLIC ET DE GESTION DE LA DETTE PUBLIQUE 2016

STRATÉGIE D'ENDETTEMENT À MOYEN TERME 2016-2018

LOI DE FINANCES 2016

MINISTÈRE DES FINANCES (MINFI)
COMITÉ NATIONAL DE LA DETTE PUBLIQUE (CNDP)

DOCUMENT DE STRATÉGIE D'ENDETTEMENT PUBLIC ET DE GESTION DE LA DETTE PUBLIQUE 2016

STRATÉGIE D'ENDETTEMENT À MOYEN TERME 2016-2018

LOI DE FINANCES 2016

MINISTÈRE DES FINANCES (MINFI)
COMITÉ NATIONAL DE LA DETTE PUBLIQUE (CNDP)

SOMMAIRE

SIGLES ET ACRONYMES **5**
LISTE DES GRAPHIQUES **6**
LISTES DES TABLEAUX **6**
RESUMÉ EXÉCUTIF **8**
INTRODUCTION **11**

CHAPITRE I : Cadre de gestion, objectifs et champs de la dette pour la période 2016-2018 ..... **12**
I.1 Cadre institutionnel de gestion de l'endettement public 12
I.2. Objectifs de la gestion de la dette publique 12
I.3. Champs de la Stratégie d'endettement public 13

CHAPITRE II : Environnement macroéconomique et perspectives **14**
II-1. Environnement international 14
II-2. Evolution récente de l'économie camerounaise et perspectives macroéconomiques 14
II-3. Situation actuelle des finances publiques et perspectives 20
II.4. Notation souveraine - Evaluation des institutions et politiques 22

CHAPITRE III : Évolution récente de la dette - Evaluation de la Stratégie 2015 ..... **22**
III.1. Evolution récente de la dette 22
III.2. Rappel de la stratégie existante et évaluation en 2015 27
III.3 Coûts et risques projetés au 31/12/2015 - profil de remboursement de la dette publique 31

CHAPITRE IV. Stratégie d'endettement à moyen terme 2016-2018 et Stratégie d'endettement 2016 ..... **34**
IV-1. Besoin d'endettement de l'État sur la période 2016-2018 34
IV-2. Composition du besoin d'endettement / décaissement de l'État pour l'année 2016 35
IV-3. Plafond des nouveaux engagements pour la période 2016-2018 36
IV-4. Fixation du Plafond des nouveaux engagements extérieurs par type d'instrument pour l'année 2016 37
IV-5. Fixation du plafond des nouveaux engagements intérieurs pour l'année 2016 (en milliards de FCFA) 37
IV-6. Présentation des différentes stratégies (coûts et risques) pour la période 2016-2018 37
IV-7. Description et Choix de la Stratégie de mobilisation de l'endettement pour l'année 2016 41
IV-8. Coûts, risques et viabilité 45

CONCLUSION **50**
ANNEXES **52**

Document de Mise en œuvre de la Politique Nationale d'Endettement Public du Cameroun **54**

SIGLES ET ACRONYMES

AFD Agence Française de Développement
ATM Durée Moyenne d'Echéance
ATR Durée Moyenne à Refixer
BAD Banque Africaine de Développement
BADEA Banque Arabe pour le Développement en Afrique
BEAC Banque des Etats de l'Afrique Centrale
BTA Bons de Trésors Assimilable
BTP Bâtiment des Travaux Publics
CAA Caisse Autonome d'Amortissement
CAN Coupe d'Afrique des Nations
CEMAC Communauté Economique et Monétaire de l'Afrique Centrale
CNDP Comité National de la Dette Publique
CNY Yuan Renminbi
DAE Direction des Affaires Economiques
DGCOOP Direction Générale de la Coopération et Intégration Régionale
DGTCFM Direction Générale du Trésor, de la Coopération Financière et Monétaire
DPNEP Document de mise en œuvre de la Politique Nationale d'Endettement Public
DSCE Document de Stratégie pour la Croissance et l'Emploi
DTS Droits de Tirage Spéciaux
EUR Devise de l'Union Européenne
FAD Fonds Africain de Développement
FAD Fonds Africain de Développement
FCFA Franc de la communauté financière africaine
FIDA Fonds International de Développement Agricole
FMI Fonds Monétaire International
IDA Association Internationale Pour le Développement
JPY Yen Japonais
KFW Kreditanstalt für Wiederaufbau / Etablissement de crédit pour la reconstruction
MINEPAT Ministère de l'Economie de la Planification et de l'Aménagement du Territoire
MINFI Ministère des Finances
OFID Fonds de l'OPEP pour le Développement International
OTA Obligation du Trésors Assimilable
PIB Produit Intérieur Brut
PLANUT Plan d'Urgence Triennal
SEMT/SEMT Stratégie d'Endettement à Moyen Terme
SEND's Soldes Engagés Non Décaissés
TCEN Taux de Change Effectif Nominal
TCER Taux de Change Effectif Réel
TVA Taxe sur la Valeur Ajoutée
UEAC Union Economique de l'Afrique Centrale
USD Dollar américain
VA Valeur Actualisée

LISTE DES GRAPHIQUES

Graphique 1 : Répartition de l'encours de la dette extérieure par devise au 31/12/2015 33
Graphique 2 : Profil de remboursement de la dette publique (en millions de FCFA) 34
Graphique 3 : Comparaison des 4 stratégies suivant le ratio stock dette/ PIB 40
Graphique 4 : Comparaison des 4 stratégies suivant le ratio VA dette/ PIB 40
Graphique 5 : Comparaison des 4 stratégies suivant le ratio Paiement des intérêts/PIB 41
Graphique 6 : Besoin de trésorerie avant émission, après prise en compte du financement 44
Graphique 7 : Besoin de trésorerie après émission 45
Graphique 8 : Evolution du ratio stock de la dette publique sur PIB 48
Graphique 9 : Evolution du ratio de la VA de la dette publique extérieure sur le PIB 48
Graphique 10 : Evolution du ratio de la VA de la dette publique extérieure rapportée aux recettes d'exportation des biens et services 49
Graphique 11 : Evolution du ratio de la VA de la dette publique extérieure rapportée aux recettes Budgétaires hors dons 49
Graphique 12 : Evolution du service de la dette extérieure rapportée aux recettes d'exportation des biens et services 50
Graphique 13 : Evolution du service de la dette extérieure rapportée aux recettes Budgétaires hors dons 50
Graphique 14 : profil de remboursement de la dette publique sur les quatres strategies 52

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1 : Quelques indicateurs de performance de l'économie mondiale 15
Tableau 2 : Evolution des indicateurs macroéconomiques 16
Tableau 3 : Ventilation sectorielle du PIB (2013-2018) 18
Tableau 4 : Ventilation sectorielle du PIB (2013-2018) 19
Tableau 5 : Evolution des indicateurs budgétaires 21
Tableau 6 : Évolution de l'encours de la dette publique (en milliards de FCFA) 23
Tableau 7 : Service de la dette publique (en milliards de FCFA) 24

Tableau 8 : Décaissements de la dette extérieure 2013 - 2015 (en milliards de FCFA)....24
Tableau 9 : Engagements pluriannuels de 2013 à 2015 (en milliards de FCFA)....25
Tableau 10 : Engagements pluriannuels signés en 2015 en milliards de FCFA (fin septembre 2015)....26
Tableau 11 : Profil indicatif des décaissements relatifs aux conventions signées jusqu'au 31 septembre 2015 (en milliards de FCFA)....27
Tableau 12 : répartition des nouveaux décaissements par instrument....28
Tableau 13 : Détermination de l'endettement brut de l'Etat en 2015 (en milliards de FCFA)....29
Tableau 14 : Détermination de l'endettement brut de l'Etat en 2015 (en milliards de FCFA)....30
Tableau 15 : Répartition du plafond d'endettement 2015 par instrument....31
Tableau 16 : Indicateurs de coûts et risques pour le portefeuille de la dette existante à fin 2015....32
Tableau 17 : Répartition de l'encours de la dette publique extérieure à fin 2015 par classe de taux d'intérêt....33
Tableau 18 : Détermination de l'endettement brut de l'Etat à moyen terme (en milliards de FCFA)....35
Tableau 19 : Détermination de l'endettement brut de l'Etat en 2016 (en milliards de FCFA)....36
Tableau 20 : Terme indicatifs de l'endettement public à l'extérieur pour l'année 2016....37
Tableau 21 : Terme indicatifs de l'endettement public à l'intérieur pour l'année 2016 (en milliards de FCFA)....37
Tableau 22 : Coûts et risques des stratégies....39
Tableau 23 : Quelques indicateurs de viabilité sur les différentes stratégies....41
Tableau 24 : Termes indicatifs de l'endettement public à l'extérieur pour l'année 2016 (en milliards de FCFA)....42
Tableau 25 : Termes indicatifs du plafond de l'endettement public extérieur pour l'année 2016....42
Tableau 26 : Programme d'émission des titres publics en 2016....44
Tableau 27 : Coûts et risques de la stratégie adoptée....46
Tableau 28 : évolution des ratios de viabilité de la dette publique....47

RESUME EXECUTIF

Conformément au Règlement CEMAC N°12/07-UEAC-186-CM-15 du 19 Mars 2007 portant cadre de référence de la politique d'endettement public et de gestion de la dette publique dans les Etats membres de la zone communautaire, le Comité National de la Dette Publique (CNDP) a été créé au Cameroun par Décret N°2008/2370/PM du 04 Août 2008 du Premier Ministre, Chef du Gouvernement. Présidé par le Ministre en charge des Finances et le Ministre en charge de l'Economie, le CNDP a pour principales missions de coordonner et de suivre la mise en œuvre de la politique nationale d'endettement public et de gestion de la dette publique et, de veiller à sa mise en cohérence avec les objectifs de développement et les capacités financières de l'Etat.

A ce titre, il est élaboré et annexé chaque année à la Loi de Finances, un document de stratégie d'endettement public qui fixe pour la période considérée, le cadre général dans lequel doit être conduite la politique gouvernementale en matière d'endettement public. Ce document ne traite que de la dette directe de l'administration centrale ou avalisée par l'Etat du Cameroun, et par conséquent, n'intègre pas les emprunts contractés directement par les collectivités territoriales décentralisées, les organismes de sécurité sociale et autres démembrements de l'Etat.

La Stratégie d'Endettement à Moyen Terme 2016 - 2018 s'inscrit dans un contexte marqué par l'exécution du Plan d'Urgence Triennal (PLANUT) et l'organisation des CAN 2016 et 2019 qui devraient assurer l'accélération de la croissance économique et rattraper de ce fait, le retard accusé dans la mise en œuvre du Document de Stratégie pour la Croissance et l'Emploi (DSCE). À cet effet, l'Etat a besoin de mobiliser les financements nécessaires à l'organisation des CAN et à la mise en œuvre du PLANUT dans les délais impartis.

Dans cette optique, la stratégie d'endettement public de l'exercice 2016, découlant de la stratégie à moyen terme 2016-2018, vise en grande ligne deux principaux objectifs à savoir : (i) pourvoir aux besoins de financement de l'Etat en optimisant les coûts et risques à moyen et long terme ; (ii) promouvoir le développement du marché financier et monétaire domestique.

Elle définit à cet effet : (i) la répartition du besoin de financement de l'année 2016, en dette intérieure et extérieure; (ii) le plafond d'endettement extérieur base engagements pour l'exercice 2016 conformément à la réglementation CEMAC et le plafond d'engagement intérieur ; (iii) les instruments d'emprunts adaptés qui seront utilisés pour combler le besoin de financement de l'année 2016 et une partie du besoin des deux années suivantes.

Au niveau international, cette stratégie s'insère dans un contexte marqué, selon le FMI, par : (i) une croissance de l'économie mondiale estimée à 3,1% en 2015 et projetée à 3,6% en 2016 ; (ii) une baisse de l'inflation de 0,3% en 2015 en raison du fléchissement des prix des produits de base et la chute de celui du pétrole en particulier.

Au niveau national, la croissance ralentirait pour s'établir à 5,3% en 2016 contre 5,9% en 2015, en raison du recul de 2,2% de la croissance du PIB pétrolier. L'inflation sera maintenue en dessous du seuil fixé dans le cadre des critères de convergence de la CEMAC à savoir 3%. Les taux directeurs de la BEAC sont sur une tendance baissière et se situent à 2,45% depuis le 9 juillet 2015.

A fin 2015, l'encours de la dette publique se situerait à 4 032 milliards de FCFA contre, 3 487 milliards de FCFA au 31 décembre 2014 soit une hausse de 15,6%. Il représenterait 23,9% du PIB. Le portefeuille de la dette sera ainsi composé de 79,9% de dette extérieure et 20,1% de dette intérieure. Le service de la dette extérieure pourrait s'établir à 257,9 milliards de FCFA, soit une augmentation de 115,39% en glissement annuel.

A fin 2015, l'exécution de la stratégie 2015 fait ressortir les niveaux de coûts et risques suivants : (i) le taux d'intérêt moyen pondéré du portefeuille de la dette publique s'élève à 3,9% dont 3,7% pour la dette intérieure, et 4,0% pour la dette extérieure ; (ii) la durée moyenne de refinancement de la dette publique est de 9,1 ans dont 10,3 ans pour la dette extérieure et 4,2 ans pour la dette intérieure ; (iii) 11,1% de l'ensemble du portefeuille est soumis à des taux d'intérêts variables ; (iv) la part du portefeuille de la dette extérieure exposée aux fluctuations de taux de change est de 79,8%.

Sur la période 2016-2018, l'objectif visé est d'aboutir à une composition du portefeuille de la dette de 70% de dette extérieure et 30% de dette intérieure en 2018, en partant d'une composition projetée à fin 2015 de 79,9% de dette extérieure et 20,1% de dette intérieure.

Le besoin de financement de l'Etat pour la période 2016-2018 est estimé à 4 663,6 milliards de FCFA dont 4439 milliards de FCFA en besoin d'endettement qui pourrait être couvert au niveau intérieur à hauteur de 1 235 milliards de FCFA et au niveau extérieur, le solde, soit 3 204 milliards de FCFA dont une partie proviendrait en partie des SEND's existants.

En 2016, le besoin de financement est estimé à 1 248,2 milliards de FCFA, résultant du déficit budgétaire évalué à 763 milliards de FCFA, de l'amortissement de la dette (375,2 milliards de FCFA), et de l'apurement des arriérés (110 milliards de FCFA). Ce besoin de financement sera couvert par les ressources provenant des dons projets et dons programmes (58,2 milliards de FCFA), l'utilisation des réserves budgétaires (50 milliards de FCFA), d'un endettement extérieur de 505 milliards de FCFA, d'un endettement intérieur de 550 milliards de FCFA et d'un appui budgétaire de 85 milliards de FCFA.

Afin de répondre aux objectifs visés et eu égard des critères de coûts et risques, la stratégie S3 a été retenue. Elle consiste à fixer la part des nouveaux emprunts extérieurs en 2016 à 44,3%, et la ramener à 55% en 2017 et à 50% 2018.

Pour l'année 2016, le Gouvernement s'attèlera à pourvoir aux besoins de financement de l'Etat aux moindres coûts et risques, à assurer le service de la dette dans le respect des échéances, à poursuivre le développement du marché financier et monétaire domestique, tout en tenant compte des plafonds d'endettement extérieur et intérieur. Le plafond d'endettement public base engagements, conformément à la réglementation CEMAC en matière d'endettement public, est fixé à 1 385 milliards de FCFA (7,4% du PIB). Il est réparti en 385 milliards de FCFA de dette intérieure (85 milliards d'appui budgétaire) et 1 000 milliards de FCFA de dette extérieure.

Le Gouvernement est autorisé à accorder, au cours de l'exercice 2016, l'aval de l'Etat à des Etablissements Publics et à des Sociétés d'Economie Mixte au titre d'emprunts concessionnels exclusivement, pour un montant global ne dépassant pas 40 milliards de francs CFA.

Le plafond des nouveaux engagements publics à contracter au cours de la période 2016-2018 est fixé à 3 279 milliards de FCFA. Quant aux prévisions des décaissements, elles sont de 4 504 milliards de FCFA.

L'exécution de la stratégie retenue permettra d'aboutir en 2018 à un ratio dette sur PIB projeté à 33,0% contre 23,9% estimé en 2015. Cette stratégie sera implémentée dans un contexte où le ratio de la dette sur PIB sera très proche de 35%, seuil d'alerte du Gouvernement. Il sera principalement question dans l'implémentation de cette stratégie de ne s'endetter que pour des projets dont la maturité est avérée.

L'intégration des nouveaux instruments de la dette extérieure et des nouveaux financements sur la dette intérieure ramènera à fin 2018, le temps moyen de refinancement de la dette publique extérieure à 13,2 ans et celui de la dette intérieure à 5,8 ans. La durée moyenne de refinancement de la dette publique totale sera de 11,1 ans. La dette à taux variable est estimée à 14,8% du total. La proportion de dette libellée en devise étrangère est de 67,8% du total.

Pour ce qui est de la viabilité de la dette publique, la dette publique demeure viable sur un horizon de 15 ans avec un degré de risque de surendettement modéré qui appelle à davantage de diversification des produits d'exportation, nécessaire pour accroitre les recettes y découlant pour assurer le remboursement de la dette

La particularité du présent document de stratégie d'endettement public réside dans l'introduction en annexe, du Document de Mise En Œuvre de la Politique Nationale d'Endettement Public (DPNEP), dans l'optique de : (i) rappeler le cadre de référence institué autour de la politique d'endettement et, (ii) renforcer la valeur prescriptive du DPNEP auprès des administrations intervenant dans le processus d'endettement.

INTRODUCTION

Le règlement communautaire n° 12/07-UEAC-186-CM-15 du 19 mars 2007, portant cadre de référence de la politique d'endettement public et de gestion de la dette publique fait obligation à chacun des Etats de la CEMAC en son article 4, alinéas (2) et (3), d'élaborer chaque année, une stratégie d'endettement public à annexer à la Loi de finances.

La stratégie d'endettement 2016 répond à cette exigence et fixe le cadre général dans lequel doit être conduite la politique générale du Gouvernement en matière d'endettement public. Elle est élaborée dans un contexte où les perspectives de croissance de l'économie mondiale, selon le FMI, s'établiraient à un taux de croissance de 3,1% en 2015 et de 3,6% en 2016 (FMI WEO, Octobre 2015). Elle est extraite de la Stratégie d'Endettement à Moyen Terme (SEMT) 2016-2018.

Au niveau national, la croissance économique est projetée à la baisse à 5,3% en 2016 contre une estimation de 5,9% en 2015. En 2014, ce taux de croissance s'est établi à 5,9%. Cette performance est expliquée par la poursuite de la réalisation des grands projets d'infrastructures et les actions que continuera à mener le Gouvernement pour améliorer le climat des affaires et la compétitivité de l'économie.

L'élaboration de la Stratégie d'Endettement à Moyen Terme 2016-2018 poursuit les mêmes objectifs que celle de la stratégie existante et ses innovations à savoir : (i) la définition du plafond d'endettement extérieur base engagements pour l'exercice en cours, conformément à la réglementation CEMAC d'une part et en vue de contribuer aussi à la maitrise du risque de change d'autre part; (ii) la définition des instruments d'emprunts qui seront utilisés pour combler le besoin de financement de l'année 2016 et une partie du besoin des prochaines années, nécessaires pour la réalisation des projets d'investissements en vue de la préparation des Coupes d'Afrique des Nations de football de 2016 et 2019 ; (iii) la fixation d'un plafond d'engagement intérieur et la définition des instruments de dette intérieure adaptés.

Sur la période 2016-2018, le besoin d'endettement brut est estimé à 4 439 milliards de FCFA. En 2016, le besoin d'endettement net s'établit à 1 140 milliards de FCFA représentant 6,1% du PIB brut projeté à prix courant. La stratégie d'endettement de l'année 2016 prévoit de combler le besoin d'endettement auprès des créanciers extérieurs à hauteur de 505 milliards de FCFA, principalement pour les projets à financement conjoints. Ces ressources pour l'essentiel découleront des tirages sur des prêts déjà engagés et dont les soldes non décaissés (SEND's) s'établissent à environ 2 711 milliards de FCFA au 30 septembre 2015. Le besoin additionnel, soit 635 milliards de FCFA sera mobilisé sur le marché financier intérieur.

Le présent document se décline en (04) chapitres à savoir : (1) les objectifs de la gestion de la dette publique ; (II) l'environnement macroéconomique récent et les perspectives de croissance; (III) l'évolution récente de la dette publique et l'évaluation de la stratégie 2015 (SEMT 2015-2017) ; (IV) la stratégie d'endettement à moyen terme et la stratégie annuelle 2016. Il comprend un glossaire, et en annexe, le document de mise en œuvre de la Politique Nationale d'Endettement Public.

CHAPITRE 01

CADRE DE GESTION, OBJECTIFS ET CHAMPS DE LA DETTE POUR LA PERIODE 2016-2018

I.1 Cadre institutionnel de gestion de l'endettement public

La Constitution dispose les bases fondamentales de la règlementation actuelle de l'endettement de l'Etat. Elle fait du Président de la République, en son article 43, l'acteur principal du processus d'endettement public en lui reconnaissant le pouvoir de négocier et de ratifier les Accords, Conventions et Traités internationaux en la matière.

La loi N°2007/006 du 26 décembre 2007 portant régime financier de l'Etat, fixe et détermine les compétences des institutions et des administrations publiques en matière d'endettement public et de la gestion de la dette publique, ainsi que du contrôle des fonds publics issus des engagements extérieurs de l'Etat et de ses démembrements.

Selon cette loi, le Parlement doit être informé sur l'évolution de l'économie nationale, les orientations des finances publiques, l'exécution à mi-parcours du budget de l'Etat (cf. article 35). Il doit également disposer, entre autres documents, des annexes relatives aux opérations financières de l'Etat d'une part, et aux détails sur la dette publique d'autre part (cf. article 36). Mieux, l'article 13, alinéa 3, dispose que « le Parlement fixe annuellement les conditions du recours à l'emprunt » et, conformément à l'article 43, le vote de la Loi de Finances est précédé d'un débat parlementaire sur les différentes ressources et charges de l'Etat.

L'Exécutif est, au travers du Président de la République et après autorisation du Parlement, chargé d'engager financièrement l'Etat. Le document de mise en œuvre de la Politique Nationale d'Endettement Public présenté en annexe de cette stratégie décrit de façon détaillée les interactions entre les différents acteurs en charge de la gestion de la dette publique.

La Chambre des Comptes est responsable du contrôle des comptes de l'Etat, des établissements publics, des entreprises publiques et parapubliques bénéficiaires des prêts avalisés et rétrocédés par l'Etat.

Conformément au règlement CEMAC, le Comité National de la Dette Publique (CNDP) a été créé par décret n°2008/2370/PM du 04 août 2008 et a pour mission d'assurer la coordination et le suivi de la mise en œuvre de la politique nationale d'endettement public et de gestion de la dette publique. La saisine du Comité est obligatoire et a un effet suspensif sur toute procédure d'endettement public tant à l'intérieur qu'à l'extérieur.

I.2. Objectifs de la gestion de la dette publique

L'adoption en 2009 du Document de Stratégie pour la Croissance et l'Emploi (DSCE) matérialise la volonté du Gouvernement de faire du Cameroun un pays émergent, démocratique et uni dans sa diversité à l'horizon 2035. Dans cette perspective, le Gouvernement a procédé à la mobilisation des ressources tant au niveau intérieur qu'extérieur pour financer les grands projets d'investissement. Les orientations générales sont déclinées aux niveaux institutionnel, stratégique et opérationnel.

Au niveau institutionnel. Le Gouvernement va poursuivre la mise en application du Règlement CEMAC portant cadre de référence de la politique d'endettement public et de gestion de la dette publique

Au niveau stratégique. La stratégie d'endettement 2016 découlant de la SEMT 2016-2018 se pose en baromètre de l'endettement et a pour objectifs de :(i) pourvoir aux besoins de financement de l'Etat en optimisant les coûts et risques sur le moyen et le long terme ; (ii) promouvoir le développement du marché financier et monétaire domestique. Ces objectifs de gestion de la dette sont contenus dans un document cadre de mise en œuvre de la politique d'endettement **(cf. annexe).**

Au niveau Opérationnel. Le Gouvernement s'attèlera à pourvoir aux besoins de financement de l'Etat aux moindres coûts et risques tout en veillant au règlement du service de sa dette à bonne date en s'assurant de sa viabilité sur le moyen et terme. Il envisage de :

a. poursuivre l'opérationnalisation du Comité National de la Dette Publique (CNDP). Entre autres, le CNDP devra être saisi pour toute requête de financement en vue d'émettre son avis motivé.
b. veiller à l'information continue des différents acteurs de la chaîne d'endettement sur la gestion de la dette publique ;
c. poursuivre le développement du marché domestique des titres publics;
d. poursuivre le respect des indicateurs de convergence sous-régionaux et la mise en œuvre des actions nécessaires pour l'amélioration de la notation souveraine de l'Etat ;
e. recourir aux emprunts non concessionnels uniquement pour des projets dont les rentabilités financière et socio-économique sont avérées ;
f. veiller au respect des plafonds d'endettement fixés par instruments de dette définis dans la stratégie d'endettement;
g. suivre les passifs conditionnels,notamment le renforcement de l'opération de suivi des avals et des financements de type Partenariat Public Privé (PPP) ;
h. mettre en place une gestion active de la trésorerie (actions du Trésor Public sur les marchés monétaire et financier) ;
i. fixer un plafond annuel d'engagement des nouveaux emprunts et des décaissements aussi bien pour la dette extérieure que pour la dette intérieure;
j. recourir en cas de besoin aux instruments de couverture des risques inhérents aux marchés monétaire et financier ;
k. renforcer les capacités des acteurs intervenants dans les domaines de la gestion de la dette publique et de la trésorerie de l'Etat ;
l. veiller à la maturation des projets,ce qui contribuera à élever le niveau de consommation des emprunts intérieurs et des décaissements extérieurs ;
m. maitriser l'évolution des Soldes Engagés Non Décaissés (SEND's) pour une réelle augmentation du niveau d'absorption des engagements extérieurs.

I.3. Champs de la Stratégie d'endettement public

La gestion de la dette publique au Cameroun porte non seulement sur la dette directe de l'Etat, mais aussi sur les dettes avalisées ainsi que les passifs conditionnels dûment pris en charge. La dette directe de l'Etat est celle contractée auprès des créanciers intérieurs et extérieurs, soit pour son propre compte, soit pour la rétrocéder à ses démembrements. La dette avalisée est celle pour laquelle l'Etat s'engage à assurer le service en cas de défaillance du débiteur initial.
Le présent document ne traite que de la dette de l'administration centrale. Il n'intègre pas les emprunts contractés par les collectivités territoriales décentralisées et les autres démembrements de l'Etat.

CHAPITRE 02

ENVIRONNEMENT MACROECONOMIQUE ET PERSPECTIVES

II-1. Environnement international

Le FMI estime à 3,1% le taux de croissance de l'économie mondiale en 2015 contre 3,4% en 2014. Cette évolution résulte d'un fléchissement dans les pays émergents et d'un modeste redressement dans les pays avancés. En 2016, l'économie mondiale devrait enregistrer une accélération, avec une croissance projetée à 3,6%, tirée aussi bien par les pays avancés qui connaitront un raffermissement, que par les pays émergents.

Aux Etats-Unis, la reprise se poursuivrait, en liaison avec la baisse des prix de l'énergie, la décélération budgétaire, le renforcement des bilans et l'amélioration du marché immobilier. Ainsi, après s'être établi à 2,4% en 2014, le taux de croissance devrait atteindre 2,6% en 2015 et 2,8% en 2016.

La zone euro bénéficie de la baisse des prix du pétrole, de la dépréciation de la monnaie et de l'assouplissement de la politique monétaire. Le taux de croissance passerait de 0,9% en 2014 à 1,5% en 2015 et 1,6% en 2016.

Au Japon, la croissance passerait de -0,1% à 0,6% en 2015 et 1% en 2016 en liaison avec : **(i)** l'amélioration des revenus réels ; **(ii)** la hausse des cours des actions consécutivement à l'assouplissement opéré par la Banque Centrale du Japon et; **(iii)** la baisse des cours des matières premières.

Au Royaume-Uni, bien qu'ayant légèrement ralenti, la croissance reste significative grâce à la baisse des cours du pétrole et au redressement continu de la croissance des salaires. L'activité progresserait ainsi avec un taux de 2,5% en 2015 après 3% en 2014 ; il est prévu à 2,2% en 2016.

En Chine, la croissance devrait ralentir, passant de 6,8% en 2014 à 6,5% en 2015 et 6,4% en 2016. Ce ralentissement est principalement lié au fléchissement du crédit et de l'investissement, notamment dans l'immobilier. Toutefois, le ralentissement pourrait s'atténuer avec les réformes entreprises par les pouvoirs publics ainsi que par la baisse des cours des produits de base, qui devraient accroitre les activités orientées sur la consommation.

Le taux de croissance de l'Afrique subsaharienne, estimé à 5% en 2014, ralentirait à 3,8% en 2015 avant de rebondir à 4,3% en 2016. Le ralentissement de 2015 est essentiellement dû : **(i)** à la baisse des prix des produits de base, en particulier du pétrole ; **(ii)** au recul de la demande de la Chine, principal partenaire commercial de la zone ; **(iii)** au durcissement des conditions financières mondiales pour les pays pré émergents de la zone.

Pour ce qui est de l'inflation, elle devrait fléchir à 0,3% en 2015 après 1,4% en 2014 dans les pays avancés, en raison essentiellement de la baisse des prix des produits de base, notamment celui du pétrole. Elle serait de 0,1% aux Etats-Unis, 0,2% dans la zone euro, 0,1% au Royaume-Uni et 0,7% au Japon. En 2016, l'inflation est prévue à 1,2% dans l'ensemble des pays avancés.

Dans les pays émergents et en développement, la hausse généralisée des prix est estimée à 5,6% en 2015 après 5,1% en 2014. Cette progression est essentiellement tirée par le Venezuela (plus de 100%) et l'Ukraine (environ 50%). Elle serait de 1,5% en Chine, 5,4% en Inde et 8,9% au Brésil. En Afrique subsaharienne, l'inflation est estimée à 6,9% en 2015. Elle s'établirait à 2,9% dans la CEMAC.

En 2016, il est projeté une inflation à 5,1% dans les pays émergents et en développement.

Tableau 1 : Quelques indicateurs de performance de l'économie mondiale

	Historiques		Estimations	Projections
	2013	2014	2015	2016
Croissance du PIB (en %)				
Economie mondiale	3,3	3,4	3,1	3,6
Etats-Unis	1,5	2,4	2,6	2,8
Zone euro	-0,3	0,9	1,5	1,6
Japon	1,6	-0,1	0,6	1,0
Chine	7,7	7,3	6,8	6,3
Inde	6,9	7,3	7,3	7,5
Afrique subsaharienne	5,2	5,0	3,8	4,3
Nigeria	5,4	6,3	4,0	4,3
CEMAC	2,8	4,9	2,5	
Inflation (en %)				
Etats-Unis	1,5	2,0	0,1	
Zone euro	1,3	0,5	0,2	1,0
Afrique subsaharienne	6,6	6,4	6,9	7,3
Nigeria	8,5	8,1	9,1	9,7
CEMAC	2,1	3,4	2,9	

Sources : FMI (World Economic Outlook, Octobre 2015), BEAC

II-2. Evolution récente de l'économie camerounaise et perspectives macroéconomiques

II.2.1 Evolution récente de l'économie camerounaise

En 2014, la croissance économique se raffermit, avec un taux de 5,9% après 5,6% en 2013. Cette accélération est tirée par le secteur pétrolier dont la valeur ajoutée progresse de 13,9% après 8,5%. Le PIB non pétrolier s'accroit de 5,6%. Par secteur d'activité, les évolutions se présentent comme suit. Le secteur primaire progresse de 4,7% contre 3,7% en 2013. Le secteur secondaire est en hausse de 6,8% contre 5,7% en 2013. Le secteur tertiaire connait une progression de 5,6%.

Suivant ses emplois, le PIB reste dominé par la consommation finale avec un poids de 87,3%. Cette composante progresse de +5,9% après +5,6% en 2013 et sa contribution à la croissance s'établit à 5,1 points. L'investissement connait également un regain, avec une croissance de 13,5% contre 5,1% en 2013 et une contribution de 3 points à la croissance. La demande extérieure grève la croissance de 2,2 points.

S'agissant de l'inflation, elle a été maitrisée à 1,9% en 2014 contre 2,1% en 2013, en dépit de l'augmentation des prix des carburants, du gaz et du service de transport, dont l'effet a été atténué par les mesures d'accompagnement prises par le Gouvernement pour contenir la hausse des prix.

Au premier semestre 2015 et en glissement annuel, l'inflation s'accélère de 1,1% à 2,5%. Cette hausse est en grande partie liée à l'augmentation des prix des transports (+12,7%) et des services de restaurants et hôtels (+2,9%).

Tableau 2 : Evolution des indicateurs macroéconomiques

ANNEES	2013	2014	2015*	2016	2017	2018
PIB à prix courant (milliards de FCFA)	14 607	15 846	16 901	18062	19 480	21 136
dont PIB Pétrolier	1060	1 086	920	702	609	668
en % du PIB à prix courant	7,26	6,85	5,44	3,89	3,13	3,16
Taux d'inflation (variation de l'IPC)	2,1	1,9	3	3	3	3
PIB à prix constant (milliards de FCFA)	10 528	11 152	11 805	12 431	13 023	13 707
Croissance annuelle en %, montant en milliards de FCFA, ou autrement spécifié						
Taux de croissance du PIB à prix constant	5,6	5,9	5,9	5,3	5,3	5,3
Solde du Compte courant, transferts publics exclus (en % du PIB	-3,8	-4,4	-2,6	-3,7	-3,9	-6
Solde de la Balance commerciale (fob-fob)	-102,25	-221,84	-321,12	-487,67	-896,08	-1479,5
en % du PIB à prix courant	-0,7	-1,4	-1,9	-2,7	-4,6	-7
Exportations des biens et services	3 023,65	3 438,58	3 836,53	3 901,39	3 857,04	3 762,21
Importations des biens et services	4 221,42	4 943,95	5 188,61	5 436,66	5 805,04	6 129,44
Réserves de change (AEB de la BEAC)	1 644,80	1 834,80	1 980,9	2 123,60	2 205	2 233
Stock de la dette publique/PIB (en %)	16,2	16,4	15,8	17,4	17,7	17,9
Population (en milliers)	20 548	21 143	21 756	22 387	23 036	23 704
PIB nominal par habitant /an (milliers de FCFA)	710,87	749,47	776,84	806,81	845,63	891,66

Source: MINFI/DAE ** Estimations*

La compétitivité globale de l'économie est appréciée à travers l'évolution du taux de change effectif réel (TCER), qui résulte du taux de change effectif nominal (TCEN) et des termes de l'échange. Le TCER croit de 1,4% en 2014, traduisant une détérioration de la compétitivité dans une proportion moindre qu'en 2013 (2,8%).

La position concurrentielle du Cameroun vis-à-vis de ses principaux partenaires commerciaux s'explique par le niveau du TCEN évalué à 1,5%. Par contre, les termes de l'échange se sont améliorés de 4,2% par rapport à 2013, indiquant une hausse plus que proportionnelle des prix des exportations par rapport à ceux des importations.

Concernant les échanges, en 2014, les transactions économiques entre le Cameroun et l'extérieur se sont effectuées dans un contexte marqué par la chute d'environ 50% du prix du baril de pétrole brut, dont les recettes représentent environ 40% des recettes d'exportation. Parallèlement, l'euro a amorcé une baisse par rapport au dollar, après une longue période de stabilité. Les termes de l'échange se sont globalement détériorés, induisant une aggravation des déficits extérieurs.

En 2014, le déficit du compte courant de la balance des paiements se détériore de 135 milliards de FCFA par rapport à 2013 pour se situer à 692,2 milliards de FCFA, soit 4,3% du PIB.

Le déficit du compte courant a été essentiellement financé par les investissements directs étrangers, dont le flux net se situe à 364,2 milliards de FCFA, et les tirages nets des administrations publiques estimés à 554,5 milliards de FCFA. Le solde global de la balance des paiements est excédentaire de 28,9 milliards de FCFA, correspondant à une hausse du même montant des avoirs de réserves.

S'agissant de la monnaie et de la stratégie de financement de l'économie, le 09 juillet 2015, le Comité de Politique Monétaire (CPM) a revu à la baisse les principaux taux d'intervention sur le marché monétaire. Il a réduit

le taux d'intérêt des appels d'offres (TIAO) de 50 points de base pour le ramener à 2,45%. Le taux d'intérêt des prises en pension (TIPP) a baissé, passant de 4,70% à 4,20%. Le taux des avances aux Trésors Nationaux est passé de 2,95% à 2,45%.

Le coefficient des réserves obligatoires appliqué aux banques camerounaises reste fixé à 11,75% pour les dépôts à vue et à 9,25% pour les dépôts à terme. Rémunéré au taux de 0,05%, l'encours des réserves obligatoires se situe à 343,4 milliards de FCFA à fin juin 2015, contre 315,6 milliards de FCFA à fin décembre 2014.

La situation monétaire s'équilibre en ressources et emplois à 3 801 milliards de FCFA à fin juin 2015, en baisse de 3,6% par rapport à fin décembre 2014. Les avoirs extérieurs nets diminuent de 8% et le crédit intérieur de 0,3%. Reflétant l'évolution de ses contreparties, la masse monétaire baisse de 5% et s'établit à 3 463,1 milliards de FCFA. Elle se compose de 17,5% de monnaie fiduciaire, 46,5% de monnaie scripturale et 36% de quasi-monnaie.

A fin juin 2015, le taux d'endettement public est de 23,4% du PIB, inférieur au seuil de 70% retenu comme critère de convergence de la CEMAC. L'encours total de la dette extérieure est libellé à hauteur de 44,7% en euro et 40,6% en dollar US.

II. 2.2 Perspectives macroéconomiques 2015-2018

La consolidation de l'activité économique nationale devrait se poursuivre sur la période 2015-2018, malgré un environnement économique international peu favorable et la persistance des problèmes sécuritaires. La croissance du PIB réel est estimée à 5,9% en 2015. Elle est projetée à 5,3% en 2016, avec un recul de 2,2% pour le PIB pétrolier et une progression de 5,7% pour le secteur non pétrolier. La croissance devrait continuer entre 2017 et 2018 au taux moyen de 5% malgré la baisse projetée de la production pétrolière.

En 2016, la croissance du PIB serait tirée essentiellement par le secteur secondaire dont le dynamisme est soutenu par une offre d'énergie et par une politique budgétaire modérément expansionniste marquée par la poursuite des grands projets d'infrastructures et des programmes de construction des infrastructures sportives.

Dans le secteur primaire, la croissance est estimée à 4,9% en 2015, soutenue par les branches « sylviculture et exploitation forestière » et « élevage et pêche ». En 2016, l'activité devrait s'améliorer, avec une croissance prévue à 4,4%, sous l'effet du renforcement du sous-secteur agricole.

Dans le secteur secondaire, la croissance est estimée à 8,4% en 2015 contre 6,8% en 2014, sous l'impulsion de la production pétrolière et des BTP. La valeur ajoutée du sous-secteur des industries extractives est estimée en hausse de 28,3% en 2015, du fait notamment de la mise en exploitation des nouveaux champs pétroliers (Padouk et Mvia), et à l'augmentation de la production du champ de Dissoni. En 2016, le secteur secondaire devrait enregistrer un ralentissement des activités et sa croissance s'établirait à 4,7%, du fait d'une baisse de la production pétrolière (-2,2%). Cette baisse serait de 14,3% en moyenne sur la période 2016-2018. Toutefois, la progression du secteur serait portée notamment par le dynamisme des BTP, et l'amélioration de l'offre d'énergie électrique.

S'agissant du secteur tertiaire, il maintient son dynamisme avec une hausse estimée à 5,0% en 2015, en relation avec le dynamisme des secteurs primaire et secondaire en amont. En 2016, la valeur ajoutée de ce secteur est projetée à 6,1% sous l'impulsion de la vigueur des activités commerciales, du renforcement des services de télécommunications (internet, téléphonie, passage à la technologie 3G, point d'atterrissage…), des services financiers et des activités immobilières.

Tableau 3 : Ventilation sectorielle du PIB (2013-2018)

	Historiques		Estimations	Projections		
	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Secteur primaire	**2,7**	**4,7**	**4,9**	**4,5**	**4,4**	**4,5**
Agriculture des produits vivriers	3,8	4,2	4,0	4,3	4,4	4,6
Agriculture industrielle et d'exportation	-3,7	2,9	4,7	4,5	4,7	4,6
Elevage, chasse	2,6	5,7	5,7	5,0	5,1	5,2
Pêche	1,8	2,7	3,0	3,0	3,0	3,0
Sylviculture et exploitation forestière	-0,2	9,9	12,0	6,1	4,3	3,4
Secteur secondaire	**4,9**	**6,8**	**8,4**	**4,7**	**2,9**	**4,5**
Industries extractives	3,7	13,7	28,1	-2,2	-18,1	-10,6
Dont : Hydrocarbures	3,5	13,9	28,3	-2,2	-21,9	-10,6
Industries Agro-alimentaires	5,4	5,2	3,4	5,4	6,1	6,6
Autres Industries manufacturières	4,9	3,6	3,9	4,6	6,3	5,3
Electricité, gaz et eau	-0,1	10,6	4,4	5,8	7,7	5,3
BTP	6,7	10,8	7,3	14,1	14,9	13,5
Secteur tertiaire	**5,5**	**5,6**	**5,0**	**6,1**	**5,9**	**6,0**
Commerce, restaurants et hôtels	5,4	5,2	5,4	5,8	5,3	5,3
Transports, entrepôts, communications	8,1	6,5	6,2	7,3	8,0	8,1
Banques et organismes financiers	6,7	13,7	9,1	11,1	8,9	5,4
Autres services marchands	2,3	2,6	3,0	5,8	5,2	4,2
SIFIM (services. d'intermédiaire. Indirectement mesurés)	6,7	8,9	8,2	7,6	7,3	7,1
Services non marchands des APU	6,1	6,7	4,1	4,7	4,7	6,5
Autres services non marchands	4,0	5,8	4,1	4,2	4,8	4,7
PIB aux coûts des facteurs	**4,7**	**5,7**	**5,9**	**5,3**	**4,8**	**5,3**
PIB	**4,6**	**5,9**	**5,9**	**5,3**	**4,8**	**5,3**

Source : MINFI/ DAE

Du côté des emplois du PIB, la demande intérieure reste la locomotive de la croissance, avec une contribution estimée à 7 points dont 5,8 points pour la consommation et 1,2 point pour l'investissement. La consommation privée dont la croissance est estimée à 6,7%, bénéficie de la maitrise de l'inflation et de l'amélioration des revenus des ménages, en liaison avec la poursuite des recrutements dans la fonction publique, dans les entreprises et dans divers chantiers/projets. Entre 2016 et 2018, la consommation privée progresserait en moyenne de 4%.

S'agissant de l'investissement, sa croissance est estimée à 5,1% en 2015, tirée par sa composante privée avec la création de nouvelles cimenteries et le renouvellement des outils de production de plusieurs entreprises. Sur la période 2016-2018, la croissance de l'investissement devrait être plus vigoureuse, avec une moyenne de 8,5%, en liaison avec l'accélération des travaux du PLANUT et des Coupes d'Afrique des Nations.

La demande extérieure nette grève la croissance de 0,9 point en 2015, consécutivement à une hausse des importations (+6,7%) plus importante que celle des exportations (+5,8%). Mais, entre 2016 et 2018, la tendance devrait s'inverser grâce à la bonne tenue des exportations qui bénéficieraient d'une évolution favorable de la demande extérieure.

En ce qui concerne les prix, bien qu'ayant atteint 3,4% au premier semestre 2015, l'inflation ne devrait pas excéder le seuil de 3% sur l'ensemble de l'année, en raison de la récente révision à la baisse des droits d'accises et de l'atténuation des effets mécaniques de la hausse des prix des carburants.

Tableau 4 : Indicateurs clés

		Estimations		Projections		
	2013	2014	2015	2016	2017	2018
PIB à prix courant (milliards de FCFA)	**14607**	**15846**	**16901**	**18001**	**19416**	**21066**
PIB pétrolier	1060	1086	920	702	609	668
PIB non pétrolier	13547	14761	15980	17299	18806	20398
PIB à prix constant	**10528**	**11152**	**11805**	**12437**	**13029**	**13713**
PIB pétrolier	***384***	***437***	***560***	***548***	***428***	***383***
PIB non pétrolier	***10144***	***10715***	***11245***	***11889***	***12601***	***13331***
	Croissance annuelle (en %)					
PIB à prix constant	**5,6**	**5,9**	**5,9**	**5,3**	**4,8**	**5,3**
PIB pétrolier	8,5	13,9	28,3	-2,2	-21,9	-10,6
PIB non pétrolier	5,5	5,6	4,9	5,7	6,0	5,8
Déflateur du PIB	2,5	2,6	0,8	1,2	3,1	3,2
Déflateur du PIB pétrolier	-9,0	-10,1	-33,9	-22,1	11,2	22,7
Déflateur du PIB non pétrolier	3,3	3,2	3,2	2,4	2,6	2,5
Prix à la consommation	2,1	1,9	3,0	3,0	3,0	3,0
Prix des exportations	-7,1	-7,5	-9,2	-5,1	1,0	1,0
dont prix du pétrole camerounais	*-4,1*	*-7,5*	*-27,0*	*-2,8*	*8,9*	*8,9*
Prix des importations	-1,4	0,8	15,2	1,7	3,0	3,0
Termes de l'échange	-5,6	-8,2	-24,4	-6,8	-2,0	-2,0
Consommation	5,6	5,9	6,7	3,2	3,4	5,0
Privée	*5,5*	*5,7*	*7,3*	*3,0*	*3,4*	*5,5*
Publique	*1,1*	*9,8*	*2,6*	*4,7*	*3,6*	*1,1*
FBCF	5,2	12,9	5,1	8,6	9,9	6,8
Privée	*5,9*	*9,0*	*5,3*	*8,1*	*8,5*	*7,5*
Publique	*3,8*	*16,9*	*3,5*	*12,8*	*20,9*	*2,5*
Exportations B&S	26,0	10,0	5,8	4,0	3,0	3,9
Importations B&S	2,5	2,3	6,7	1,0	3,8	4,8
	En pourcentage du PIB					
Répartition sectorielle						
Secteur Primaire	21,1	20,4	20,7	20,7	20,4	20,1
Secteur Secondaire	27,6	27,6	26,5	25,5	25,7	26,2
dont pétrole	*7,3*	*6,9*	*5,4*	*3,9*	*3,1*	*3,2*
Secteur Tertiaire	43,7	43,9	45,3	46,2	46,3	46,1
Les composantes de la demande						
Consommation	88,7	88,7	87,5	87,9	87,7	89,3
Privée	77,2	76,9	76,2	76,0	76,0	78,2
Publique	11,6	11,8	11,3	11,8	11,7	11,1
FBCF	19,4	20,5	20,5	20,7	22,3	21,9
Privée	17,1	18,2	18,6	18,6	19,3	19,0
Publique	2,3	2,3	1,9	2,2	3,0	2,9
Exportations B&S	20,7	21,7	22,7	21,7	19,9	17,9
Importations B&S	28,9	31,2	30,7	30,2	29,9	29,1
Gouvernement						
Recettes hors Dons	17,2	17,2	16,2	15,1	14,7	15,0
pétrolières	*4,8*	*4,3*	*3,0*	*2,7*	*2,1*	*2,0*
non pétrolières	*12,4*	*13,0*	*13,2*	*12,4*	*12,6*	*13,0*
Dépenses	21,9	20,5	19,5	21,5	19,2	21,1
courantes	*14,6*	*13,8*	*12,3*	*12,8*	*10,6*	*10,8*
en capital	*7,3*	*6,6*	*7,2*	*8,7*	*8,6*	*10,3*
Solde budgétaire global	**-4,3**	**-2,9**	**-2,7**	**-5,8**	**-3,9**	**-5,5**
Balance commerciale	-0,7	-1,4	-1,9	-2,7	-4,6	-7,0
Solde compte courant	-3,8	-4,4	-2,6	-3,7	-4,0	-6,0

Source : MINFI/ DAE

II-3. Situation actuelle des finances publiques et perspectives

Le budget 2015 s'exécute dans un contexte marqué par : **(i)** une consolidation de la croissance économique ; **(ii)** la chute des cours mondiaux de pétrole ; **(iii)** le début de la mise en œuvre du PLANUT ; **(iv)** la poursuite de la lutte contre l'insécurité aux frontières territoriales et le terrorisme dans la région de l'Extrême Nord.

Au terme des sept premiers mois de l'exercice 2015, l'exécution du budget, base caisse, se caractérise au niveau des recettes par une bonne tenue des recettes non pétrolières et une contre-performance en recettes pétrolières. S'agissant des dépenses, les taux d'exécution des dépenses d'investissement et du service de la dette publique sont respectivement de 42,4% et 45,5% tandis que les dépenses courantes sont exécutées à hauteur de 62,3%.

Les ressources budgétaires initialement prévues dans la Loi de Finances de l'exercice 2015 sont de 3 746,6 milliards de FCFA, dont 2 963,4 milliards de FCFA de recettes internes (79,1% du total) et 783,2 milliards de FCFA d'emprunts et dons. L'ordonnance N°2015/001 du 06 février 2015 modifiant et complétant certaines dispositions de la Loi de Finances 2015 a porté ces ressources à 4 326,6 milliards de FCFA en relevant le plafond d'émission des titres publics de 320 milliards de FCFA à 900 milliards de FCFA. Au 31 juillet 2015, le montant mobilisé est de 2 114,9 milliards de FCFA, soit un taux de réalisation de 48,9%. Les ressources budgétaires encaissées augmentent de 1,1% en glissement annuel. A fin décembre 2015, elles sont estimées à 4 252,8 milliards de FCFA, en retrait de 73,8 milliards de FCFA par rapport à la Loi de Finances, du fait principalement de la sous-réalisation en recettes pétrolières.

En 2015, les recettes internes se chiffrent à 1846 milliards de FCFA, en hausse de 12,3% par rapport à la même période de 2014. Elles se composent de 318,5 milliards de FCFA de recettes pétrolières et 1 527,5 milliards de FCFA de recettes non pétrolières.

Les recettes pétrolières se chiffrent à 318,5 milliards de FCFA à fin juillet 2015, dont 204,8 milliards de FCFA de redevance SNH et 113,7 milliards de FCFA d'impôt sur les sociétés pétrolières. Par rapport aux 751,2 milliards de FCFA de prévision de la Loi de Finances, leur taux de réalisation est de 42,4%. Elles sont en baisse de 34,5 milliards FCFA (-9,8%) en glissement annuel. Au 31 décembre 2015, les recettes pétrolières sont estimées à 502,1 milliards de FCFA, inférieures de 249,1 milliards de FCFA aux prévisions annuelles, du fait de la chute des cours mondiaux de pétrole très en deçà de l'hypothèse de 89,6 dollars le baril retenue dans la Loi de Finances 2015.

Les recettes non pétrolières recouvrées se chiffrent à 1 527,5 milliards de FCFA soit à un taux de réalisation de 69%. Elles sont en hausse de 18,2% par rapport à la même période de l'année précédente consécutivement à l'accroissement des recettes des impôts et taxes intérieures (+11%), des recettes douanières (+6%) et des recettes non fiscales (+28,7%). Par ailleurs, l'Etat a procédé au renouvellement des concessions des opérateurs de téléphonie mobile MTN et ORANGE, à travers la cession des licences 3G et 4G. Cette opération a généré des recettes exceptionnelles de 150 milliards de FCFA. Au terme de l'exercice, les recettes non pétrolières devraient s'établir à 2 427,9 milliards de FCFA.

Au titre de l'exercice 2015, la Loi de Finances a prévu des ressources d'emprunts hors ressources issues de l'émission des eurobonds et dons pour un montant de 783,2 milliards de FCFA, dont 405 milliards de FCFA de prêts projets, 58,2 milliards de FCFA de dons et 320 milliards de FCFA d'émission de titres publics. L'ordonnance du 06 février 2015 a relevé le plafond d'émission de titres publics de 320 à 900 milliards de FCFA, portant le montant des emprunts et dons à 1 363,2 milliards de FCFA. Au 31 juillet 2015, les ressources mobilisées sont de 268,9 milliards de FCFA, soit un taux de réalisation de 19,7%.

Dans la Loi de Finances 2015, les prévisions de dépenses budgétaires sont de 3 746,6 milliards et comprennent 2 159,9 milliards de FCFA de dépenses courantes hors intérêts de la dette (57,6% du total), 1 150 milliards de FCFA de

dépenses d'investissement public (BIP) et 436,7 milliards de FCFA pour le service de la dette publique (11,7%).

Les dépenses budgétaires cumulées à fin juillet 2015 s'établissent à 2 032,9 milliards de FCFA, soit une progression de 2,7% en glissement annuel. Les dépenses courantes augmentent de 13,7% et le service de la dette publique de 23,8%. Les dépenses d'investissement reculent de 23,1% consécutivement à la diminution de 45,5% des dépenses d'investissements sur ressources extérieures. A fin décembre 2015, les dépenses budgétaires sont estimées à 3 584,3 milliards de FCFA. Le besoin d'endettement pour la période 2015-2018 se situerait à environ 4889 milliards de FCFA

Tableau 5 : Evolution des indicateurs budgétaires

ANNEES	2013	2014	2015*	2016**	2017**	2018**
Recettes budgétaires internes du Cadrage budgétaire	2 576,3	2 792,7	2 810,0	2 986,5	2 863,6	3 170,4
Remboursement de crédits de TVA	-64,0	-60,5	-100,0	-100,0	-94,6	-102,1
Recettes budgétaires internes hors remboursement de crédits de TVA	2 545,0	2 858,5	2 710,0	2 886,5	2 863,6	3 170,4
En % du PIB	17,4	18,0	16,8	15,4	14,7	15,0
Dépenses budgétaires hors intérêts et amortissement de la dette publique	3105,1	3434,2	3 147	3 507,0	3 740,2	4 459,7
x dont dépenses courantes hors intérêts	*2 052,6*	*2 283,5*	*2 027,6*	*1 981,2*	*2 064,9*	*2 282,7*
x dont dépenses en capital	*1 052,5*	*1 150,7*	*1 120,0*	*1 525,8*	*1 756,3*	*2 177,0*
x dont dépenses en capital En % du PIB	*7,2*	*7,3*	*6,7*	*8,4*	*8,6*	*10,3*
Solde primaire (hors dons)	**-565,1**	**-386,5**	**-376,5**	**-505,5**	**-857,1**	**-1 268,2**
En % du PIB	-0,1	-2,7	-2,6	-3,5	-4,4	-6,0
Paiement des Intérêts sur la dette publique (existante)	58,0	69,2	45,1	257,5	224,3	208,3
x dont intérêts de la dette extérieure	47,4	56,4	30,5	227,3	179,0	175,0
Solde global (hors dons)	**-623,1**	**-455,7**	**-421,6**	**-763,0**	**-1 081,4**	**-1 476,5**
En %du PIB	-4,3	-2,9	-0,0	-4,1	-5,6	-7,0
Variation des arriérés (apurement -)	-21,0	-16,5	-16,1	-9,8	-58,1	-29,0
Amortissement de la dette publique existante	-146,5	-152,8	-175,6	-375,2	-285,0	-287,0
x dont Amortissement de la dette extérieure	-60,2	-69,5	-79,0	-122,7	-180,3	-184,4
Besoin de financement brut de l'Etat	**422,6**	**830,8**	**739,6**	**1 248,2**	**1 529,2**	**1 886,2**
En % du PIB	2,9	5,2	4,4	6,7	7,9	8,9
Réserves budgétaires				50,0		
Dons	46,3	43,2	58,2	58,2	58,2	58,2
Besoin d'endettement brut de l'Etat	**367,7**	**784,5**	**684,6**	**1 140**	**1 471,0**	**1 828,0**
En % du PIB	2,5	5,0	4,1	6,1	7,6	8,6
PIB nominal	**14 607**	**15 846**	**16 824**	**18 062**	**19 480**	**21 136**

Source : MINFI/DAE **Estimations sur Loi de Finances* ***Estimation base cadrage macroéconomique*

II.4 Notation souveraine - Evaluation des institutions et politiques

Selon le Doing business 2015, le Cameroun améliore son rang en ce qui concerne la protection des investisseurs minoritaires. Toutefois, il recule de 10 places pour ce qui est de la facilité à faire des affaires et occupe la 158ème place sur 189 économies notées. L'agence de notation Standard & Poor's (S&P) a confirmé, en 2015, les notes «B» et «B» attribuées aux emprunts souverains de longue et de courte maturité du Cameroun. Cette évaluation est assortie de perspectives stables. Quant à l'évaluation de la qualité des politiques et institutions nationales (EPIN) par les Institutions Financières Internationales, le score du Cameroun reste en dessous de 3,25 points, laissant inchangé les seuils utilisés pour apprécier la viabilité de sa dette publique. Le Cameroun, bien que pays à revenu intermédiaire classe inférieure, reste dans la catégorie des pays dits à faibles résultats. Le passage au rang de « pays à performance moyenne » lui donnera plus de flexibilité dans la mobilisation des ressources et la maitrise de la viabilité de sa dette publique. Des efforts sont à encourager pour l'amélioration de ce score.

CHAPITRE 03

EVOLUTION RÉCENTE DE LA DETTE - EVALUATION DE LA STRATÉGIE 2015

III.1 Evolution récente de la dette

III.1.1 Encours de la dette publique 2013 - 2015

En 2013, première année de la période de référence de la précédente Stratégie d'Endettement à Moyen Terme, l'encours de la dette publique s'est établi à 2 744 milliards de FCFA (18,78 % du PIB) reparti en 69,97 % de dette publique extérieure, soit 1 920 milliards de FCFA, et 30,10 % de dette publique intérieure, soit 826 milliards de FCFA.

En 2014, l'encours de la dette publique se situait à 3 487 milliards de FCFA, (22 % du PIB) ventilé en 2 560 milliards de FCFA de dette extérieure, soit 73,42 % de l'encours total, et 927 milliards de FCFA de dette intérieure, soit 26,58% de l'encours total. Aussi, l'encours de la dette publique a connu une augmentation de 27,1% en glissement annuel.

A la fin du 2ème trimestre 2015, l'encours de la dette publique est évalué à 3 812 milliards de FCFA, ventilé en 2 783 milliards de FCFA de dette extérieure, soit 73% de l'encours total et de 1 029 milliards de FCFA de dette intérieure, soit 27% de l'encours total. A la fin du troisième trimestre 2015, l'encours de la dette publique se situe à 3 798 milliards de FCFA dont 2 773 milliards de FCFA pour la dette extérieure soit 73,0% et 1 025 milliards de dette intérieure soit 27%. En glissement trimestriel, il apparait que la dette publique connait une diminution de 0,4%.

Au 31 décembre 2015, l'encours de la dette publique est projeté à 4 032 milliards de FCFA représentant 23,9% du PIB, en dessous de 70%, seuil fixé par les critères de convergence de la zone CEMAC. Cet encours sera composé de 3 220 milliards de FCFA de dette extérieure (soit 79,9% de la dette publique) et de 812 milliards de FCFA de dette intérieure (soit 20,1% de la dette publique). En glissement annuel, il connaitra une augmentation de 15,6% qui s'expliquerait essentiellement par l'émission d'obligations de 750

millions de dollars US envisagée en fin d'année sur le marché financier international.

Le tableau 6 ci-après retrace l'évolution des composantes de la dette publique du Cameroun au cours des 3 dernières années.

Tableau 6 : Évolution de l'encours de la dette publique (en milliards de FCFA)

ANNEES	2013	2014	juin-15	sept-15	Déc. 2015*
Stock dette extérieure**	**1920**	**2560**	**2783**	**2 773**	**3 220**
Multilatérale	725	964	990	934	953
Bilatérale	1071	1472	1654	1 476	1 461
Commerciale	125	113	139	363	806
dont Emprunt Obligataire des non-résidents	21	11	11	11	0
Stock dette intérieure	**826**	**927**	**1029**	**1 025**	**812**
titres publics	288	393	372	382	315
Dette structurée	403	408	539	529	383
Dette non structurée (non conventionnelle)	136	126	118	114	114
Stock total	**2744**	**3 487**	**3 812**	**3 798**	**4 032**

*Source : CAA, *Estimation ** Dans ce tableau, la dette extérieure est celle détenue par les non-résidents*

Ainsi, entre 2013 et 2015 la dette publique a augmenté de 1 288 milliards de FCFA, dont 743 milliards de FCFA en 2014 et 545 milliards de FCFA en 2015. La croissance de l'encours induite par l'augmentation de la dette publique est estimée à 46,9% pour la période 2013 – 2015, 27,1% pour la période 2013 – 2014 et 15,6% pour la période 2014 – 2015. S'agissant de la dette extérieure, elle a augmenté de 1 300 milliards de FCFA, soit une hausse de 67,7% entre 2013 et 2015. Pour ce qui de la dette intérieure, elle a diminué de 14 milliards de FCFA entre 2013 et 2015 bien qu'elle ait augmenté de 101 milliards de FCFA en 2014.

III.1.2. Service de la dette publique 2013 – 2015

De 2013 à 2015, l'Etat du Cameroun a procédé au règlement du service de la dette publique d'un montant total de 564 milliards de FCFA.

En 2013, le service effectif de la dette publique s'est établi à 96,3 milliards de FCFA, dont 78,8 milliards d'amortissement et 17,5 milliards d'intérêts. Le service de la dette extérieure s'est chiffré à 36,2 milliards de FCFA, soit 37,62% du service total de la dette publique. Le service de la dette intérieure s'est situé à 60 milliards de FCFA, soit 62,38% du service total de la dette publique. En 2014, le service de la dette extérieure était de 33,2 milliards de FCFA, soit 27,74% du service total et le service de la dette intérieure de 86,5 milliards de FCFA, soit 72,26% du service total, portant ainsi le service total de la dette publique à 119,7 milliards de FCFA. En 2015, le service de la dette publique est estimé à 257,9 milliards de FCFA, dont 148,4 milliards de FCFA pour la dette extérieure et 109,5 milliards de FCFA pour la dette intérieure. Les intérêts à payer sont estimés à 62,4 milliards de FCFA, dont 53,1 milliards de FCFA (87,74% des charges totales) pour la dette extérieure et 9,3 milliards de FCFA (12,27% des charges totales) pour la dette intérieure.

Tableau 7 : Service de la dette publique (en milliards de FCFA)

ANNEES	2013	2014	juin-15	sept-15	2015*
1 – Dette publique extérieure					
Service effectif	36,217	33,211	19,986	118,124	148,412
Intérêts	10,408	10,957	8,581	47,629	53,096
Principal	25,809	22,254	11,406	70,495	95,316
2 – Dette publique intérieure					
Service effectif	60,044	86,522	80,550	41,242	109,483
Intérêts	7,101	14,425	2,540	6,553	9,342
Principal	52,943	72,097	78,010	34,688	100,141
3 - Dette publique totale (1) + (2)					
Service effectif total	96,261	119,733	100,536	159,366	257,895
Intérêts	17,509	25,382	11,121	54,182	62,438
Principal	78,752	94,351	89,415	105,183	195,457

*Source : CAA, *Estimation*

Durant les trois dernières années, le service de la dette publique s'est accru de 167,9%. Sur la période 2013 – 2014, il connait une augmentation de l'ordre de 24,4 %, tandis que le paiement des charges d'intérêts connait une augmentation de l'ordre de 45,0%. S'agissant du service de la dette extérieure, il était en régression de 8,3% contrairement au paiement de ses charges d'intérêts qui a connu une croissance de l'ordre de 5,3%. Le service de la dette intérieure s'était accru de 44,1%. Le paiement des intérêts connait une croissance de l'ordre de 103,1 %. Entre 2014 et 2015, le service de la dette publique pourrait accroitre de 115,4%.

III.1.3. Décaissements 2013 - 2015

Depuis 2013, les décaissements effectifs sont estimés à 1 980 milliards de FCFA, dont 524 milliards effectués en 2013, plus de 554 milliards en 2014 et 958 milliards prévus pour l'année 2015. S'agissant de la répartition desdits décaissements par catégorie de bailleurs, 994,5 milliards de FCFA ont été décaissés auprès des bailleurs de fonds bilatéraux, 441 milliards de FCFA auprès de bailleurs de fonds multilatéraux et 544,5 milliards de FCFA auprès des bailleurs de fonds commerciaux.

Tableau 8 : Décaissements de la dette extérieure 2013 - 2015 (en milliards de FCFA)

	2013	2014	Janv- sept 2015	2015*	TOTAL**
Multilatéraux	132,0	139,0	86,0	170,0	441
Bilatéraux	372,5	398,0	124,0	224,0	994,5
Commerciaux	19,5	17,0	37,0	508,0	544,5
TOTAL	**524,0**	**554**,0	**247**,0	**958**,0	**1 980**,0

Source : CNDP **Estimation au 30 septembre 2015, ** projection*

S'agissant de l'évolution des décaissements, il ressort que sur la période 2013 – 2014, les décaissements ont augmenté de 5,7%. Les décaissements auprès des multilatéraux connaissent une augmentation de 28,8% tandis que les décaissements auprès des bailleurs bilatéraux pourraient diminuer de 39,9%. Les décaissements auprès des bailleurs de fonds commerciaux ont considérablement évolué passant de 19,5 milliards de FCFA en 2013 à 508 milliards de FCFA en 2015 due à l'émission d'un eurobond de 750 millions de dollars US.

Les principaux projets financés par ces ressources sont entre autres :

- Projet de construction du barrage hydro-électrique de Memve'ele ;
- Projet d'adduction d'eau potable (Bafoussam, Bamenda, Kribi et Sangmélima) ;
- Projet de construction du 2ème pont sur le Wouri ;
- Achat de matériel de sécurité militaire au MINDEF ;
- Projet de construction de la route Kumba/Bachuo/Akakbé ;
- Projet d'aménagement et de réhabilitation accès Est de Douala ;
- Programme d'amélioration de la compétitivité agricole ;
- Programme d'amélioration de l'équité et de la qualité de l'éducation ;
- Projet d'investissement et de développement des marchés agricoles (PIDMA);
- Projet de construction du barrage hydroélectrique de Lom Pangar ;
- Projet de Développement Urbain et de l'Eau ;
- Projet du port en eau profonde de Kribi.

III-1.4. Nouveaux emprunts contractés sur la période 2013 – 2015

Le Gouvernement a continué entre 2013 et 2015 à mobiliser des ressources nécessaires pour soutenir sa politique d'investissement. Au cours de la période 2013 – 2015 les engagements pris sont évalués à 1 917,31 milliards de FCFA.

En 2013, le Gouvernement a pris des engagements d'un montant de 393,43 milliards de FCFA dont 50,90% auprès des bailleurs de fonds multilatéraux avec une prédominance pour les prêts non concessionnels, 33,34% auprès des bailleurs de fonds bilatéraux avec une prédominance des non concessionnels et 15,73% auprès des banques commerciales. En 2014, le montant des engagements pris est de 635,91 milliards de FCFA dont, 39,91% auprès des créanciers multilatéraux, 56,45% auprès des bilatéraux et 3,64% auprès des commerciaux.

Tableau 9 : Engagements pluriannuels de 2013 à 2015 (en milliards de FCFA)

	2013	2014	2015*
Multilatéraux	**200,24**	**253,82**	**169,77**
Multilatéraux Concessionnels	62,08	0	54,04
Multilatéraux non Concessionnels	138,16	253,82	115,73
Bilatéraux	**131,3**	**358,96**	**600,24**
Bilatéraux Concessionnels	50,41	291,3	107,19
Bilatéraux non Concessionnels	80,89	67,66	493,05
Commerciaux	**61,89**	**23,13**	**117,96**
Ensemble	**393,43**	**635,91**	**887,97**

*Source : CNDP *estimation au 30 septembre 2015*

Au 30 septembre 2015, le montant des engagements signés est d'environ 887,97 milliards de FCFA, soit 52,2% du plafond d'endettement de 1700 milliards de FCFA autorisé par l'Ordonnance N° 2015/003 du 13 Août 2015. Le montant des prêts non concessionnels est de 726,7 milliards de FCFA (60,6% du plafond des prêts non concessionnels) et le montant des prêts concessionnels s'élève à 161,2 milliards de FCFA (32,25% du plafond des prêts concessionnels). Les conventions déjà signées depuis le début de l'année répondent aux termes de financement indiqués dans le tableau ci-après :

Tableau 10 : Engagements pluriannuels signés en 2015 en milliards de FCFA (fin septembre 2015)

Bailleur	Objet	Dev.	Proportion par rapport au plafond	Montant en FCFA	Date de Signature	Taux d'intérêts	Elément don
FAD	Projet d'aménagement et bitumage de la route Batchenga Ntui Yoko Lena	FUA	2%	10 440	28/03/2015	1,00%	**42,79%**
FAD	Presibalt- système soci écolo lac Tchad	FUA	0%	9 500	02/07/2015	1,00%	**42,54%**
BADEA	Electrification rurale-3 régions	USD	1%	6 509	19/02/2015	1,00%	**54,16%**
Autriche (Raiffensen)	Projet de construction de centre de formation professionnel de Nkongsamba	EUR	1%	3 280	28/09/2015	2,00%	**35,17%**
OFID	Projet de construction de la route Olama-Kribi (section Bigambo - Grandzambi)	USD	2%	8 249	29/06/2015	2,00%	
BADEA	Projet de construction de la route olama-kribi (section Bigambo - Grandzambi)	USD	1%	7 246	27/05/2015	1,00%	
JAPON	Projet d'aménagement et bitumage de la route Batchenga Ntui Yoko Lena	JPY	6%	31 756	28/03/2015	0,03%	**64,34%**
AFD	Aménagement complémentaire du 2nd pont sur le Wouri	EUR	6%	29 518	03/07/2015	eurobor 6 mois (marge - 0,14)	**35,85%**
AFD	Améliorer le déficit d'infrastructures des capitales régionales	EUR	9%	42 637	03/07/2015	eurobor 6 mois + marge	**38,15%**
FIDA	Prog. De promotion de l'entreprenariat agro-pastoral des jeunes / pea-jeunes	DTS	2%	12 094	12/02/2015	0,00%	**61,77%**
S/Total Financement concessionnel			**30%**	**161 229**			
EXIM CHINE	Projet adduction d'eau potable Yaoundé Sanaga-PAEPYS	USD	33%	393 226	29/01/2015	libor+6mois	**25,45%**
Commerzbank AG-Paris branch	Achat du matériel de sécurité du MINDEF	USD	3%	33 060	26/01/2015	libor+6mois	**2,03%**
EXIM CHINE	Projet d'expansion du backbone au Cameroun	USD	4%	46 298	22/01/2015	2,00%	**29,48%**
SG New York	Projet de construction, importation et installation de 55 ponts métalliques	EUR	1%	16 387	30/01/2015	libor+6mois+marge de 2,55%	**3,78%**
EXIM BANK US	Projet de construction, importation et installation de 55 ponts métalliques	EUR	1%	16 387	30/01/2015	libor+6mois+marge de 1,6%	**14,35%**
EXIM BANK US	Phase d'urgence du programme d'AEP de la ville de Yaoundé et ses environs	USD	3%	37 139	18/03/2015	libor+6mois+marge de 1,9%	**23,65%**
SG New York	Phase d'urgence du programme d'AEP de la ville de Yaoundé et ses environs	EUR	1%	6 125	18/03/2015	libor+6mois	**14,35%**
BDEAC	Projet d'aménagement et bitumage de la route Batchenga Ntui Yoko Tibati Ngaoundere	FCFA	3%	40 000	28/03/2015	6,50%	**0,00%**
HUAWEI TECHNOLOGIES	Projet d'électrification des localités par photovoltaïques	USD	4%	53 861	26/03/2015	4,19%	**0,00%**
Caixa bank d'Espagne	Projet de construction des abattoirs et des entrepôts frigorifiques	EUR	0%	4 263	23/04/2015	eurobor (marge:3,2 %)	**8,42%**
Espagne (Deutsch B)	Projet de construction des abattoirs et des entrepôts frigorifiques	EUR	0%	4 263	23/04/2015	eurobor (marge:3,2 %)	**8,42%**
BAD	Projet d'aménagement et bitumage de la route Batchenga Nui Yoko Lena	EUR	6%	75 734	28/03/2015	eurobor à 6 mois	**26,32%**
S/Total Financement non concessionnel			**61%**	**726 743**			
Total Général			**52%**	**887 972**			

Source : MINEPAT/DGCOOP

Au 30 septembre 2015, les Soldes Engagés Non Décaissés (SEND's) sont estimés à 2711 milliards de FCFA. Il est prévu un décaissement pour le compte du quatrième trimestre 2015 de 242 milliards de FCFA des SEND's, dont 100 milliards en provenance des bailleurs multilatéraux et 142 milliards en provenance des bailleurs bilatéraux.

En 2016, les décaissements attendus sur les SEND's sont de 691 milliards de FCFA (25,49% des SEND's) dont 479 milliards de FCFA issus des prêts obtenus auprès des bailleurs bilatéraux et 212 milliards auprès des bailleurs multilatéraux. En 2017, les décaissements sur les SEND's seront de 724 milliards de FCFA (26,71% des SEND's) soit le niveau le plus élevé sur la période 2016 -2018. Ces décaissements proviendront des bilatéraux à hauteur de 67,5% soit 489 milliards de FCFA et des multilatéraux à hauteur de 37,5% soit 235 milliards de FCFA. En 2018, les décaissements sur les SEND's seront de 600 milliards de FCFA dont 315 milliards pour les bilatéraux et 285 milliards pour les multilatéraux.

Tableau 11 : Profil indicatif des décaissements relatifs aux conventions signées jusqu'au 31 septembre 2015 (en milliards de FCFA)

Type de créancier	Total engagements 2015*	Quatrième trimestre 2015	2016	2017	2018	2019	2020
1. Multilatéraux	948	100	158	235	285	140	25
2. Bilatéraux	1763	142	347	489	315	390	85
3. Total des décaissements annuels	**2711**	**242**	**505**	**724**	**600**	**530**	**110**
en % du total	*100*	*8,93*	*18,63*	*26,71*	*22,13*	*19.55*	*4,06*
4. Décaissements cumulés en % du total		**8,93**	**27,56**	**54,26**	**76,40**	**95,95**	**100,00**

Source : CAA **Estimation base 30 septembre 2015*

III.2 Rappel de la stratégie existante et évaluation en 2015

III.2.1 Stratégie existante

La stratégie d'endettement 2015 s'inscrit en droite ligne de la stratégie d'endettement à moyen terme 2013 – 2017 révisée pour la période 2015-2017, dont les objectifs préconisaient pour l'endettement public du Cameroun, un seuil maximal du ratio dette publique extérieure sur PIB nominal de 35% ainsi qu'un ratio d'endettement public intérieur de 15%. Par ailleurs, la cible visée était un portefeuille de la dette publique constitué de 66% de dette extérieure et de 34% de dette intérieure à l'horizon 2017, conformément aux instruments présentés dans le tableau ci-après.

Tableau 12 : Répartition des nouveaux décaissements par instrument

	Instruments de dettes et devises		Créanciers ou type de créanciers	Type de taux d'intérêt (Fixe / Var)	Maturité (an)	Période de Grace (an)	Elément dons(en %)	% par rapport au total	Montant des tirages 2015 (milliards de FCFA)
Concessionnel	Euro	EUR_1	IDA	Fixe	40	10	68,48	**13,8%**	**55,9**
	Euro	EUR_2	BAD	Fixe	30	10	36	**15,4%**	**62,5**
	Yuan Renminbi chinois	CNY_4	Chine	Fixe	20	7	44,11	**6,2%**	**25,0**
	Yen Japonais	JPY_1	Japon	Fixe	40	10	68,48	**4,6%**	**18,8**
	Yen Japonais	JPY_4	Japon	Fixe	20	7	44,11	**3,0%**	**12,0**
	Dollar des Etats-Unis	USD_1	IDA/FAD	Fixe	40	10	68,48	**12,8%**	**51,8**
	Dollar des Etats-Unis	USD_4	Chine /Eximbank	Fixe	20	7	35	**40,4%**	**163,7**
		Sous/total Concessionnel						**96,2%**	**389,7**
Non Concessionnel	Euro	EUR_2	Commercial	Fixe	20	5		**1,1%**	**4,5**
	Euro	EUR_3	Deuche Bank Espagne	var	10	3		**1,1%**	**4,4**
	Dollar des Etats-Unis	USD_7	Chine/société Générale	Var	15	3		**1,6%**	**6,4**
		Sous/total non Concessionnel						**3,8%**	**15,3**
Total								**100,0%**	**405,0**

Source : CNDP

La stratégie d'endettement annuelle 2015 visait outre l'atteinte des objectifs supra, la recherche des financements pour la réalisation des projets notamment l'organisation des Coupes d'Afrique des Nations de football féminine en 2016 et masculine en 2019 et, la mise en œuvre du Plan d'Urgence Triennal pour l'Accélération de la Croissance afin de rattraper le retard accusé dans l'implémentation du Document de Stratégie pour la Croissance et l'Emploi (DSCE). La recherche de financements préconisait une démarche prudente afin de préserver la viabilité

de la dette publique et la soutenabilité des finances publiques.

La stratégie d'endettement 2015 visait également la sensibilisation des administrations sur la saisine systématique du CNDP, le renforcement des capacités des différents acteurs, l'analyse des coûts et risques liés à l'endettement, l'analyse de viabilité de l'ensemble du portefeuille de la dette, y compris la dette garantie, la mobilisation prioritaire des financements concessionnels, l'amélioration de l'accès aux financements non concessionnels et alloués aux projets de forte rentabilité, le respect des critères de convergence sous-régionaux et l'amélioration de la notation souveraine de l'Etat.

Sur le plan quantitatif, la stratégie annuelle 2015 prévoyait un déficit budgétaire de 391,5 milliards de FCFA (2,47% du PIB) découlant de la différence entre les recettes budgétaires internes de 2 963,4 milliards de FCFA et les dépenses budgétaires de 3 354,9 milliards de FCFA. Elle projetait l'amortissement de la dette publique à 175,6 milliards de FCFA et l'apurement des arriérés (y compris le remboursement des crédits de TVA) à 216,6 milliards de FCFA, soit un besoin de financement brut de l'Etat de 783,2 milliards de FCFA (4,94% du PIB). Le besoin d'endettement brut qui en découlait, en tenant compte des dons, était de 725 milliards de FCFA (4,58% du PIB) dont 405 milliards de FCFA provenant des emprunts extérieurs et 320 milliards de FCFA, des emprunts intérieurs principalement des émissions des titres publics.

Tableau 13 : Détermination de l'endettement brut de l'Etat en 2015 (en milliards de FCFA)

	Montant	En % PIB
Recettes budgétaires internes	2 963,40	18,70
Dépenses budgétaires	3 354,90	21,17
Solde budgétaire base engagement (déficit -)	**-391,5**	**-2,47**
Amortissement de la dette	175,6	1,11
Apurement des arriérés (y/c. remboursement des crédits de TVA)	216,1	1,36
Besoin de financement brut de l'Etat	**783,2**	**4,94**
Dons projets	17,8	0,11
Dons programmes et allègements de dette	40,4	0,25
Utilisation des réserves budgétaires		
Besoin d'endettement brut	**725**	**4,58**
Emprunts extérieurs	405	2,56
Emprunts intérieurs (titres publics)	320	2,02

Source : CNDP

S'agissant des nouveaux engagements extérieurs, la stratégie 2015 a fixé le plafond d'endettement à 1 000 milliards de FCFA dont 500 milliards de FCFA d'emprunts concessionnels et 500 milliards de FCFA d'emprunts non concessionnels.

III.2.2. Mise en œuvre et évaluation de la stratégie 2015

La mise en œuvre de la stratégie 2015 s'est adaptée à l'évolution de l'environnement interne et externe notamment (i) la chute des cours du pétrole, (ii) le financement des projets

du PLANUT,(iii) la lutte contre Boko Haram et les problèmes sécuritaires aux frontières du pays. Ainsi, à la faveur de l'ordonnance N° 2015/-001 du 06 février 2015 signée par le Chef de l'Etat, le cadrage budgétaire de l'Etat a été révisé et la stratégie a été modifiée. Le déficit budgétaire initialement de 391,5 milliards de FCFA est passé à 971 milliards de FCFA (6,13% du PIB). Le besoin de financement brut de l'Etat a été réévalué à 1 363,2 milliards de FCFA soit 8,6% du PIB. Le besoin d'endettement qui en découle, en tenant compte des dons, s'est établit à 1 305 milliards de FCFA (8,24% du PIB), dont 405 milliards de FCFA d'emprunts extérieurs et 900 milliards de FCFA d'emprunts intérieurs.

Tableau 14 : Détermination de l'endettement brut de l'Etat en 2015 (en milliards de FCFA)

	Montant	En % PIB	cadrage révisé	En % PIB
Recettes budgétaires internes	2 963,40	18,7	2 963,40	17,34
Dépenses budgétaires	3 354,90	21,17	3 711,10	21,96
Solde budgétaire base engagement (déficit)	**-391,5**	**-2,47**	**-781,1**	**-4,62**
Amortissement de la dette	175,6	1,11	175,6	1,04
Apurement des arriérés (y/c. remboursement des crédits de TVA)	216,1	1,36	366,1	2,17
Besoin de financement brut de l'Etat	**783,2**	**4,94**	**1 322,80**	**7,83**
Dons projets	17,8	0,11	17,8	0,11
Dons programmes et allègements de dette	40,4	0,25	0	0
Utilisation des réserves budgétaires	0	0	0	0
Besoin d'endettement brut	**725**	**4,58**	**1 305,00**	**7,72**
Emprunts extérieurs	405	2,56	405	2,40
Titres publics	320	2,02	900	5,33
Dont émission nationale	320	2,02	150	0,89
émission internationale	0	0	750	4,44

Source : CNDP

Après la révision du plafond par Ordonnance N° 2015/003 du 13 août 2015, le nouveau plafond s'est situé à 1 700 milliards de FCFA dont 500 milliards de prêts concessionnels et 1 200 milliards de prêts non concessionnels.

Ces nouveaux engagements extérieurs devraient être signés conformément aux instruments de dette présentés dans le tableau ci-dessous.

Tableau 15 : Répartition du plafond d'endettement 2015 par instrument

Instruments de dettes et devises		Créancier ou type de créancier	Type de taux d'intérêt (Fixe / Var)	Maturité (an)	Période de Grace (an)	Elément dons(en %)	Pourcentage par rapport au total	Montant du plafond d'endettement 2015 (milliards de FCFA)
Euro	EUR_1	IDA	Fixe	40	10	68,48	8,81%	83,7
Euro	EUR_4	FAD	Fixe	20	7	68,48	8,22%	78,1
Yuan renminbi Chinois	CNY_6	Chine	Fixe	20	7	44,11	5,75%	54,6
Yen Japonais	JPY_7	Japon	Fixe	40	10	68,48	0,76%	7,2
Yen Japonais	JPY_8	Japon	Fixe	40	10	44,11	0,35%	3,3
Dollar des Etats-Unis	USD_9	IDA/FAD	Fixe	40	10	68,48	2,76%	26,2
Dollar des Etats-Unis	USD_12	Chine /Eximbank	Fixe	20	7	35	2,76%	26,2
Euro	EUR_2	Commercial	Variable	20	5		1,94%	18,4
Euro	EUR_3	Deutsche Bank Spain	Fixe	10	3		8,60%	81,7
Euro	EUR_5	KfW/BIRD/ING/Pays Emergents	Fixe	10	5		25,79%	245,0
Dollar des Etats-Unis	USD_10	Société Générale	Fixe	10	3		13,62%	129,4
Dollar des Etats-Unis	USD_11	Chine/Sté Générale	Variable	15	3		6,31%	59,9
Dollar des Etats-Unis	USD_13	KfW/BIRD/ING/Pays Emergents	Fixe	10	5		14,33%	136,1
USD			Fixe	10	7		44,12%	750
Total : 1 700 milliards de FCFA								

Source : CNDP

III.3 Coûts et risques projetés au 31/12/2015 - profil de remboursement de la dette publique

III.3.1 Coûts et risques de la dette publique projetée au 31/12/2015

Sur la base des données du cadrage macroéconomique révisé, la dette publique du Cameroun attendue à fin 2015 est estimée à près de 4 032 milliards de FCFA (soit 23,9% du PIB), ventilée en 79,9% de dette extérieure et 20,1% de dette intérieure. Le coût de l'endettement public de

l'Etat s'élève à 3,9% représentant le taux d'intérêt moyen pondéré du portefeuille. Au niveau intérieur, ce taux d'intérêt s'évalue à 3,7%, tandis qu'au niveau extérieur, il est de 4,0%.
S'agissant des risques de refinancement, il faudrait en moyenne 9 ans pour le refinancement total de la dette publique, dont 10,3 ans pour la dette extérieure et 4,2 ans pour la dette intérieure. Si le refinancement de la dette extérieure s'effectue sur le long terme, il convient de relever que la dette intérieure quant à elle se refinance totalement sur le moyen-terme. Cet écart entre les durées de refinancement est la conséquence directe d'une dette à réviser au cours de l'année prochaine (2016) représentant 26,2% pour la dette intérieure totale tandis qu'elle représente 8,3% pour la dette publique totale.

Tableau 16 : Indicateurs de coûts et risques pour le portefeuille de la dette existante à fin 2015

Indicateurs de coûts et risques		Dette extérieure	Dette intérieure	Dette totale*
Dette nominale		3 220	812	4 032
Dette nominale (% du PIB)		19,0	4,8	23,9
Valeur actualisée (% du PIB)		16,2	4,8	21,0
Coût de la dette	Taux d´intérêt moyen pondéré (%)	4,0	3,7	3,9
Risque de refinancement	Durée moyenne d´échéance (ans) (ATM)	10,3	4,2	9,1
	Dette à amortir durant l´année prochaine (% du total)	3,8	26,2	8,3
Risque de taux d´intérêt	Durée moyenne à refixer (ans) (ATR)	10,2	4,2	9,0
	Dette refixée durant l´année prochaine (% du total)	7,5	26,2	11,3
	Dette à taux d´intérêt fixe (% du total)	86,0	100,0	88,9
Risque de change	Dette en devises (% du total)			79,8
	Amortissement en devise durant l´année prochaine (en % du stock brut de réserves de change brutes détenues par la BEAC qui est la Banque centrale)			6,2

*Source : CNDP *le tableau ci-dessus prend en compte la dette non structurée pour laquelle le taux d'intérêt est nul.*

S'agissant des risques de taux d'intérêt, il ressort que 11,1% de l'ensemble du portefeuille est soumis à des taux d'intérêts variables. Tel que présenté dans le tableau 17 ci-après, 68,5% des prêts du portefeuille de la dette publique ont été contractés à des taux relativement faibles, inférieurs ou égaux à 3%. Le reste de la dette publique ayant été contracté à un taux supérieur à 3% et inférieur à 9%. Il faudra en moyenne 9,0 ans pour refixer le taux d'intérêt du portefeuille de la dette publique, ce qui semble relativement acceptable si on en prend en compte la rentabilité future des grands projets de l'Etat et plus particulièrement ceux du Plan d'Urgence Triennal pour l'accélération de la croissance.

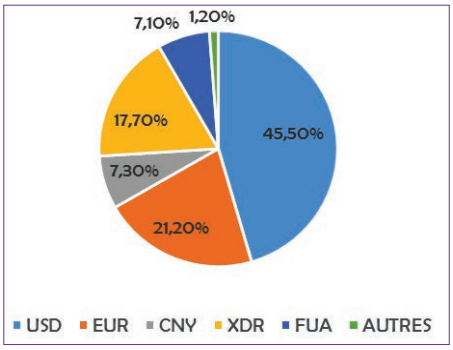
Tableau 17 : Répartition de l'encours de la dette publique extérieure à fin 2015 par classe de taux d'intérêt.

Classe de taux	Encours à fin 2015 en milliards FCFA	Encours en pourcentage du total	Encours en pourcentage du total cumulé
[0]	409	10,1	10,1
]0-1]	965	23,9	34,1
]1 -2]	918	22,8	56,9
]2 -3]	469	11,6	68,5
]3 -4]	265	6,6	75,1
]4 -5]	245	6,1	81,1
]5 -6]	320	7,9	89,0
]6 -9[	442	11,0	100,00
Total	**4 032**	**100**	

Source : CNDP

Concernant le risque de change, la composition par devise du portefeuille de la dette publique telle que présenté dans le graphique 1 ci-après est de 40,2% de la dette est libellée en USD, 23,3% en Euro, 8,0% en CNY, 18,4% en XDR, 7,8% en FUA, 1,0% en ISD, 0,6% en JPY et la proportion de l'encours restant (0,8%) est constituée des autres devises (SAR, KWD, CHF, et XAF). En décomposant les devises composites (DTS, FUA, ISD) en devises élémentaires, la répartition du portefeuille se présente comme suit : 51,1% d'USD, 36,6% d'EURO, 8,0% de CNY, 3,5% de JPY et 0,8% des autres devises. Au regard de la proportion des devises dont le taux de change est susceptible de fluctuer, soit 63,3% et bien que le ratio dette en devise sur la dette totale s'élève à 81,3 %, le risque de change qui pèse sur la dette publique extérieure est modéré.

Graphique 1 Répartition de l'encours de la dette extérieure par devise au 31/12/2015



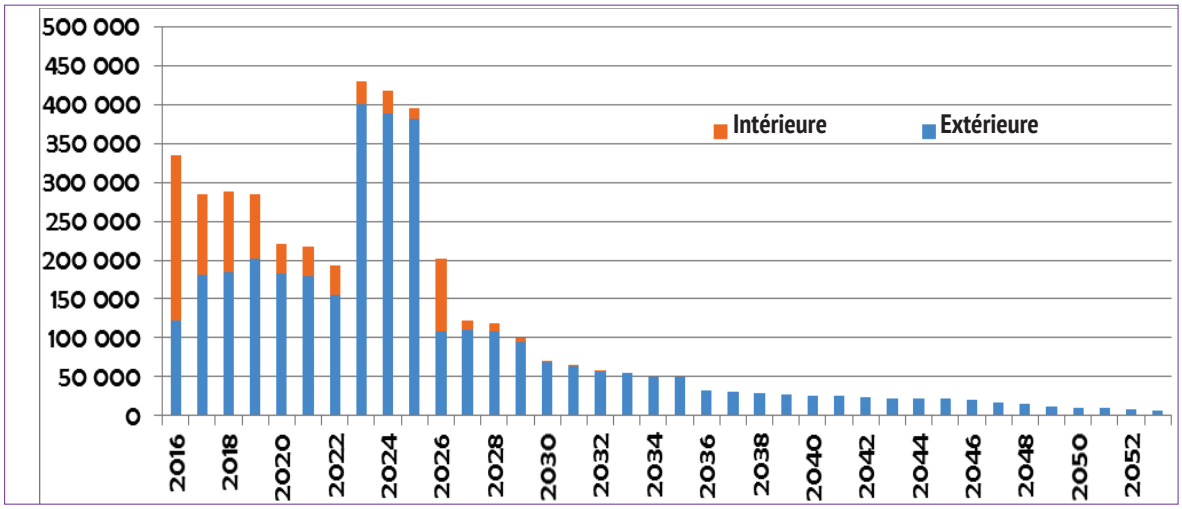
Source : CNDP

III.3.2. Profil de remboursement de la dette publique

En 2016, l'on enregistrera des amortissements estimés à 335,3 milliards de FCFA dont 122,7 milliards de FCFA pour la dette extérieure et 212,6 milliards de FCFA pour la dette intérieure. Si l'année 2016 se comporte de manière un peu atypique dans le profil de remboursement de la dette publique due aux echéances des BTA, les remboursements au titre du principal connaitront toutes choses egales par ailleurs, trois grandes phases. Comme indiqué dans le graphique 2 ci-après.

Au cours de la première phase qui va de 2017 à 2022, l'Etat assurera un service au titre du principal estimé à 1 491,6 milliards de FCFA soit un remboursement moyen annuel d'environ 248,6 milliards de FCFA. Durant la deuxième phase, qui va de 2023 à 2025, le principal à payer sera environ de 931,3 milliards de FCFA soit un remboursement moyen par an de 310,5 milliards de FCFA. Au cours de la dernière phase (2026 jusqu'à extinction de la dette) qui présente des remboursements bas par rapport aux deux précédentes phases, le remboursement moyen est environ de 31,8 milliards de FCFA soit un montant total de 1 272,8 milliards de FCFA. Ainsi, entre 2016 et 2067, il vient que le remboursement du principal de la dette est moins stable à cause de l'emission de l'Eurobond et le paiement des amortissements sur les Bons de Tresor Assimilables.

Graphique 2 : Profil de remboursement de la dette publique (en millions de FCFA)



Source : CNDP

CHAPITRE 04

STRATÉGIE D'ENDETTEMENT À MOYEN TERME 2016-2018 ET STRATÉGIE D'ENDETTEMENT 2016

La stratégie d'endettement à moyen terme 2016-2018 qui s'arrime au budget programme 2016 – 2018, couvre entre autres, la totalité des financements relatifs au PLANUT et à la préparation des CAN 2016 et 2019. Elle vise une composition du portefeuille de la dette publique de 70% de dette extérieure et 30% de dette intérieure à l'horizon 2018, partant d'un portefeuille à fin 2015, dont la composition est estimée à 79,9% de dette extérieure et 20,1% de dette intérieure. Cette stratégie a également pour objectifs : (i) le développement du marché financier et monétaire domestique notamment à travers l'émission des titres publics de plus longue maturité (7 à 10 ans) et (ii) l'encadrement des emprunts bancaires au niveau intérieur. **La stratégie d'endettement 2016 qui découle de la stratégie à moyen terme 2016 - 2018**, vise à couvrir à hauteur de 44,3% le besoin d'endettement par les emprunts extérieurs et à 55,7% par les emprunts intérieurs.

IV-1. Besoin d'endettement de l'État sur la période 2016-2018

En tenant compte des projections, d'une part, des dépenses publiques et des recettes contenues dans le cadrage macroéconomique couvrant la période 2016 -2018, et d'autre part, du service de la dette publique, il apparait que le budget de l'Etat connaîtra un déficit budgétaire cumulé de l'ordre de 3 320 milliards de FCFA sur la période 2016 -2018. En intégrant l'apurement des arriérés y compris les remboursements des crédits de TVA, le besoin de financement brut cumulé de l'Etat pour la période est de 4 663,6 milliards de FCFA. Après la prise en compte des dons qui sont estimés à 174,6 milliards de FCFA et l'utilisation des réserves budgétaires de 50 milliards de FCFA, le besoin d'endettement brut qui en découle est de 4 439 milliards de FCFA dont 1 140 milliards de FCFA en 2016, 1 471 milliards de FCFA en 2017 et 1 828 milliards de FCFA en 2018.

Au niveau intérieur, le besoin d'endettement, sur la période 2016 - 2018, pourra être couvert à hauteur de 1235 milliards de FCFA soit, des décaissements de 635

Tableau 18 : Détermination de l'endettement brut de l'Etat à moyen terme (en milliards de FCFA)

milliards de FCFA en 2016 y compris un appui budgétaire de 85 milliards de FCFA, et 300 milliards de FCFA par an pour le reste de la période.
Au niveau extérieur, le besoin d'endettement soit, 3 140 milliards de FCFA, sera couvert en partie par les décaissements des SEND's extérieurs existants et les nouveaux engagements extérieurs.

	2016		2017		2018	
	Montant	En % PIB	Montant	En % PIB	Montant	En % PIB
Recettes budgétaires internes	2 986,50	15,9	2 863,6	14,7	3 170,4	15,0
Dépenses budgétaires	3 749,50	20,0	3 945,0	20,3	4 646,9	22,0
Solde budgétaire base engagement (déficit -)	**-763,00**	**-4,1**	**-1 081,4**	**-5,6**	**-1 476,5**	**-7,0**
Amortissement de la dette	375,2	2,0	285,0	1,5	287,0	1,4
Apurement des arriérés (y/c. remboursement des crédits de TVA)	110	0,6	162,8	0,8	122,7	0,6
Besoin de financement brut de l'Etat	**1 248,20**	**6,7**	**1 529,2**	**7,9**	**1 886,2**	**8,9**
Dons	58,2	0,3	58,2	0,3	58,2	0,3
Utilisation des réserves budgétaires	50	0,3	0	0,0	0	0,0
Besoin d'endettement brut	**1 140,00**	**6,1**	**1 471,0**	**7,6**	**1 828,0**	**8,6**

Source : MINFI/DAE/CNDP

IV-2. Composition du besoin d'endettement / décaissement de l'État pour l'année 2016

Les recettes budgétaires internes s'élèvent à 2 986,5 milliards de FCFA tandis que les dépenses primaires y compris les paiements des intérêts de la dette publique sont estimées à 3 749,5 milliards de FCFA. Il se dégage un solde déficitaire de 763,0 milliards de FCFA.
Les dépenses liées à l'amortissement de la dette publique s'élèvent à 375,2 milliards de FCFA et l'apurement des arriérés à 110 milliards de FCFA (dont 100 milliards de remboursement de crédits de TVA). Le besoin de financement qui en découle est de 1 140,0 milliards de FCFA.
Ce besoin sera couvert par : (i) l'utilisation des réserves budgétaires d'un montant de 50 milliards de FCFA; (ii) le recours aux dons extérieurs pour un montant de 58,2 milliards (dont 40,4 milliards de dons C2D) et (iii) le solde, soit 1 140 milliards de FCFA par endettement. Ce besoin d'endettement sera couvert pour 505 milliards de FCFA par emprunt auprès des bailleurs de fonds extérieurs, pour 300 milliards de FCFA par émissions des titres publics, pour 250 milliards de décaissements sur emprunts intérieurs déjà signés et pour 85 milliards de FCFA par appui budgétaire.

Tableau 19 : Détermination de l'endettement brut de l'Etat en 2016 (en milliards de FCFA)

	2016	
	Montant	En % PIB
Recettes budgétaires internes	2 986,50	15,9
Dépenses budgétaires	3 749,50	20,0
Solde budgétaire base engagement (déficit -)	**-763,00**	**-4,1**
Amortissement de la dette	375,2	2,0
Apurement des arriérés (y/c. remboursement des crédits de TVA)	110,1	0,6
Besoin de financement brut de l'Etat	**1 248,30**	**6,7**
Dons	58,2	0,3
Dont Dons projets	17,8	0,1
Dons C2D	48,4	0,3
Utilisation des réserves budgétaires	50	0,3
Besoin d'endettement brut	**1 140,00**	**6,1**
Emprunt extérieur	505	2,7
Emprunt intérieur	635	3,4
Dont Appui budgétaire	85	0,5

Source : MINFI/DAE/CNDP

IV-3. Plafond des nouveaux engagements pour la période 2016-2018

Au 31 décembre 2015, le stock de la dette publique est estimé à 4 032 milliards de FCFA. Le solde des engagements extérieurs non décaissés (SEND's) s'établirait à 2 711 milliards et selon le calendrier des décaissements, 2 015 milliards de FCFA pourraient être décaissés sur la période 2016-2018. Toutefois, tenant compte de l'historique des décaissements, la strategie envisage pour la période 2016 -2018 des décaissements de l'ordre de 900 milliards de FCFA. Au niveau interieur, le solde des engagements non decaissés s'etablirait à 325 milliards de FCFA et la totalité pourrait etre decaissée sur la période 2016 - 2018. En prenant en compte les remboursements du principal de la dette publique sur la même période, estimés à 908 milliards de FCFA, l'encours de la dette publique existante à fin 2018 s'élèverait à environ 4 349 milliards de FCFA, soit un accroissement moyen annuel de 2,6%. Cet encours sera constitué de 1017 millliards de FCFA de dette intérieure et 3 332 milliards de FCFA de dette extérieure, soit des proportions respectives de 23,4% et 76,6% de l'encours total. Le taux d'endettement public s'établirait sur cette base à 20,6% du PIB en 2018, en dessous du seuil maximun du ratio dette publique sur PIB de 35% fixé par le Gouvernement comme seuil d'alerte, et de 70%, norme communautaire en matiere d'endettement.

Sur la base du seuil d'alerte de 35%, le Gouvernement dispose d'une marge d'endettement de 3 048,6 milliards de FCFA. Au regard de cette marge qui reste inférieure au besoin d'endettement, 4 439 milliards de FCFA, et considérant, les grands projets envisagés, notamment l'organisation des CAN 2016 et 2019, la realisation du PLANUT et les decaissements futurs au niveau interieur et exterieur sur les SEND's estimés à 1 225 milliards de FCFA qui reduisent le besoin réel d'endettement à 3 279 milliards de FCFA, le plafond d'endettement pour la periode 2016-2018 qui en decoule est fixé à 3 279 milliards de FCFA, dont 1 385 milliards pour l'année 2016.

Le Gouvernement est autorisé à accorder, au cours de l'exercice 2016, l'aval de l'Etat à des Etablissements Publics et à des Sociétés d'Economie Mixte au titre d'emprunts concessionnels exclusivement, pour un montant global ne dépassant pas 40 milliards de francs CFA.

IV-4. Fixation du Plafond des nouveaux engagements extérieurs par type d'instrument pour l'année 2016

Sur la période 2016-2018 l'assiette du plafond d'endettement extérieur retenue est de 2 279 milliards de FCFA. En tenant compte de la dynamique du besoin d'endettement de l'Etat, le plafond retenu pour les nouveaux accords de prêt à négocier et conclure en 2016 est fixé à 1 300 milliards de FCFA. La composition de ces nouveaux engagements respectera la structure du portefeuille définie par les termes indicatifs de l'endettement extérieur présentés ci-dessous.

Tableau 20 : Terme indicatifs de l'endettement public à l'extérieur pour l'année 2016

Instruments de dette		Type de taux d'intérêt	Maturité (an)	Période de Grace (an)	Poids	Montant (milliards de FCFA)
Dollar américain	USD_1	Fixe	40	10	5,20%	**52**
Dollar américain	USD_2	Fixe	40	10	2,80%	**28**
Euro	EUR_3	Fixe	40	10	4,40%	**44**
Dollar américain	USD_4	Fixe	20	7	2,00%	**20**
Yen japonais	JPY_5	Fixe	40	10	10,40%	**104**
Yuan renminbi chinois	CNY_6	Fixe	20	7	8,40%	**84**
Euro	EUR_7	Fixe	20	7	6,80%	**68**
Dollar américain	USD_8	variable	10	3	11,40%	**114**
Euro	EUR_9	variable	11	3	19,80%	**198**
Dollar américain	USD_10	Fixe	11	3	22,20%	**222**
Euro	EUR_11	Fixe	15	3	6,60%	**66**
Total					100,00%	**1 000**

Source : CNDP

IV-5. Fixation du plafond des nouveaux engagements intérieurs pour l'année 2016 (en milliards de FCFA)

Au cours de l'année 2016, le Gouvernement financera son besoin d'endettement par les nouveaux emprunts au niveau intérieur à hauteur de 385 milliards de FCFA repartit en 120 milliards de BTA, 180 milliards de OT/Emprunt bancaire et 85 milliards de FCFA en appui budgétaire.

Tableau 21 : terme indicatifs de l'endettement public à l'intérieur pour l'année 2016 (en milliards de FCFA)

Instruments de dette	Type de taux d'intérêt	Maturité (an)	Période de Grace (an)	Poids	Montant
BTA	Fixe	1	0	31,17	120
OT/ Emprunt bancaire	Fixe	2-7	1-6	46,75	180
Appui budgétaire				22,08	85
Total				**100**	**385**

Source : CNDP

IV-6. Présentation des différentes stratégies (coûts et risques) pour la période 2016-2018

Pour couvrir le besoin de financement, quatre alternatives ont été formulées afin d'évaluer l'impact des potentielles sources de nouveaux financements pouvant permettre d'atteindre les objectifs de la stratégie d'endettement à moyen terme 2016-2018 (SEMT). En terme de composition du portefeuille de la dette publique, l'objectif visé en 2018 est de la porter à 70% de dette extérieure et 30% de dette intérieure, d'où le besoin de mobiliser l'appui budgétaire en FCFA. Il convient de rappeler ici que les nouveaux emprunts sont constitués des tirages d'une part, sur les SEND's existants et d'autre part, sur les nouvelles conventions signées au courant de l'année.

Les différentes stratégies comparées sont définies ainsi qu'il suit :

• Stratégie 1 : (S1) maintient pour la période 2016-2018 la part des nouveaux emprunts extérieurs évaluée à 65,1% et celle des emprunts intérieurs à 34,9%;

• **Stratégie 2 : (S2)** maintient la part des nouveaux emprunts extérieurs en 2016 à 44,3%,et se fixe un objectif de 55% pour le reste de la période,avec une augmentation des emprunts extérieurs en provenance des pays émergents ;

• **Stratégie 3 : (S3)** maintient la part des nouveaux emprunts extérieurs en 2016 à 44,3%,et l'augmente à 55% en 2017 et à 50% en 2018 avec une augmentation des emprunts non concessionnels ;

• **Stratégie 4 : (S4)** maintient la part des nouveaux emprunts extérieurs en 2016 à 44,3%,et se fixe pour objectif 60% de dette extérieure en 2017 et 2018.

IV-6.1. Description des différentes stratégies

Stratégie 1 (S1) : Statu quo (situation historique.

• maintient pour la période 2016-2018 la part des nouveaux emprunts extérieurs évaluée à 65,1% et celle des emprunts intérieurs à 34,9%

Stratégie 2 (S2): maintient la part des nouveaux emprunts extérieurs en 2016 à 44,3%,et se fixe un objectif de 55% pour le reste de la période,avec une augmentation des emprunts extérieurs en provenance des pays émergents et une stabilisation des nouveaux emprunts intérieurs à 45% en 2018.

Le Gouvernement se fixe pour objectif de porter à 44,3% la part des nouveaux emprunts extérieurs en 2016.La proportion des emprunts concessionnels est fixée à 20% sur toute la période tandis que celle des emprunts provenant des pays émergents,tels que la Chine et la Turquie,augmentera progressivement pour atteindre 40% en 2018. En termes d'endettement intérieur le Gouvernement conservera sa politique d'émission des titres publics avec le recours aux instruments de moyen terme (5-7 ans) à hauteur de 52% sur la période 2016-2018. Par ailleurs, la part des emprunts bancaires de 10 ans de maturité passera de 28% en 2016,à 25% en 2017 et atteindra les 30% en 2018.Les fonds mobilisés par ce dernier instrument pourront être utilisés pour le financement de la CAN 2019.

Stratégie 3 (S3): maintient la part des nouveaux emprunts extérieurs en 2016 à 44,3%,et augmente la part des nouveaux emprunts extérieurs à 55% en 2017 et à 50% en 2018 avec une augmentation des emprunts non concessionnels type.

Le Gouvernement se fixe pour objectif de porter à 55% la part des nouveaux emprunts extérieurs en 2017 et à 50% la part des nouveaux emprunts pour l'année 2018. La part des emprunts non concessionnels sera progressivement augmentée au détriment des emprunts concessionnels. Cette part est fixée à 20% des emprunts extérieurs en 2016 et atteindra 27% en 2018. L'endettement intérieur à moyen et long terme sera porté à 70% de la dette intérieure et consistera à recourir à 20% des titres publics et 50% des emprunts bancaires en 2017.Les instruments de court terme (Bons de Trésor),seront utilisés pour les besoin de trésorerie et l'encours final à rembourser l'année suivante sera progressivement réduit afin d'augmenter la part des titres publics et des emprunts bancaires de moyen terme (3-10ans) à 65% des emprunts intérieurs en 2018.

Stratégie 4 (S4): maintient la part des nouveaux emprunts extérieurs en 2016 à 44,3%,et se fixe pour objectif 60% de dette extérieure en 2017 et 2018 avec des recours aux titres publics intérieurs de 7 ans.

Le Gouvernement se fixe pour objectif de porter à 60% la part des nouveaux emprunts extérieurs sur le reste de la période. La répartition par instruments des emprunts extérieurs est semblable à celle de la stratégie 3. L'endettement intérieur consistera à recourir à 60% des titres publiques et emprunts bancaires de moyen terme en 2017 et 40% en 2018 de préférence des emprunts bancaires de 10 ans de maturité,ceci avec un objectif de rallonger la maturité de la dette intérieure.

IV-6.2. Analyse des coûts et risques des stratégies

Tableau 22 : Coûts et risques des stratégies

INDICATEURS DE COUTS ET DE RISQUES		2015	A fin 2018			
		Courant	S1	S2	S3	S4
Dette nominale (% du PIB)		23,9	33,1	33,0	33,0	33,1
Valeur actualisée (% du PIB)		21,0	28,4	29,0	29,3	29,2
Valeur actualisée de la dette extérieure (% du PIB)		10,9	20,3	19,0	18,9	20,0
Coût de la dette Taux d'intérêt moyen pondéré en %		3,9	2,8	2,9	2,8	2,9
Risque de refinancement	Durée moyenne d'échéance (ans) dette extérieure, ATM	10,3	14,0	14,0	13,2	13,5
	Durée moyenne d'échéance (ans) dette intérieure, ATM	4,2	6,0	5,2	5,8	5,6
	Durée moyenne d'échéance (ans) dette totale, ATM	9,1	12,1	11,7	11,1	11,9
Risque de taux d'intérêt	Durée moyenne à refixer (ans)	9,0	12,0	11,2	9,9	10,4
	Dette refixée durant l'année prochaine (% du total)	11,3	7,1	8,9	11,9	13,7
	Dette à taux d'intérêt fixe (% du total)	88,9	90,0	88,3	85,2	83,7
Risque de change	Dette en devises (% du total)	79,8	75,9	68,8	67,6	74,1
	Dette extérieure à court terme (en % des réserves de change brutes détenues par la BEAC)	6,2	10,4	10,4	10,4	10,4

Source : CNDP

L'implémentation des différentes stratégies susévoquées conduira en 2018 à modifier la structure et les caractéristiques actuelles du portefeuille de la dette publique ainsi qu'il suit:

• Le ratio de la dette publique sur le PIB est proche du seuil d'alerte gouvernemental de 35% sur toutes les stratégies. S'agissant du ratio de la valeur actualisée de la dette publique sur PIB, il varie sur les quatre stratégies entre 28,4% et 29,3%. Suivant les critères de la valeur actualisée et du stock de la dette et hors mis les résultats de la situation de référence (stratégie S1), la stratégie S2 offre les résultats les moins élevés. Le ratio dette sur PIB est supérieur au ratio de la valeur actualisée de la dette sur le PIB en 2018 en moyenne de 3,9% sur les quatre stratégies en raison de la prédominance des emprunts à taux faibles..

• Le coût de la dette publique matérialisé par le taux d'intérêt moyen pondéré, à fin 2018, est compris entre 2,8% et 2,9% sur les quatre stratégies et les stratégies offrant les coûts les plus bas sont S1 et S3 avec un taux de 2,8%. Ce taux est en diminution par rapport à celui de l'année 2015, ce qui montre que S1 et S3 sont des stratégies relativement moins chères.

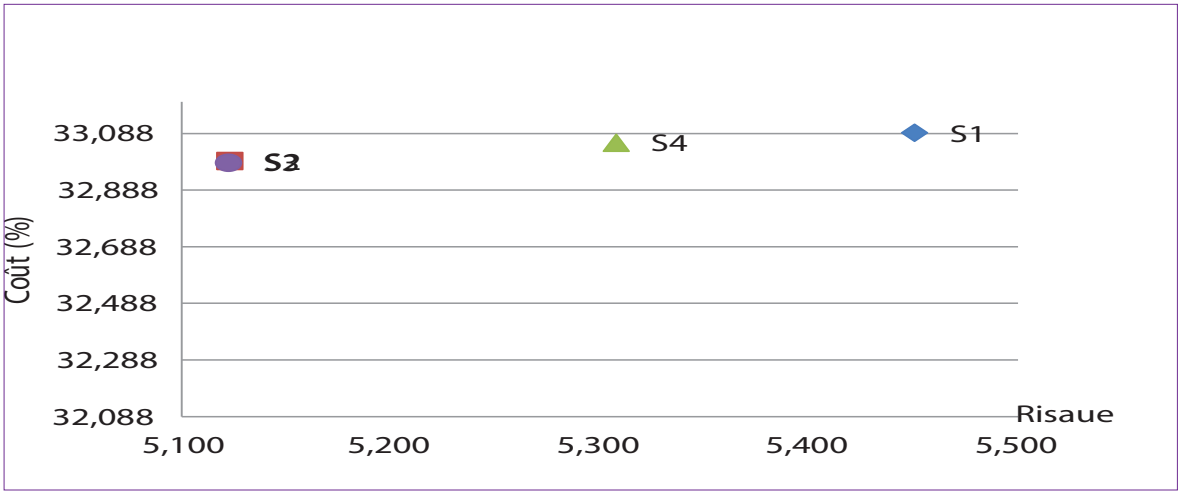
• La durée moyenne de maturité de la dette extérieure en 2018 sera de 14 ans pour la stratégie S1, et S2, 13,2 ans pour la stratégie S3 et 13,5 ans pour la stratégie S4. La dette intérieure se refinancera, toutes choses égales par ailleurs, en 6 ans pour la stratégie S1, en 5,2 ans pour la stratégie S2, en 5,8 ans pour la stratégie S3 et en 5,2 ans Pour la stratégie S4.

• Le portefeuille de la dette publique or l'ensemble des stratégies sera en moyenne constitué de 12,8% de dette à taux variable avec une valeur maximale pour la stratégie S4 et une valeur minimale pour S1. Le temps moyen pour refixer la dette publique en 2018 sera de 12 ans pour la stratégie S1, 11,2 ans pour la stratégie S2, 9,9 ans pour la stratégie S3 et 10,4 ans pour la stratégie S4.

L'analyse combinée des coûts et des risques (dépréciation du taux de change nominal de 30% et augmentation du taux d'intérêt de 10% et 20%) à travers les graphiques ci-après révèle que :

• Pour ce qui est du ratio stock/PIB, les coûts varient entre 33,018% et 33,072% tandis que les risques varient entre 5,126 et 5,465. La stratégie qui présente les meilleurs caractéristiques hors mis le statu-quo est la stratégie S3 avec un risque de 5,155 et un coût de 33,052. Les autres stratégies pouvant être classées par ordre de préférence ainsi qu'il suit S2 avec pour coordonnées (5,155 ; 33,059) et S4 avec pour coordonnées (5,356 ; 33,072).

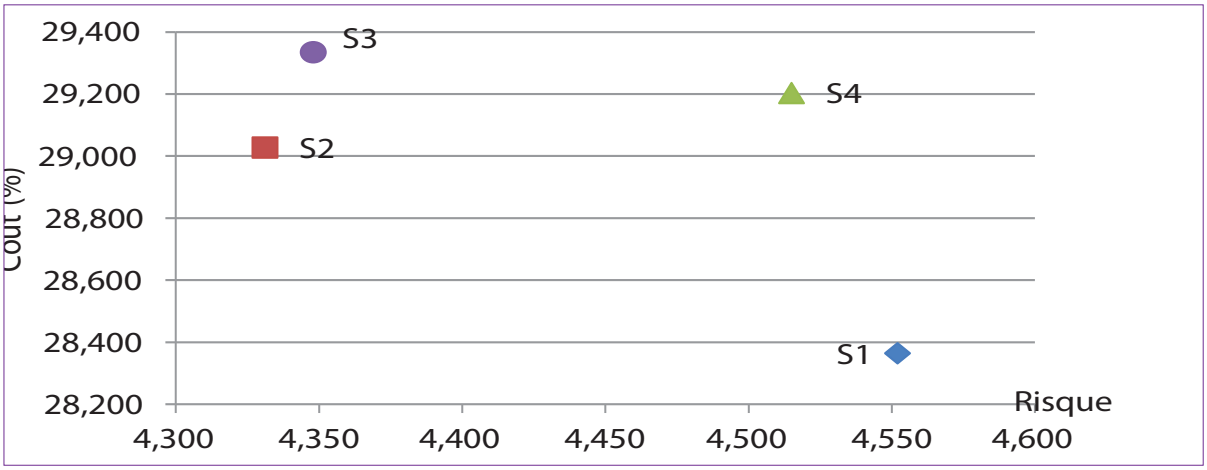
Graphique 3 : Comparaison des 4 stratégies suivant le ratio stock dette/ PIB



Source : CNDP

• S'agissant du ratio valeur actuelle de la dette sur PIB, il varie entre 28,366% et 29,331%. La meilleure stratégie suivant ce critère hors mis le statu-quo est la stratégie S2 avec les valeurs respectivement pour les coûts et les risques de 29,125% et de 4,330. Les autres stratégies qui ont été implémentées présentent les caractéristiques suivantes : la stratégie S3 a le coût le plus élevé soit 29,331% et un risque de 4,347. La stratégie S4 a un coût de 29,20% et le risque le plus élevé soit 4,525.

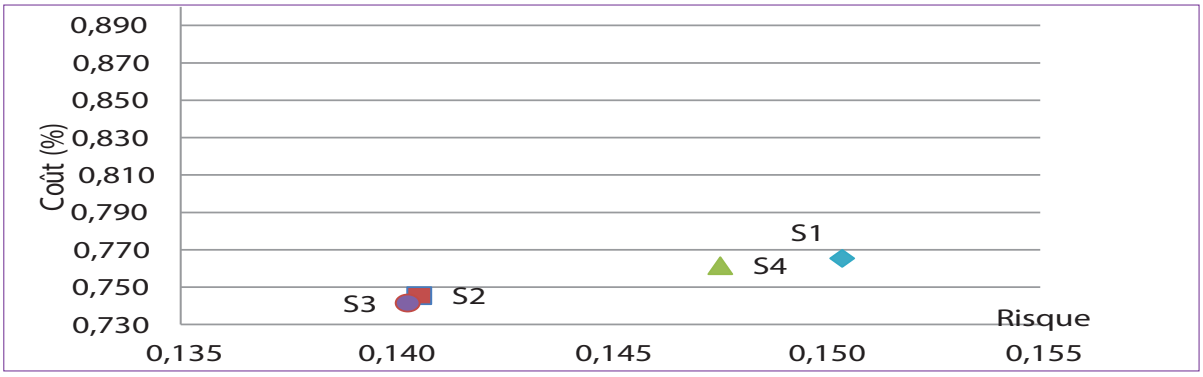
Graphique 4 : Comparaison des 4 stratégies suivant le ratio VA dette/ PIB



Source : CNDP

• Quant à l'analyse suivant le ratio intérêt/PIB, hors mis la stratégie S1, la stratégie S3 semble être la plus optimale. En effet, sa position par rapport aux autres stratégies parait plus réalisable. Suivant le critère associé au risque, la stratégie S2 pourrait être un substitut de S3 dans la mesure où celle-ci présente les niveaux de risque et de coût les plus acceptables après S3.

Graphique 5 : Comparaison des 4 stratégies suivant le ratio Paiement des intérêts/PIB



Source : CNDP

Eu égard à l'analyse comparée des indicateurs des différentes stratégies qui montre que la stratégie S3 se positionne comme étant celle qui présente les couts et risques optima, et prenant en compte le fait que la stratégie S3 a les meilleurs ratios de service de la dette sur exportation et de valeur actualisée de la dette extérieure sur PIB, S3 est la stratégie d'endettement recommandée pour sa mise en œuvre dès 2016.

Tableau 23 : Quelques indicateurs de viabilité sur les différentes stratégies

	S1	S2	S3	S4
Service sur Exportation	13,7	14,2	14,2	14,3
Valeur actualisée extérieure sur PIB	19,3	20,0	17,9	19,0

Source : CNDP

IV-7 Description et Choix de la Stratégie de mobilisation de l'endettement pour l'année 2016

Au cours de l'année 2016, la stratégie du Gouvernement consistera à mobiliser les emprunts extérieurs et intérieurs dans des proportions respectives de 44,3% et 55,7% du total du besoin d'endettement. Le Gouvernement se fixe pour objectif à l'horizon 2018 de porter à 70% la part des nouveaux emprunts extérieurs et à 30% celle des emprunts intérieurs contre une composition de 79,9% de dette extérieure et 20,1% de dette intérieure à fin 2015.

En valeur absolue, le besoin d'endettement de 1 140 milliards de FCFA sera couvert au niveau intérieur à hauteur de 635 milliards de FCFA dont un appui budgétaire de 85 milliards de FCFA, et au niveau extérieur à hauteur de 505 milliards de FCFA.

IV-7.1. Endettement extérieur en 2016

IV-7.1.1. Décaissement effectifs attendus en 2016

La mobilisation de 505 milliards de FCFA découlera principalement des décaissements issus des conventions de prêts déjà signées et mais aussi des nouveaux décaissements. Les termes de ces emprunts sont présentés dans le tableau ci-après.

Tableau 24 : Termes indicatifs de l'endettement public à l'extérieur pour l'année 2016 (en milliards de FCFA)

Instruments de dette		Type de taux d'intérêt	Maturité (an)	Période de Grace (an)	Poids	Montant (milliards de FCFA)
Dollar américain	USD_1	Fixe	40	10	11,68%	**59**
Dollar américain	USD_2	Fixe	40	10	6,93%	**35**
Euro	EUR_3	Fixe	40	10	6,53%	**33**
Dollar américain	USD_4	Fixe	20	7	8,32%	**42**
Yen japonais	JPY_5	Fixe	40	10	6,73%	**34**
Yuan renminbi chinois	CNY_6	Fixe	20	7	19,80%	**100**
Euro	EUR_7	Fixe	20	7	4,95%	**25**
Dollar américain	USD_8	variable	10	3	4,95%	**25**
Euro	EUR_9	variable	11	3	13,47%	**68**
Dollar américain	USD_10	Fixe	11	3	11,49%	**58**
Euro	EUR_11	Fixe	15	3	5,15%	**26**
Total					100,00%	**505**

Source : CNDP

IV-7.1.2. Rappel des du plafond des nouveaux engagements extérieurs à signer en 2016 par type d'instruments

Au cours de l'année 2016, le Gouvernement procédera à la signature des conventions de dette extérieure pour un montant de 1 000 milliards de FCFA, susceptible d'être décaissés effectivement dès 2017 suivant les plafonds des instruments ci-après

Tableau 25 : Termes indicatifs du plafond de l'endettement public extérieur pour l'année 2016

Instruments de dettes et devises		Créanciers ou type de créancier	Type de taux d'intérêt (Fixe / Var)	Maturité (an)	Période de Grace (an)	Elément dons(en %)	Pourcentage par rapport au total	Montant du plafond d'endettement 2015 (milliards de FCFA)
Dollar américain	USD_1	IDA	Fixe	40	10	68,48	5,20%	**52**
Euro	USD_2	FAD/BAD	Fixe	20	7	68,48	2,80%	**28**
Euro	EUR_3	FAD/BAD	Fixe	20	7	44,11	4,40%	**44**
Dollar américain	USD_4	Pays émergent	Fixe	40	10	68,48	2,00%	**20**
Yen japonais	JPY_5	JAPON	Fixe	40	10	44,11	10,40%	**104**
Yuan renminbi chinois	CNY_6	CHINE	Fixe	40	10	68,48	8,40%	**84**
Euro	EUR_7	AFD	Fixe	20	7	35	6,80%	**68**
Dollar américain	USD_8	Société générale	Fixe	20	5		11,40%	**114**
Euro	EUR_9	Commercial	Variable	10	3		19,80%	**198**
Dollar américain	USD_10	CHINE/Société générale	Variable	10	5		22,20%	**222**
Euro	EUR_11	Deutsche bank	Fixe	10	5		6,60%	**66**
TOTAL							**100%**	**1 000**

Source : CNDP

IV-7.2. Endettement intérieure en 2016

IV-7.2.1. Stratégie d'émission des titres publics

Au plan intérieur, les principaux piliers de la stratégie d'émission des titres publics au cours de l'année 2016 demeurent la transparence, la régularité, la diversification et la sécurité.

Les participants au marché ont indiqué qu'ils étaient conscients des défis visé par la stratégie et la politique d'endettement du Cameroun afin de maintenir le bon fonctionnement du marché des titres tout en augmentant progressivement la taille de son programme d'obligations, étant donné l'augmentation croissante du besoin d'emprunt.

La plupart des participants sont d'avis que le développement de la profondeur et de la liquidité du marché ainsi que l'admission des titres publics en refinancement auprès de la Banque Centrale sont suffisantes pour garantir à l'Etat un financement saint sur le moyen terme. Toutefois, il est prévu que les pressions vont s'accentuer sur la liquidité, du fait de la présence d'un nombre croissant d'émetteurs sur les marchés.

IV-7.2.1.1. Transparence

Ce pilier est fondé sur la publication du calendrier des adjudications et des résultats y relatifs. Ainsi, le Ministre des Finances publie en début d'exercice le calendrier des adjudications.

IV-7.2.1.2. Régularité

Au cours des précédents exercices, l'intervention du Trésor public sur les marchés était dictée par la couverture du besoin de trésorerie ponctuel déterminé sur la base du plan de trésorerie prévisionnel. Cependant, ce besoin pouvait naître à un moment où les conditions du marché ne sont pas favorables et induire à cet effet une hausse des taux d'intérêt du fait de la loi de l'offre et de la demande. Depuis l'exercice 2015, cette situation a amené le Ministère des Finances à faire de la régularité un de ses axes prioritaires. Il s'agit de permettre aux intervenants du marché de la dette de mieux structurer leurs actions et au Trésor de mieux capitaliser les avantages qu'offre le marché.

Cette régularité va dans un premier temps concerner le rythme et la structuration des émissions afin d'ôter toute forme d'opportunisme dans l'approche.

IV-7.2.1.3. Diversification

Il s'agit de diversifier les instruments de couverture des besoins avec pour objectif un allongement de la maturité moyenne des titres publics. Ceci justifiera l'émission des instruments de moyen terme pour un volume d'au moins 60%.

IV-7.2.1.4. Sécurité

Ce pilier de la stratégie de l'exercice 2016 a pour objectif spécifique la prévention des risques de liquidité et de contrepartie. Pour se faire, la politique d'émission primaire du Trésor se fondera sur un « système de commercialisation robuste » à travers la dynamisation du réseau des Spécialistes en Valeurs du Trésor.

Par ailleurs il est question de mettre sur pied un dispositif de prévisibilité afin de disposer sur le compte unique du Trésor des liquidités nécessaires à la couverture des échéances des remboursements (gestion du risque de contrepartie).

IV-7.2.2. Décaissement effectifs attendus en 2016

Le besoin d'endettement intérieur en 2016 est de 635 milliards et sera couvert par des émissions de titres publics, le recours aux emprunts bancaires à l'intérieur et notamment un appui budgétaire de 85 milliards de FCFA.

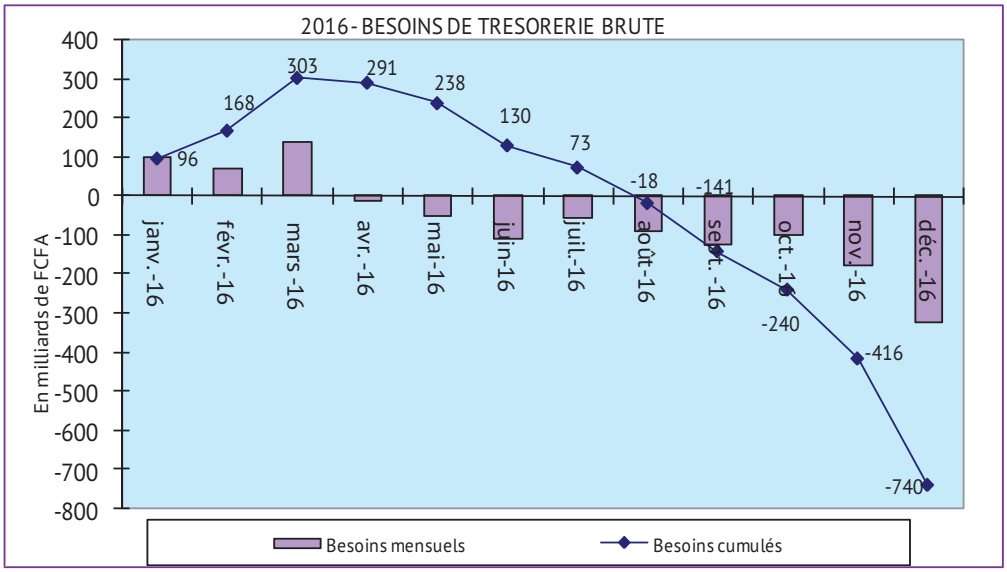
A fin 2016, l'encours des nouvelles émissions de titres publics projeté devrait être constitué de 60% des instruments de moyen et long terme (obligations de Trésor ou emprunts directs envers les banques), soit 180 milliards de FCFA, et de 40% des instruments de court terme (Bons de Trésor), soit 120 milliards de FCFA. Pour des besoins de gestion de la trésorerie de l'Etat, le Trésor pourra recourir en tant que de besoin, aux émissions de Bons de Trésor tout en veillant à ce qu'au 31 décembre 2016, l'encours des BTA à rembourser en 2017 ne dépasse pas la contrainte de 120 milliards de FCFA correspondant au volume des émissions nettes de BTA de l'année 2016.

Pour le cas spécifique des obligations du Trésor ou des emprunts bancaires, la stratégie envisage d'émettre un nouvel instrument, les obligations du Trésor à sept (07) ans pour la construction de la courbe des taux ou des emprunts directs de 10 ans de maturité et de différé d'amortissement d'au moins 3 ans.

IV-7.2.3. Plan d'émission des titres publics

Le graphique ci-après indique l'évolution du profil mensuel prévisionnel du solde de trésorerie avant les émissions. La courbe en trait plein qui représente le solde cumulé de trésorerie sur le graphique, montre clairement que de janvier à juillet, l'Etat enregistre un excédent de trésorerie. La tendance s'inverse et la trésorerie se dégrade à partir du mois d'août jusqu'à fin décembre où le niveau de trésorerie est au plus bas.

Graphique 6 : Besoin de trésorerie avant émission, après prise en compte du financement



Source : MINFI/DGTCFM

Pour atteindre l'objectif de mobilisation des financements par émission de titres publics décrite ci-dessus, le Trésor Public s'efforcera d'être présent sur le marché de façon régulière et transparente comme sus énoncé.

Le Trésor compte également mettre en place le principe de fongibilité en pratiquant autant que faire se peut l'assimilation pour disposer des lignes de référence et d'importants gisements de titres pouvant favoriser la liquidité du marché secondaire qui reste l'un des principaux défis pour le développement du marché des titres publics.

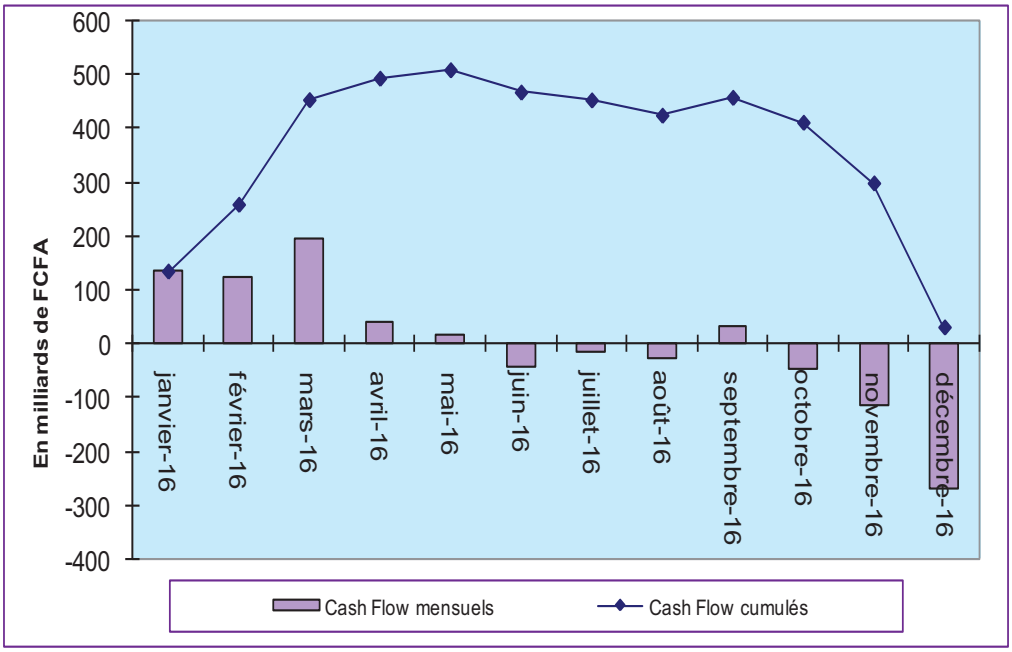
Tableau 26 : Programme d'émission des titres publics en 2016 (en milliards de FCFA)

Libellés	janv	févr	mars	avr	mai	juin	juil.	août	sept	oct.	nov.	déc.	Total
Obligations du Trésor/ emprunt bancaire	0,0	0,0	10,0	10,0	5,0	30,0	5,0	10,0	100,0	10,0	0,0	0,0	180,0
- Emissions d'OTA_2 ans			10,0		5,0					10,00			25,00
- Emissions d'OTA_3 ans				10,0			5,00	10,00					25,00
- Emissions d'OTA_5 ans									100,0				100,0
- Emissions d'OTA_7 ans						30,0							30,0
Bons du Trésor	10,0	10,0	10,0	20,0	10,0	20,0	10,0	10,0	20,0	10,0	20,0	20,0	170,0
- Emissions de BTA_13 semaines	10,0			10,0		10,0		10,0		10,0	10,0	10,0	60,0
- Emissions de BTA_26 semaines		10,0		10,0			10,0	10,0	10,0			10,0	60,0
- Emissions de BTA_52 semaines			10,0		10,0	10,0			10,0		10,0		50,0
Appui budgétaire	85												85
Total des Emissions/emprunt	10,0	10,0	20,0	10,0	15,0	20,0	100,0	20,0	120,0	20,0	20,0	20,0	385

Source : MINFI/DGTCFM/CNDP

Au terme de l'exécution du programme d'émission/décaissement ci-dessus sans prise en compte , le profil du solde de trésorerie pourrait se présenter comme suit : et sur lequel on peut constater que le niveau du cumul des soldes de trésorerie représenté par la courbe en trait plein a été ramené à une valeur nulle à fin décembre 2016.

Graphique 7 :
Besoin de trésorerie après émission



Source : MINFI/DGTCFM

IV-8. Coûts, risques et viabilité

L'exécution de la stratégie retenue pour l'année 2016 permettra d'aboutira en 2018 à un ratio dette sur PIB estimé à 33,0% contre 23,9% estimé en 2015, soit une hausse de 38,5%. Cette stratégie sera implémentée dans un contexte où le ratio de la dette sur PIB projeté sera proche du seuil d'alerte du Gouvernement de 35%. Il sera ainsi question dans l'implémentation de cette stratégie de veiller plus que jamais à la cohérence entre la maturation des projets d'investissement et la mobilisation des financements sur emprunts intérieurs ou extérieurs.

Le ratio valeur actualisée de la dette publique totale sur PIB sera de 29,3% en 2018 contre 21,0% en 2015. En intégrant les nouveaux instruments de dette intérieure et les nouveaux financements sur la dette extérieure, le temps moyen de refinancement de la dette publique sera de 11,1 ans, dont 13,2 ans au niveau extérieur et 5,8 ans au niveau intérieur à la fin de l'année 2018. La dette à taux variable est projetée à 14,9% en 2018. S'agissant des risques de change, la proportion de dette libellée en devise étrangère se projettera à 67,6%.

Tableau 27 : Coûts et risques de la stratégie adoptée

Indicateurs de coût et de risque		Courant 2015	Stratégie S3 2018
Dette nominale (% du PIB)		23,9	33,0
Valeur actualisée (% du PIB)		21,0	29,3
Coût de la dette (Taux d'intérêt moyen pondéré en %)		3,9	2,8
Risque de refinancement	Durée moyenne d'échéance (ans) dette extérieure, (ATM)	10,3	13,2
	Durée moyenne d'échéance (ans) dette intérieure, (ATM)	4,2	5,8
	Durée moyenne d'échéance (ans) dette totale ATM	9,1	11,1
Risque de taux d´intérêt	Durée moyenne à refixer (ans) (ATR)	9,0	9,9
	Dette refixée durant l´année prochaine (% du total)	11,3	11,9
	Dette à taux d´intérêt fixe (% du total)	88,9	85,2
Risque de change	Dette en devises (% du total)	79,8	67,6
	Amortissement en devises au cours de l´année prochaine (en % du stock de réserves de change brutes de la BEAC)	6,2	10,4

Source : CNDP

Quant aux suivi des indicateur de solvabilité et de liquidité sur les 3 années de référence (2016-2018), le tableau ci-dessous présente l'évolution de trois ratios y relatifs sur la période couverte par la stratégie à moyen terme 2016-2018. Il s'agit de (i) ratio stock de la dette publique/PIB qui mesure la solvabilité de notre pays, (ii) le ratio portant sur le montant des intérêts sur PIB qui mesure le coût de la dette publique ainsi que la liquidité des finances publiques, et (iii) le ratio Valeur actualisée de la dette/PIB qui est une autre mesure de la solvabilité.

Chacun de ces trois ratios est présenté d'abord sous la stratégie retenue S3 dénommée dans le tableau stratégie de référence, puis sous cinq autres scénarios de chocs portant successivement sur l'augmentation des taux d'intérêts et du taux de change de l'ordre de 10% à 30%. Le dernier scénario enregistre pour chaque ratio, les valeurs issues du choc le plus défavorable sur le portefeuille de la dette publique. Enfin, la dernière ligne de la rubrique consacrée à chacun des ratios étudiés dans le tableau donne pour chaque année, la valeur du risque déterminée en faisant la différence entre les valeurs prises sous le choc le plus défavorable et la valeur de la situation de référence.

Il ressort de toutes ces simulations, que les niveaux d'endettement demeurent soutenables selon les critères de convergence de la CEMAC en matière d'endettement sur la période 2016-2018. En effet, le ratio du stock de la dette publique sur le PIB restera en dessous de 34% ; et, même en cas de choc néfaste, ce ratio ne dépassera pas 39%; qui est largement inférieur au seuil de 70% fixé. Toutefois, il y a lieu de relever que le ratio stock de la dette sur PIB dépassera, toutes choses égales par ailleurs, le seuil d'alerte du Gouvernement en 2018 en cas de choc néfaste.

La valeur maximale prise par le ratio de la valeur actualisée de la dette publique sur le PIB se situera à 29,3% et en cas de choc extrême, il restera inférieur à 35%. Le paiement des intérêts pourrait atteindre 0,9% du PIB, ce qui constitue un niveau relativement faible.

Toutefois, tenant compte de la rentabilité sociale et/ou économique future des projets mis en œuvre notamment ceux du PLANUT et des bénéfices qui seront générés par les CAN 2016 et 2019, ces ratios pourront davantage s'améliorer.

Tableau 28 : Evolution des ratios de viabilité de la dette publique

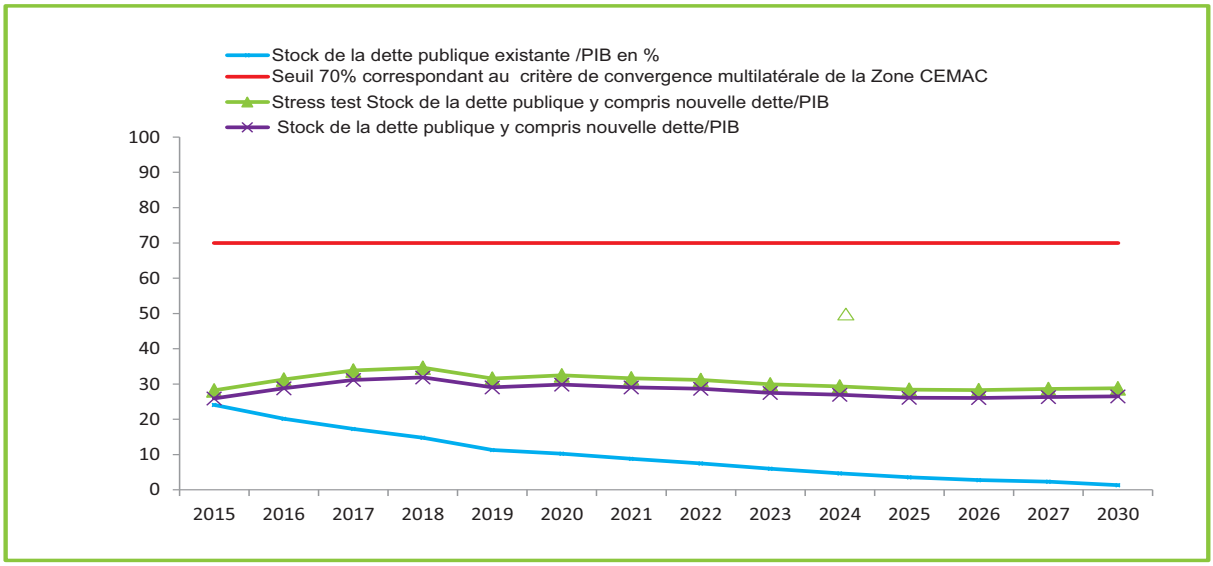
RATIOS DE VIABILITE DE LA DETTE EVALUEE SOUS LA STRATEGIE RETENUE s_2	2016	2017	2018
1. Ratio de l'encours de la dette sur PIB			
Référence/Stratégie retenue S3	26,3	29,2	33,0
Choc du taux de change (30%)	26,3	34,6	38,1
Choc du taux d'intérêt (10%)	26,3	29,2	33,0
Choc du taux d'intérêt (20%)	26,3	29,2	33,0
Choc simultané intérêt et taux de change (15%)	26,3	31,9	35,5
Choc le plus défavorable	26,3	34,6	38,1
Risques (Choc le plus défavorable moins la Référence)	***0,00***	***5,80***	***5,40***
2. Ratio paiement d'intérêt sur PIB			
Référence/Stratégie retenue S3	0,8	0,7	0,7
Choc du taux de change (30%)	0,8	0,9	0,9
Choc du taux d'intérêt (10%)	0,8	0,7	0,7
Choc du taux d'intérêt (20%)	0,8	0,7	0,7
Choc simultané intérêt et taux de change (15%)	0,8	0,8	0,8
Choc le plus défavorable	***0,8***	***0,9***	***0,9***
Risques (Choc le plus défavorable moins la Référence)	***0,00***	***0,10***	***0,10***
3. VA dette sur PIB			
Référence/Stratégie retenue S3	23,1	25,7	29,3
Choc du taux de change (30%)	23,1	30,3	33,7
Choc du taux d'intérêt (10%)	23,1	25,7	29,3
Choc du taux d'intérêt (20%)	23,1	25,7	29,3
Choc simultané intérêt et taux de change (15%)	23,1	28,0	31,5
Choc le plus défavorable	***23,1***	***30,3***	***33,7***
Risques (Choc le plus défavorable moins la Référence)	***0,00***	***4,90***	***4,70***

Source : CNDP

S'agissant de la viabilité de la dette publique sur un horizon de 15 ans et conformément au règlement CEMAC relatif à l'endettement publique, la dette publique du Cameroun après l'adoption de la présente stratégie demeure viable. Toutefois, le risque de surendettement est passé d'un degré faible à modéré depuis 2014 du fait de la faiblesse du rythme d'accroissement des recettes d'exportation. En effet, le ratio de la valeur actualisée de la dette extérieure sur les recettes d'exportation passerait au-dessus du seuil critique de 100% en cas de stress test sur les dites recettes. Quant aux autres ratios et comme l'indiquent les différents graphiques ci-après, leurs projections sur la période demeureront en dessous du seuil critique, quel que soit l'ampleur des chocs extrêmes envisagés dans la cadre de l'analyse de la viabilité de la dette précédemment décrite.

Pour ce qui est du ratio de la dette publique sur le PIB, correspondant au critère de convergence CEMAC, le maximum dudit ratio avec la prise en compte des nouveaux emprunts se situera à 33% en 2018. Il se stabilisera autour de 31% en 2020 et atteindra le minimum de 27,7% en 2024. Il amorcera par la suite une légère remontée pour se situer à 31% en 2030. En cas de stress test, caractérisé par une baisse de 10 % de croissance annuelle par rapport au scénario de référence, ce ratio restera en dessous du seuil régional de 70%, bien que le seuil d'alerte de 35% puisse être dépassé en 2018.

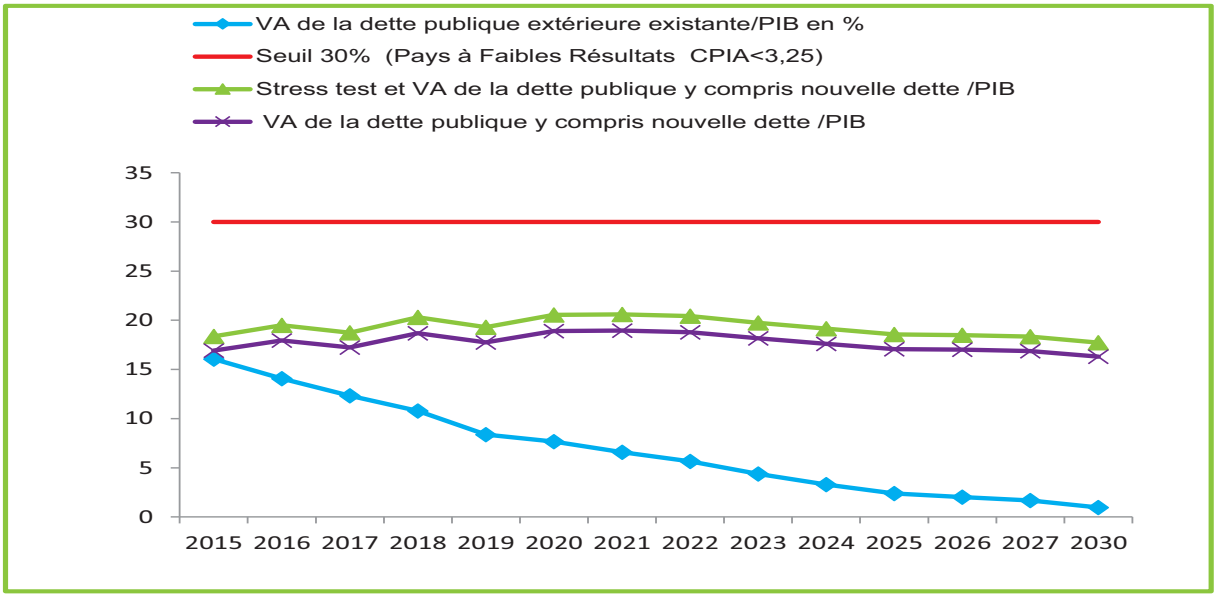
Graphique 8 : Evolution du ratio stock de la dette publique sur PIB



Source : CNDP

Concernant le ratio de la valeur actualisée de la dette extérieure sur le PIB, il restera en dessous du seuil de 30% sur la période. En cas de stress test sur la croissance du PIB, le maximum de ce ratio se situera à 21% en 2018, connaitra une légère baisse pour atteindre 20,8% en 2021 et se stabilisera autour de 18% jusqu'en 2030 où il atteindra 17%.

Graphique 9 : Evolution du ratio de la VA de la dette publique extérieure sur le PIB

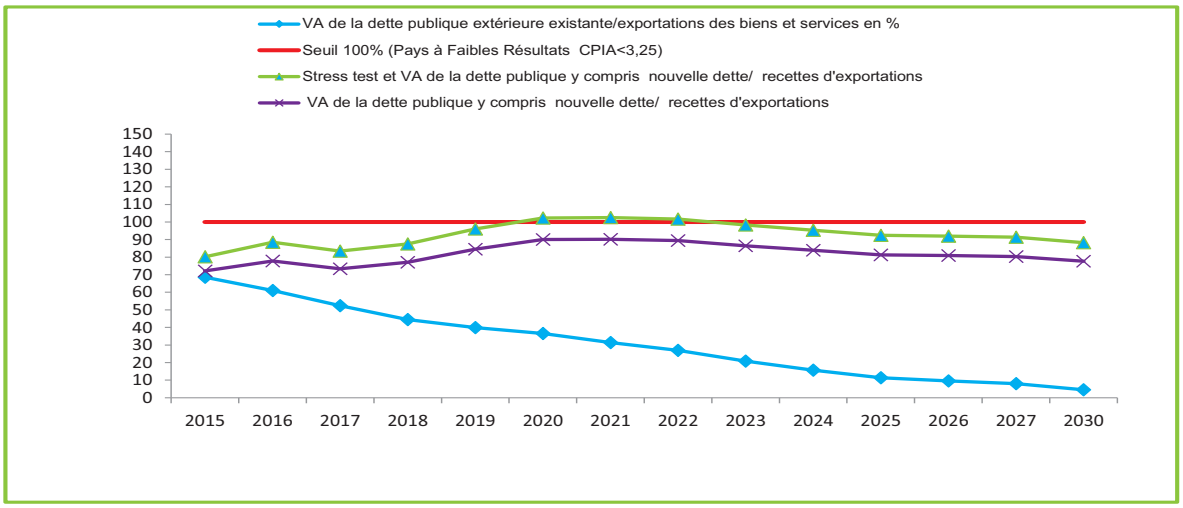


Source : CNDP

Relativement au ratio de la valeur actualisée de la dette extérieure sur les recettes d'exportation, après la prise en compte des nouveaux décaissements devant soutenir la réalisation effective des projets et la réalisation de la croissance économique visée sur la période, et comme indiqué dans le graphique ci-après, ce ratio devrait se situer à 80% en 2016. Il

connaitra une baisse à 74,4% en 2017 mais devrait remonter à 90,2% en 2020. Sur les cinq prochaines années il sera stable autour de 85% et chutera à 78% dès 2025. En 2030, il devrait remonter à 84%. Cette évolution traduit bien le fait que la dette publique extérieure demeure viable par ce critère.

Graphique 10 : Evolution du ratio de la VA de la dette publique extérieure rapportée aux recettes d'exportation des biens et services

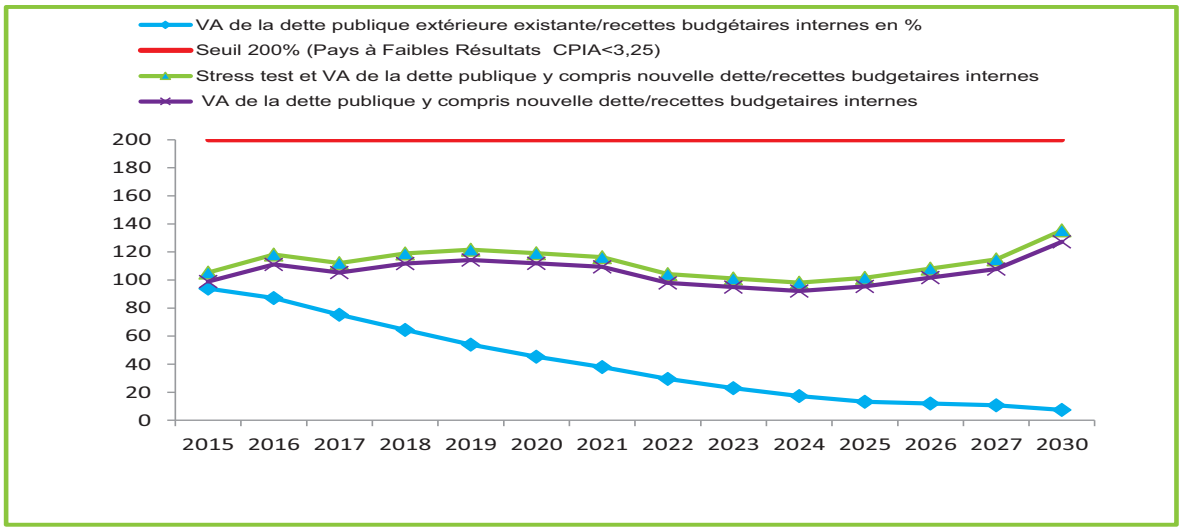


Source : CNDP

Toutefois, en cas de stress test sur les recettes d'exportation, dès 2019, ce ratio pourrait dépasser le seuil critique de 100%. Le risque de surendettement par ce ratio passe ainsi de faible à modéré et la prudence devrait rester de mise pour ne pas voir le ratio découlant du scenario de référence dépasser le seuil critique et faire passer le risque de surendettement de modéré à élevé.

Graphique 11 : Evolution du ratio de la VA de la dette publique extérieure rapportée aux recettes Budgétaires hors dons

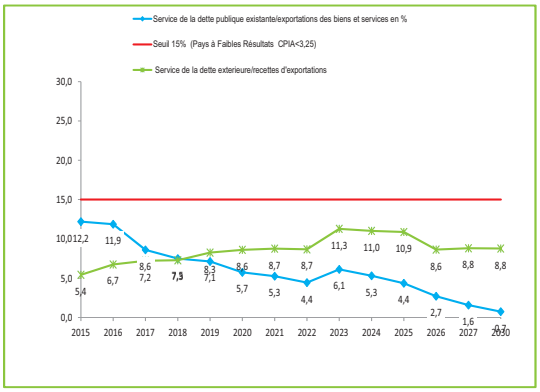
En ce qui concerne l'évolution du ratio de la valeur actualisée de la dette sur les recettes budgétaires internes comme indiqué sur le graphique ci-après, il ressort que le Cameroun disposerait de suffisamment de marge sur les recettes budgétaires hors dons pour couvrir son service de la dette, toutes choses étant égales par ailleurs. Par le suivi de ce critère, la dette extérieure demeure viable et le risque de défaut est très faible.



Source : CNDP

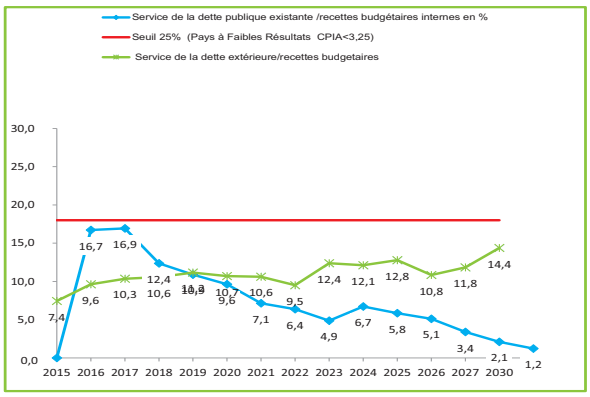
Se référant aux divers ratios de liquidité à savoir d'une part, celui du service de la dette extérieure sur les recettes d'exportation, et d'autre part, le ratio du service de la dette extérieure sur les recettes budgétaires hors dons, ils demeurent en dessous des seuils critiques dans le scénario de référence. En cas de stress test conduisant à une baisse des différentes recettes de 10% en valeur par an, ces ratios demeureront en dessous des seuils critiques avec une forte probabilité de dépassement entre 2023 et 2025, période de remboursement des eurobonds de 438 milliards de FCFA. Il conviendrait en conséquence d'œuvrer davantage à plus de mobilisation desdites recettes pour maintenir la dette viable suivant le suivi de ces ratios.

Graphique 12 : Evolution du service de la dette extérieure rapportée aux recettes d'exportation des biens et services



Source : CNDP

Graphique 13 : Evolution du service de la dette extérieure rapportée aux recettes Budgétaires hors dons



Source : CNDP

En définitive, l'adoption de cette stratégie et la poursuite des programmes nécessaires pour l'atteinte des différents objectifs de développement visés, laisse présager une dette publique viable sur un horizon de 15 ans avec un degré de risque de surendettement modéré qui appelle à davantage de diversification des produits d'exportation nécessaires pour accroitre les recettes y découlant et assurer le remboursement de la dette à bonne date afin de la maintenir viable. Toutefois, l'accent devrait être mis sur une meilleure allocation des ressources d'emprunts vers les projets ayant de forte rentabilité financière et économique, susceptibles d'accroitre les recettes en devises.

CONCLUSION

Dans un contexte marqué par l'organisation des CAN 2016 et 2019 et l'exécution du Plan d'Urgence Triennal (PLANUT) qui devraient assurer l'accélération de la croissance économique et rattraper de ce fait, le retard accusé dans la mise en œuvre du Document de Stratégie pour la Croissance et l'Emploi (DSCE), l'Etat a besoin de mobiliser les financements nécessaires et dans les délais impartis.

Pour la période 2016-2018, sur le plan institutionnel, les mesures à prendre sont : appliquer une politique d'endettement prudente ; privilégier les guichets concessionnels des pays émergents pour les nouveaux emprunts ; accélérer les décaissements des financements extérieurs sur les SEND's ; encourager le développement du marché financier et monétaire domestique et poursuivre l'opérationnalisation du CNDP.

Le présent document a exposé quatre alternatives en terme de stratégie : (i) stratégie S1 fixe pour la période 2016-2018 la part des nouveaux emprunts extérieurs évaluée à 65,1% et celle des emprunts intérieurs à 34,9% ;(ii) la stratégie S2 fixe les nouveaux emprunts extérieurs en 2016 à 44,3%, et les stabilise à 55% pour le reste de la période, avec une augmentation des emprunts extérieurs en provenance des pays émergents; (iii) la stratégie S3 maintient la part des nouveaux emprunts extérieurs en 2016 à 44,3% et l'augmente pour passer de 55% en 2017 à 55% en 2018 avec une augmentation des emprunts non concessionnels type ; (iv) la stratégie S4 fixe la part des nouveaux emprunts extérieurs en 2016 à 44,3% et se fixe pour objectif 55% de dette extérieure en 2017 et 2018 avec des recours aux titres publics de plus de 7 ans.

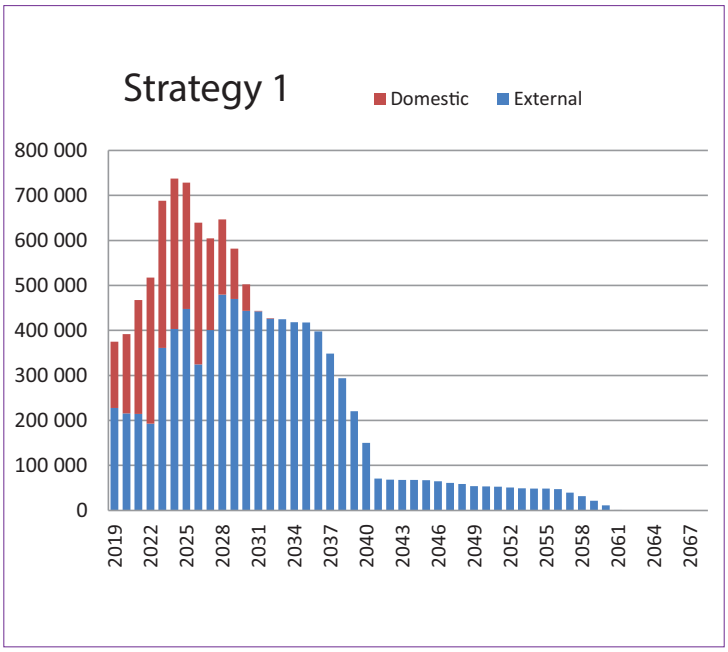
Au vu de l'analyse comparée des indicateurs de ces différentes stratégies, la stratégie S3 se positionne comme étant celle la mieux adaptée aux objectifs fixés par le Gouvernement.

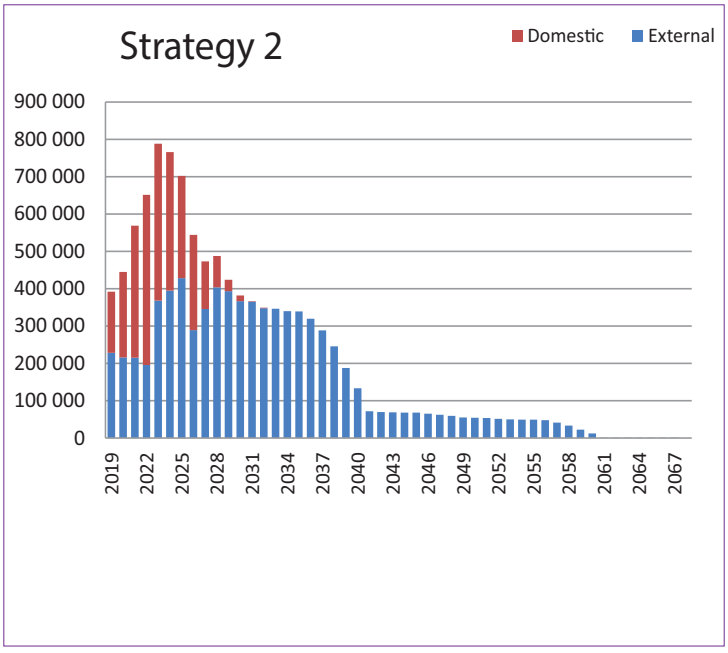
Le plafond des nouveaux engagements publics à contracter au cours de la période 2015-2018 est fixé à 3 279 milliards de FCFA dont 1 385 milliards de FCFA à ne pas dépasser en 2016 repartit en 300 milliards de FCFA de titres publics, 85 milliards de FCFA d'appui budgétaire et 1 000 milliards de FCFA de dettes concessionnelles et non concessionnelles. Quant aux décaissements, ils sont projetés à 4 439 milliards de FCFA, dont 1 140 milliards en 2016. La stratégie à moyen terme 2016-2018 a pour objectif d'optimiser les coûts et risques de l'endettement. En terme de composition du portefeuille, le but visé en 2018 est une composition à 70% de dette extérieure et 30% de dette intérieure.

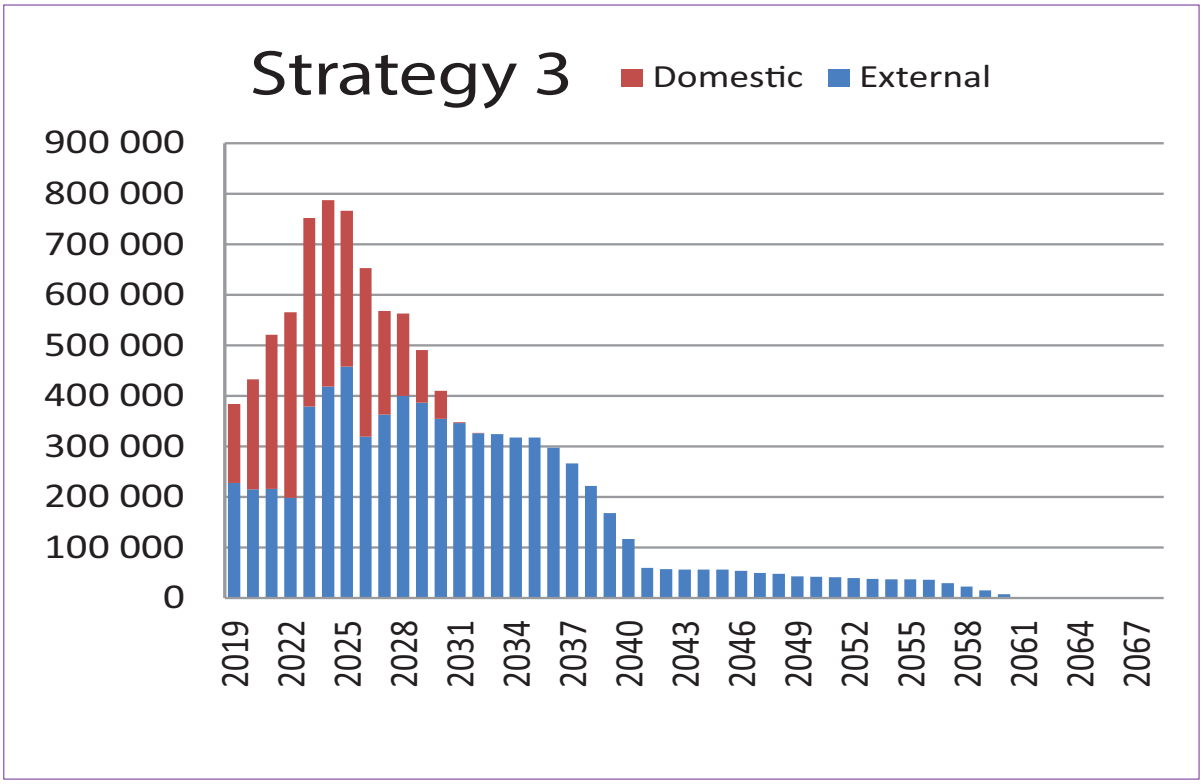
La stratégie ainsi retenue permettra de garantir le respect des critères de convergence CEMAC et de contenir les ratios de solvabilité et de liquidité liés à la dette publique sur la période 2016-2018. Cette stratégie permet également de maintenir la dette publique du Cameroun viable sur les 15 prochaines années et à l'horizon de l'émergence visée en 2035.

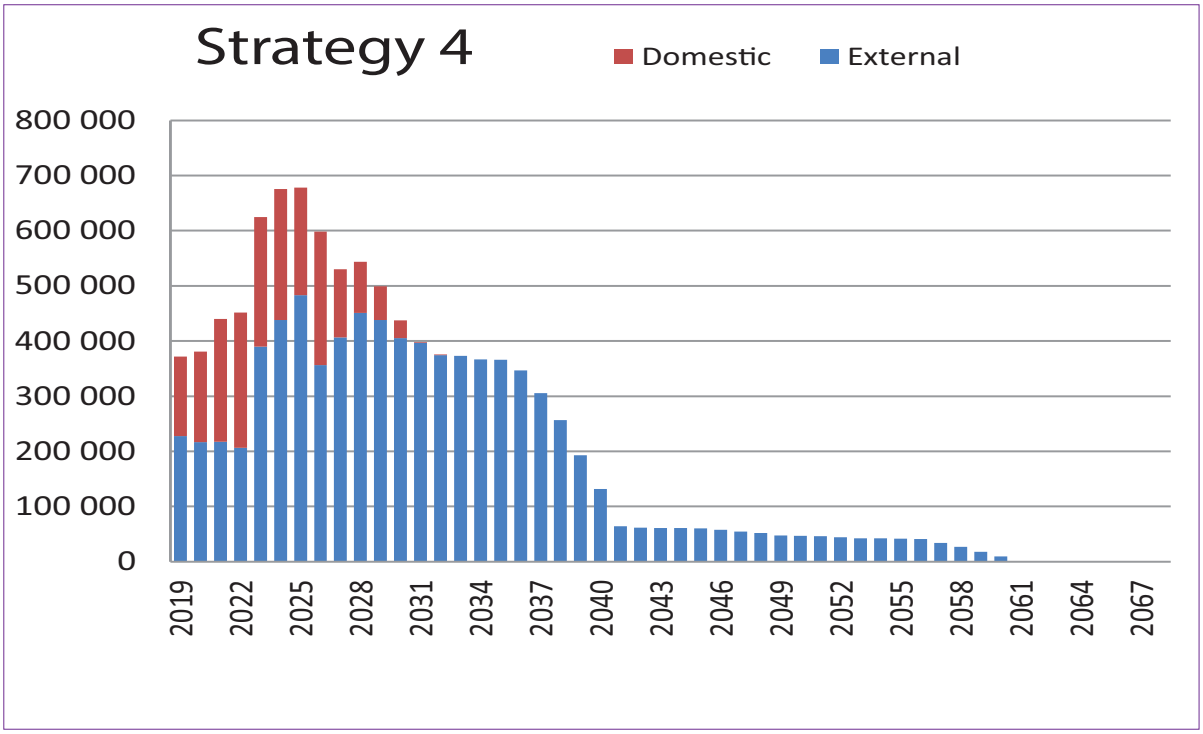
Toutefois, la prudence devrait rester de mise et la stratégie adoptée devrait être rigoureusement mise en œuvre pour assurer cette viabilité sur une longue période malgré que le risque de surendettement soit passé de faible à modéré depuis 2014. Il conviendrait donc de poursuivre la diversification des produits d'exportation nécessaires pour accroitre les recettes et assurer le remboursement de la dette à bonne date afin de la maintenir viable. Aussi, l'accent devrait être mis sur la discipline budgétaire, la bonne allocation des ressources d'emprunts vers des projets de forte rentabilité financière et économique pour une réelle croissance inclusive.

Graphique 14 : Profil de remboursement de la dette publique sur les quatres stratégies






Strategy 3
Domestic
External
900 000
800 000
700 000
600 000
500 000
400 000
300 000
200 000
100 000
0
2019
2022
2025
2028
2031
2034
2037
2040
2043
2046
2049
2052
2055
2058
2061
2064
2067


Strategy 4
Domestic
External
800 000
700 000
600 000
500 000
400 000
300 000
200 000
100 000
0
2019
2022
2025
2028
2031
2034
2037
2040
2043
2046
2049
2052
2055
2058
2061
2064
2067

Source : CNDP

DOCUMENT DE MISE EN ŒUVRE DE LA POLITIQUE NATIONALE D'ENDET-TEMENT PUBLIC DU CAMEROUN

AOUT 2015

SOMMAIRE

I. Cadre institutionnel de la gestion de la dette publique au cameroun 58

I-1 textes conventionnels et legislatifs : 58
I-2 Textes reglementaires..... 58

II. objectifs et principes generaux de la politique nationale d'endettement public et de la gestion de la dette publique 59

II1. objectifs.....59
II 1.1 objectif général.....59
II.1.2 : objectifs spécifiques 59
II- 2 principes directeurs 59

III. champs d'application 60

IV. fonctions de la chaine de la dette publique 60

V. principaux acteurs, roles et competences.....61

VI. mise en oeuvre de la politique nationale d'endettement public et de gestion de la dette publique 61

VI.1. stratégies d'endettement public et manuel de procedures 61
VI.2. instruments de la dette et sources de financement 62
VI.3. dispositifs de controle 62

VII. mesures d'accompagnement.....63

VII.1. renforcement des capacités des acteurs portera sur les domaines suivants :.....63
VII.2. plan national de renforcement des capacités de tous les intervenants dans le processus d'emprunt doit être renforcé et régulièrement mis à jour. 63

glossaire.....63

SIGLES ET ACRONYMES

APD	Aide Publique au Développement
AVD	Analyse de la Viabilité de la Dette (ou soutenabilité de la dette)
BEAC	Banque des Etats de l'Afrique Centrale
BRICS	Brésil, Russie, Inde, Chine et Afrique du Sud
CAA	Caisse Autonome d'Amortissement
CARPA	Conseil d'Appui à la Réalisation des Contrats de Partenariat
CDMT	Cadre des Dépenses à Moyen Terme
CEMAC	Communauté Economique et Monétaire de l'Afrique Centrale
CMF	Commission des Marchés Financiers
CNDP	Comité National de la Dette Publique
CTD	Collectivités Territoriales Décentralisées
CTS	Comité Technique de Suivi des Programmes Economiques
DSCE	Document de Stratégie pour la Croissance et l'Emploi
FAD	Fonds Africain de Développement
FMI	Fonds Monétaire International
IADM	Initiative d'Allègement de la Dette Multilatérale (MDRI en anglais)
IDE	Investissement Direct Etranger
ISIN	International Securities Identification Number
MINEPAT	Ministère de l'Economie de la Planification et de l'Aménagement du Territoire
MINFI	Ministère des Finances
OCDE	Organisation de Coopération et de Développement Economiques
ODM	Objectifs du Développement pour le Millénaire
PIB	Produit Intérieur Brut
PPP	Partenariat Public-Privé
PPTE	Pays Pauvres Très Endettés
SEMT	Stratégie d'Endettement à Moyen Terme
SEND's	Soldes Engagés Non Décaissés
SVT	Spécialistes en Valeurs du Trésor
TOFE	Tableau des Opérations Financières de l'Etat
UEAC	Union Economique de l'Afrique Centrale
VA	Valeur Actualisée

INTRODUCTION

Depuis l'atteinte du point d'achèvement de l'Initiative des Pays Pauvres et Très Endettés (IPPTE), le Gouvernement de la République du Cameroun, sous la très haute direction du Chef de l'Etat, SE Paul BIYA et en liaison avec les partenaires au développement, a entamé un cycle de réformes macroéconomiques visant à consolider la croissance et l'assainissement des finances publiques.

En outre, la mise en œuvre des programmes économiques conformes à la vision d'un **«Cameroun émergent, démocratique et uni dans sa diversité»**, à l'horizon 2035, décliné en partie dans le Document de Stratégie pour la Croissance et l'Emploi (DSCE), nécessite des réformes permettant au Cameroun d'atteindre des objectifs de croissance et de développement ambitieux.

Cette réalité, impose dès lors l'accélération des investissements comme moteur de la croissance économique et donc, des contraintes accrues pour sécuriser et mobiliser de façon optimale, des ressources additionnelles de financements pouvant accompagner ce cycle de développement, sans remettre en cause les grands équilibres macro-économiques . Ces reformes passent par une politique d'endettement adaptée aux objectifs de développement.

Au plan inter continental, l'Afrique représente des opportunités de croissance les plus importantes et par conséquent, un grand attrait aux financements extérieurs. Au regard de l'expérience récente de certaines zones économiques ainsi que celle de l'économie camerounaise en matière d'endettement, une certaine prudence et un sens de la méthode, doivent en permanence être pris en compte par les gouvernants, afin d'éviter les différents écueils qui peuvent mener à un endettement non soutenable et de nature à remettre en cause les acquis en terme de croissance économique.

L'économie camerounaise, bien qu'ayant retrouvé ses grands équilibres, reste soumise aux chocs exogènes. Le Cameroun entend à cet effet exercer une rigueur accrue et une surveillance de ses indicateurs en matière d'endettement. De même qu'il entend sans compromettre les grands équilibres macroéconomiques, diversifier ses sources de financements en les adaptant au mieux aux objectifs de développement adossés sur des projets et programmes, concourant à renforcer la performance économique.

Pour accroitre ses investissements et en conséquence, la croissance économique, la question du financement demeure centrale et primordiale. La volonté et l'orientation du Gouvernement camerounais ont toujours été de poursuivre une politique d'endettement ambitieuse mais prudente. Vu sous cet angle, Le Document de mise en œuvre de cette politique devrait être cohérent avec la volonté du Gouvernement, d'énoncer un certain nombre de principes généraux et d'objectifs structurants, visant à encadrer l'élaboration et la mise en œuvre de l'action publique en matière d'endettement, soucieux de s'arrimer, aux normes et standards internationaux, aux conventions régionales en vigueur et aux instruments juridiques pertinents.

Dans cette optique, au niveau sous-régional, le Cameroun étant membre de la CEMAC, a adopté le 19 mars 2007, le règlement n°12/07-UEAC-186-CM-15 portant cadre de référence de la politique d'endettement public et de gestion de la dette publique qui stipule entre autre que :

(i) chaque Etat membre devrait mettre en place une politique d'endettement fixant les orientations globales en matière d'emprunts publics intérieur et extérieur et de gestion de la dette. Lesdites orientations déterminent une stratégie permettant de s'assurer que le niveau et le rythme de la dette sont soutenables. Le service de la dette publique sera régulièrement payé à court, moyen et long termes, les objectifs de coûts et de risques de l'Etat seront réalisés;
(ii) la stratégie d'endettement public est consignée dans un document annexé à la Loi de Finances et comportant les indications minimales suivantes : la justification de l'emprunt; les plafonds d'endettement et de garanties; la structure du portefeuille des nouveaux emprunts; les termes indicatifs des nouveaux emprunts; le profil de viabilité de la dette publique pour les quinze années à venir ».

Y faisant suite, le Premier Ministre, Chef du gouvernement, a signé le 4 août 2008, le Décret N° 2008/2370/PM portant création, organisation et fonctionnement du Comité National de la Dette Publique du Cameroun (CNDP). Ce comité a pour mission de coordonner, de suivre la mise en œuvre de la politique nationale d'endettement public et de gestion de la dette publique, de veiller à sa mise en cohérence avec les objectifs de développement et la capacité financière de l'Etat.

Dans le souci d'assurer la cohérence avec les orientations de politique nationale d'endettement public qui sont disséminées dans plusieurs documents nationaux et internationaux, le Comité National de la Dette Publique (CNDP) a élaboré le présent Document de mise en œuvre de la politique Nationale d'Endettement Public, conformément à ses prérogatives statutaires.

Ce document vient compléter le dispositif des financements conventionnels, par le recours aux financements innovants qui s'adossent sur les mécanismes de marché, avec leurs spécificités et les défis nouveaux qu'ils dictent, en termes de profils coûts-risques et d'ajustements institutionnels et techniques.

Il a donc vocation à servir de cadre de référence pour les différents acteurs de la chaîne de l'endettement, sans oublier les Partenaires Techniques Economiques et Financiers, la société civile, afin de préciser comment notre pays entend mener cet aspect essentiel au succès de la politique économique globale. Il se veut un énoncé des principes structurants de l'action publique en matière d'endettement à valider et à adopter par le Gouvernement.

Sur le plan opérationnel, la mise en œuvre du présent document se déclinera en:

• Stratégie d'endettement public à moyen terme de 3, 5 ou 8 ans (comme le préconise le MTDS conçu par le FMI et la Banque Mondiale) ;

• Stratégies annuelles d'endettement public, telles qu'élaborées et annexées à la Loi des Finances depuis 2010. Découlant (1) de la Stratégie d'endettement public de 3 ans glissants (pour se conformer aux Cadres de Dépenses à Moyen Terme, les CDMT), (2) de la stratégie à moyen terme sus évoquée.

Cependant, le véritable enjeu demeure la mise en application par les administrations intervenants dans la chaine notamment par le respect scrupuleux des principes généraux et des bonnes pratiques y énoncés, en les adaptant aux contingences de l'environnement économique et financier international.

I- Cadre institutionnel de la gestion de la dette publique au cameroun

Ce document cadre s'élabore dans le contexte suivant :

I-1 Textes conventionnels et legislatifs :

La Constitution fait du Président de la République en son article 43 l'acteur principal du processus d'endettement. En effet «Le Président de la République négocie et ratifie les traités et accords internationaux…Toutefois,ces traités et accords internationaux sont soumis, avant ratification, à l'approbation en forme législative par le Parlement ».

Le parlement ratifie les ordonnances prises par le Président de la République relatives à la fixation et à la modification des plafonds d'endettement et exerce le contrôle parlementaire sur les finances publiques.

L'article 47 stipule que le conseil constitutionnel a la charge du contrôle de la constitutionnalité des traites et accords internationaux.

La chambre des comptes statut sur les comptes public et entreprises public,des établissements publics, des entreprises publiques et parapubliques bénéficiaires de l'aval et de la rétrocession de l'Etat en matière d emprunts extérieurs. Art.41.alinéa (1) « La chambre des comptes est compétente pour contrôler statuer sur les comptes publics et ceux des entreprises publiques et parapubliques ».

Le Président de la République peut déléguer ces pouvoirs à lui conférés par la constitution à certains hauts responsables de l'exécutif.A cet effet, l'article 10,alinéa (2) stipule que « Le Président de la République peut déléguer certains de ses pouvoirs au Premier ministre,aux autres membres du Gouvernement et à certains hauts responsables de l'Administration de l'Etat,dans le cadre de leurs attributions respectives ».

Cette délégation est généralement attribuée au Ministre en charge de l économie, au Ministre en charges des Finances, aux ambassadeurs et autres autorités nationales.

Le règlement N°12/07-UEAC-186-CM-15 du 19 mars 2007 portant cadre de référence de l'endettement public et de gestion de la dette publique dans les Etats membres de la CEMAC fixe les règles applicables à la délimitation des compétences, aux processus/procédures d'emprunts et garanties publiques, au contrôle et enfin, aux structures de coordination.

La Loi N°2007/006 du 26 décembre 2007 portant régime financier de l'Etat détermine les compétences des institutions et des administrations publiques en matière d endettement public et de la gestion de la dette,ainsi que du contrôle des fonds publics issus des engagements extérieurs de l Etat et de ses démembrements.

Selon cette Loi,en son article 35 (2) «L'exécution du budget de l'Etat à mi-parcours fait l'objet d'une information écrite fournie au Parlement par le Gouvernement au plus tard le30 septembre de l'année courante.» Par ailleurs l'article 13, alinéa (3) de la Loi susmentionnée stipule que « le parlement fixe annuellement les conditions du recours à l'emprunt » et, conformément à l'article 43(1), «Le vote de la Loi de finances de l'année est précédé d'un débat parlementaire portant sur les catégories de ressources et charges énumérées article 12 ».

I-2 Textes reglementaires

Les textes réglementaires notamment les Décrets portant organisation du Gouvernement dont le plus récent est le Décret N°2011/408 du 09 décembre 2011, interviennent à divers niveaux dans le processus d'endettement public. Ils constituent en fait, des mécanismes de délégation à certaines administrations publiques du pouvoir de négociation, de signature ou de ratification des conventions, des accords et traités internationaux, dévolu au Président de la République par la constitution dans le domaine de l'endettement public.

Les attributions relatives à la négociation des emprunts extérieurs relèvent principalement de la compétence du Ministre en charge de l'économie (article8 alinéa 13), celles ayants traits aux emprunts intérieurs, au suivi et à la gestion de la dette publique relèvent principa-

lement de la compétence du Ministre en charge des finances (article 8 alinéa 20).
La signature des conventions et accords de financement qui s'effectue par délégation de signature faite par le Président de la République au ministre habilité par Décret à certains chefs de département ministériel n'est pas générale. Elle est unique pour chaque accord ou convention. Elle intervient après approbation du parlement autorisant le Président de la République à ratifier lesdites conventions.
Conformément au règlement CEMAC, le Comité National de la Dette Publique (CNDP) crée par Décret n°2008/2370/PM du 04 aout 2008 a pour mission d'assurer la coordination et le suivi de la mise en œuvre de la politique national d'endettement public et de gestion de la dette publique. En veillant au respect des orientations et des objectifs de la politique nationale de endettement public, le CNDP est chargé de l'application de la stratégie nationale d'endettement et du suivi de la viabilité de la dette publique, ainsi que de la soutenabilité des finances publiques.
Pour ce faire, CNDP émet un avis motivé sur toute requête ou offre de financement extérieur ou intérieur intéressant l'Etat et ses démembrements. La saisine du CNDP, dont les modalités sont fixées par arrêté du ministre en charge des finances, après visa du Premier Ministre, chef du gouvernement, est obligatoire et a un effet suspensif sur toute procédure d'endettement public tant à l'intérieur qu'à l'extérieur.

II- Objectifs et principes generaux de la politique nationale d'endettement public et de la gestion de la dette publique

II.1. Objectifs

II. 1.1 Objectif général

Le Document de mise en œuvre de la politique d'endettement définit le cadre de référence des bonnes pratiques en matière d'endettement public , conformes aux normes et standards internationaux et compatibles avec les objectifs économiques et de développement de la nation.
En vue de l'atteinte des objectifs de développement, cette politique vise un endettement prudent mais proactif, permettant de maintenir l'endettement à un niveau soutenable à long terme de la dette publique, et de financer le développement et la croissance sans obérer les grands équilibres macroéconomiques.

II.1.2 : Objectifs spécifiques

Les objectifs opérationnels qui découlent de l'objectif général sus-énoncé sont :
• Réaliser les objectifs de développement du pays tels que consignés dans les documents cadres;
• Maintenir le processus d'endettement compatible avec les ratios de soutenabilité dédiés;
• Assurer le service régulier de toutes les catégories de dettes ;
• Encadrer les objectifs/profils coût/risques de la dette conformément aux objectifs recherchés ;
• Orienter les financements vers les secteurs prioritaires identifiés par le Gouvernement.

II- 2 Principes directeurs

L'Etat peut, sauf dérogation expresse, accorder sa garantie/aval pour les emprunts initiés par ses démembrements, collectivités territoriales décentralisées.
Le Gouvernement prend les mesures nécessaires pour assurer la disponibilité, l'accessibilité, l'intégrité et la conservation des données et informations relatives à la dette publique.
Lorsque les ressources financières nécessaires à la mise en place d'un financement sont disponibles sur le secteur financier/endettement intérieur aux conditions comparables et/ou meilleures que celles sollicitées à partir de ressources extérieures, le marché /endettement intérieur sera retenu pour la structuration dudit financement. D'où la conduite régulière des travaux d'analyse du secteur financier bancaire national et sous régional afin de d'assurer la disponibilité des ressources financières à moyen et long terme.
L'Etat du Cameroun s'endette pour les raisons suivantes :
• Le financement de son déficit budgétaire et le besoin de financement de l'Etat qui en résulte ;

• La gestion de sa trésorerie ;
• Le financement des projets et programmes de développement pour lesquelles les ressources fiscales ou propres sont insuffisantes ;
• Les opérations de refinancement de dette.

Dans la conduite de ces activités, Il entend veiller à l'atteinte des objectifs suivants:
• L'harmonisation de la politique d'endettement avec les autres aspects des politiques macroéconomiques ;
• L'approfondissement de l'intermédiation financière ;
• La diversification/élargissement des sources de financement de l'économie ;
• La consolidation/amélioration de la signature de l'Etat.

III. Champs d'application

Le Document de mise en œuvre de la politique d'endettement du Cameroun couvre les domaines suivants :
• Les emprunts intérieurs et extérieurs contractés directement par l'Etat ;
• Les emprunts intérieurs et extérieurs contractés par les démembrements de l'Etat ;
• Les emprunts des secteurs publics et privés garantis par l'Etat ou ses démembrements ;
• Les passifs conditionnels ;
• Les mécanismes de gestion de risques et de refinancement de dette (y compris le marché écologique carbone etc.....) ;
• L'endettement des collectivités territoriales décentralisées ;
• L'endettement des administrations de sécurité sociale

Les emprunts susmentionnés peuvent revêtir différentes formes, notamment l'appel public à l'épargne et l'accord de prêt.

Outre la mise en place de cette structure de coordination et de suivi de la politique d'endettement public, il est question entre autres, de clarifier le cadre légal et institutionnel de la politique et de la gestion de la dette (définir les rôles respectifs du Trésor, du Budget, des Affaires Economiques, de la CAA et du CTS). L'assistance technique des partenaires au développement (Fonds Monétaire International, Banque Mondiale, Banque Africaine de Développement entre autres) sera requise, relativement à la mise en œuvre d'une gestion de la dette publique qui s'appuie sur les marchés monétaire et financier.

IV. Fonctions de la chaine de la dette publique

Conformément aux standards internationaux en la matière, le Cameroun entend organiser la chaîne de la dette publique autour de quatre (04) principales fonctions à savoir : le Front Office, le Middle Office, le Back Office, le Contrôle et l'Audit.

1) Le Front-office (CNDP, CAA, MINFI...) : Il regroupe les activités portant sur : la formulation de la politique d'endettement publique et de la stratégie d'emprunt ; l'analyse de la gestion des risques ; l'analyse du portefeuille et de la viabilité de la dette ; les activités juridiques ; le suivi des marchés des capitaux ; la production des statistiques et l'élaboration des rapports et publications.

2) Le Middle Office (MINEPAT, MINFI, MINREX, CAA) : Il regroupe les activités portant sur : la recherche, la négociation et la signature des conventions et accords relatifs à la dette extérieure, ainsi qu'à l'émission de la dette intérieure sur les marchés financiers et aux renégociations des dettes.

3) Le Back-office (CAA, MINFI...) : Il regroupe les activités portant sur : la comptabilisation de la dette ; la gestion des systèmes d'information et des bases de données ; le règlement du service de la dette ; le suivi budgétaire, la gestion de la trésorerie, l'administration et le contrôle de qualité des données statistiques.

4) Le Contrôle et l'audit (Parlement, CNDP, CONSUPE, Chambre des comptes): Ils regroupent les activités transversales portant sur le contrôle interne et externe, ainsi que sur les audits indépendants.

V. Principaux acteurs, roles et competences

Le Président de la République définit la politique nationale d'endettement public et de gestion de la dette publique.
Conformément à l'article 43 de la constitution, « le Président de la République négocie et ratifie les traités et accords internationaux. »
Il peut déléguer cette prérogative à toute autorité, notamment, aux personnalités suivantes :
1) Ministre en charge de l'Economie, en ce qui concerne la dette extérieure ;
2) Ministre en charge des Finances, en ce qui concerne la dette intérieure et les réaménagements de dettes extérieure et intérieure ;
3) Ambassadeurs ou toute autre Autorité nationale en tant que de besoin.
Le Ministre en charge des Finances est seul habilité à signer les conventions de garantie octroyées par l'Etat à ses démembrements ou à des tiers, ainsi que les conventions de rétrocession.
• Le Gouvernement élabore les stratégies d'endettement public. A cet effet,
- Il assure la coordination et le suivi de la politique nationale d'endettement public et de gestion de la dette publique à travers le CNDP. A cet effet, la coordination et le suivi de la mise en œuvre de la politique nationale d'endettement public et de gestion de la dette publique sont effectués par le Comité National de la Dette Publique (CNDP) ;
- Il prend les mesures nécessaires pour garantir la transparence des processus d'endettement public et de gestion de la dette publique.
• Le Parlement détermine les plafonds d'endettement et de garanties de l'Etat (article 26 de la constitution). Les plafonds visés ici concernent les engagements.
Il ressort de la Loi n°2007/006 du 26 décembre 2007 en son article 43 (1) que « Le vote de la Loi de finances de l'année est précédé d'un débat parlementaire portant sur les catégories de ressources et charges » Autrement dit, toute fixation ou modification des plafonds doit faire l'objet d'un débat au Parlement, suivi d'un vote par lequel le Parlement autorise l'Exécutif à fixer ou à modifier le(s) plafond(s) au niveau souhaité.

VI. Mise en oeuvre de la politique nationale d'endettement public et de gestion de la dette publique

Pour diversifier les sources de financement de l'économie, le Gouvernement entend initier sous la en relation avec de la Commission des Marchés Financiers (CMF) des démarches d'approfondissement de l'intermédiation financière à travers le développement du marché des valeurs mobilières. L'Etat s'emploiera à stimuler les acteurs des marchés primaire (investisseurs institutionnels, SVT) et secondaire pour maintenir leur liquidité et l'accès aux ressources financières à des taux soutenables sur les différents segments concernés.

VI.1. Strategies d'endettement public et manuel de procedures

Pour la mise en œuvre de la politique nationale d'endettement public et de gestion de la dette publique, le Gouvernement élabore une stratégie annuelle d'endettement et de gestion de la dette publique à annexer à la Loi des Finances extraite d'une stratégie d'endettement à moyen terme.
La Stratégie d'endettement public à moyen terme et les stratégies annuelles d'endettement et de gestion de la dette publique ci-dessus sont consignées dans des documents respectifs distincts qui comportent les indications minimales suivantes :
• La justification des emprunts ;
• Les plafonds d'endettement et de garantie ;
• La structure du portefeuille des nouveaux emprunts ;
• Les termes indicatifs des nouveaux emprunts ;
• L'évaluation des coûts et risques liés au portefeuille de la dette publique ;
• Le profil de viabilité de la dette publique pour les quinze (15) années à venir.
La stratégie d'endettement définit les instruments d'endettement de l'Etat pour l'année de référence. Il s'agit ici de :

i. les instruments d'endettement ;
ii. les instruments d'avals de l'Etat et des garanties souveraines ;
iii. la fixation du plafond d'endettement base engagement pour la dette extérieure et base décaissement pour la dette intérieure ;
iv. l'« élément don » notamment par rapport à la rentabilité interne des projets;
v. l'éligibilité des projets aux financements appropriés (PPP, emprunt intérieur, emprunt extérieur, don);
vi. le contenu et la nature des Fonds de Contrepartie dans le cadre des projets à financement conjoints (extérieurs et intérieurs) ;
vii. la couverture exhaustive de la dette du secteur public (Administration centrale, collectivités territoriales décentralisées, Administrations de sécurité sociale et Sociétés publiques) et la production des comptes publics qui va au-delà de celle des administrations centrales données actuellement par le Tableau des Opérations Financières de l'Etat (TOFE).

La Stratégie d'endettement public de l'année est annexée à la Loi de Finances, à cet effet l'article 2 (1) de la Loi n°2007/006 l'énonce en ces termes « La Loi de finances prévoit et autorise, chaque année, l'ensemble des ressources et charges de l'État en déterminant leur nature, leur montant, leur affectation et en fixant leur équilibre, dans les conditions et sous les réserves prévues par la présente Loi »

Le manuel de procédures relatif aux fonctions et aux opérations d'emprunt et de gestion de la dette publique doit être élaboré.

Ce manuel devrait comporter les indications minimales suivantes :

• La description des fonctions de la dette ;
• La description des administrations et organismes composant chacune des fonctions de la dette et leurs rôles respectifs ;
• L'agence de gestion de la dette, le cadre institutionnel ;
• Les différents acteurs et les interactions entre les acteurs de la chaine d'endettement ;
• Etc.

VI.2. Instruments de la dette et sources de financement

Dans son souci de diversifier ses sources de financement, le Cameroun entend recourir à toutes les sources de financement institutionnel et commercial du moment qu'elles sont compatibles avec les objectifs précisés par la stratégie gouvernementale annexée à la Loi des Finances .Toutefois le Cameroun n'entend pas recourir à des sources de financements provenant des Etats et ou des institutions sous le coup des régimes de sanctions reconnus par l'Etat du Cameroun ;

Les instruments de financement devront avoir des benchmarks connus et devront s'en approcher autant que faire se peut dans leurs caractéristiques ;

VI.3. Dispositifs de controle

(1) L'Etat exerce un contrôle permanent sur l'endettement public et la gestion de la dette publique à travers quatre types de mécanismes :

• Le contrôle administratif, qui est un contrôle de légalité et de performance, et qui est effectué par les services spécialisés compétents de l'Exécutif ;
• Le contrôle parlementaire, qui est exercé par le Parlement ;
• Le contrôle juridictionnel, qui est assuré par le Conseil Constitutionnel (article 46 de la constitution « le Conseil Constitutionnel est l'organe régulateur du fonctionnement des institutions ») et la Chambre des comptes de la Cour Suprême (article 41 de la constitution) ;
• Les audits indépendants, qui sont commandés par les services spécialisés compétents de l'Exécutif.

(2) Le suivi et évaluation porte sur :

• L'analyse et le suivi de l'efficacité des financements ;
• La surveillance du portefeuille de la dette publique, afin de minimiser les coûts d'opportunités liés à une faible/lente mobilisation des financements ;
• Le renforcement des capacités de tous les intervenants dans le processus d'emprunt.

VII. Mesures d'accompagnement

Le renforcement des capacités des acteurs intervenant dans le processus d'endettement et de gestion de la dette publique est d'une importance capitale.

Afin de faciliter la mise en œuvre de sa politique d'endettement, l'Etat du Cameroun envisage d'élaborer un plan de renforcement des capacités humaines et institutionnelles qui s'adaptera aux évolutions techniques (caractéristiques des instruments de financement, guichets) imposées par l'offre et la demande de dette publique.

VII.1. Renforcement des capacités des acteurs portera sur les domaines suivants :

• La formulation et la mise en œuvre des stratégies annuelles d'endettement ;
• La définition et l'interprétation des ratios et normes d'endettement et de gestion de la dette publique;
• L'analyse et le suivi de l'efficacité des financements ;
• La mobilisation et l'enregistrement de la dette ;
• Le règlement du service de la dette.

VII.2. Plan national de renforcement des capacités de tous les intervenants dans le processus d'emprunt doit être renforcé et régulièrement mis à jour.

Ce plan a pour objectifs :
• D'identifier toutes les compétences qui sont nécessaires à l'optimisation de la gestion de la dette dans le pays ;
• D'examiner les formations qui devraient être assurées au personnel des structures qui composent la chaîne de la dette, pour leur permettre de combler les écarts de compétences ;
• D'identifier les actions spécifiques de renforcement des capacités sous forme d'ateliers, de missions d'appui institutionnel ou d'assistance techniques ;
• D'anticiper et adapter aux innovations techniques et institutionnelles critiques intervenant dans l'environnement international, étant de nature à impacter sur la dynamique offre/-demande de l'endettement public au Cameroun.

Le suivi évaluation porte sur les activités visant à évaluer la qualité des partenaires, la validité des projets et programmes, la spécialisation des guichets récurrents pour les sources financement. Il s'agit notamment de :
• L'analyse et le suivi de l'efficacité des financements ;
• Le renforcement des capacités de tous les intervenants dans le processus d'emprunt,
• La formulation et la mise en œuvre des stratégies annuelles d'endettement ;
• La définition et l'interprétation des ratios et normes d'endettement et de gestion de la dette publique;
• L'analyse et le suivi de l'efficacité des financements à travers le suivi régulier des soldes engagés non-décaissés (SEND) ;
• La mobilisation et l'enregistrement de la dette publique ;
• Le règlement à temps du service de la dette.

Les audits indépendants, qui sont commandés par les services spécialisés compétents de l'Exécutif. Les modalités des contrôles sont définies par les textes organiques des différentes structures concernées et par voie réglementaire.

Glossaire

Adjudication : Technique utilisée dans le cadre de l'émission des Valeurs du Trésor (Bons et Obligations du Trésor). Elle consiste à mettre en concurrence les Spécialistes en Valeur du Trésor à la souscription des titres pour leur compte propre ou pour le compte de leurs clients.

Allègement de la dette : Remise de dette plus ou moins étendue et ne concernant généralement que les intérêts (sauf pour les pays les plus pauvres où le principal peut être annulé).

Appui budgétaire : modalité de mise en œuvre de l'aide au développement, qui consiste à

apporter des aides aux Trésors des pays bénéficiaires. Ces aides permettent d'augmenter les ressources de l'Etat bénéficiaire pour exécuter selon ses propres procédures. Il est directement fourni aux gouvernements partenaires et s'intègre dans leurs propres systèmes d'allocation, de passation des marchés et de comptabilité. Benchmark : la valeur de référence d'un emprunt d'Etat choisie pour l'analyse de la rentabilité et du risque d'un portefeuille.

Besoin de financement brut de l'Etat : lorsqu'au cours d'un exercice budgétaire donné, les recettes fiscales ne peuvent pas/ou peuvent tout juste couvrir l'ensemble des dépenses courantes et d'investissements annuels programmés par l'Etat (par exemple intérêts sur la dette, paiements des fonctionnaires, construction des routes et des écoles etc.), l'Etat connaît alors un besoin de financement, qui peut être couvert soit par les dons, l'allégement de dettes et/ou par l'endettement. Ce besoin de financement brut peut être déterminé de la façon suivante : moins Solde global du TOFE base caisse + Amortissement de la dette. Dans les publications sur le MTDS faites par la le FMI et la BM, Cette méthode subit une légèrement modification. En effet, **(i)** non seulement les recettes fiscales sont évaluées (nettes), c'est-à-dire en excluant les remboursements de crédits de TVA, **(ii)** mais en plus elles incluent les dons. Avec ces deux modifications, le Besoin de Financement Brut coïncide avec le Besoin d'Endettement Brut. Par ailleurs, dans un cas comme dans l'autre, le Besoin de financement net se déduit du besoin d'endettement brut en soustrayant l'amortissement de la dette qui figure plutôt en dessous de la ligne dans le TOFE, du besoin de financement brut. Ce dernier concept correspond au solde global du TOFE base caisse, mais affecté du signe contraire.

Bon du Trésor : le titre de créance émis par le Trésor public et dont l'échéance est inférieure ou égale à un an.

Cash flow (ou flux de trésorerie) : Différence entre les encaissements (recettes) et les décaissements (dépenses) générés par l'activité d'une organisation.

Courbe de rendement de la dette : il s'agit d'une courbe qui présente les niveaux des taux d'intérêt de chaque instrument de dette en fonction de sa maturité. Cette courbe est en général ascendante pour refléter l'idée que plus la maturité d'un instrument de dette est longue, plus les bailleurs de fonds trouvent le placement dans cet instrument plus risqué, et donc le taux d'intérêt y relatif plus élevé en vue de rémunérer ce risque.

Coût : Le coût du service de la dette et le coût potentiel des pertes économiques réelles pouvant résulter d'une crise financière si l'Etat est incapable de financer ou de rembourser sa dette.

Collectivités territoriales décentralisées : les Régions, les Communautés urbaines, les Communes, ou toute autre entité de droit public à laquelle l'Etat a conféré la personnalité juridique et le pouvoir de s'administrer par des autorités élues.

Dette publique nette : dette publique brute moins les actifs financiers correspondants aux instruments de dette.

Dette publique : (ou dette brute du secteur public), elle comprend tous les passifs du secteur public (Administration centrale, Collectivités territoriales décentralisées, Administration de sécurité sociale et Sociétés publiques) sous forme de dette, obligeant le secteur public à effectuer

en faveur du créancier un paiement ou des paiements d'intérêts ou de principal, à une date ou à des dates futures. Parmi ces passifs, pourraient figurer non seulement ceux initialement contractés sous forme de dette, mais aussi le stock des impayés accumulés par le secteur public et les passifs découlant des impôts, des pénalités (notamment celles résultant des contrats commerciaux) ainsi que des décisions de justice au moment où elles sont prises.

Dette intérieure : Ensemble des passifs contractuels de l'Etat dus aux créanciers résidents et souvent libellés en FCFA. Elle est composée à l'heure actuelle de la dette contractée par l'Etat auprès du système bancaire local et des opérateurs économiques résidents tels que les entreprises publiques et parapubliques, ainsi que des arriérés de paiements accumulés vis-à-vis de divers fournisseurs de l'Etat. On la regroupe en deux catégories que sont la dette intérieure structurée et la dette intérieure non structurée.

Dette intérieure Structurée est définie comme celle ayant fait l'objet de traitement par signature d'un accord avec le créancier (convention) ou par titrisation. Elle comprend deux catégories : la dette structurée bancaire due à la banque centrale et aux banques commerciales et la dette structurée non bancaire due aux organismes non bancaires.

Dette intérieure non structurée : La dette intérieure non structurée se définit comme celle qui n'a pas fait l'objet de traitement par convention, paiement en espèces ou titrisation.

Don : le contrat par lequel une personne physique ou morale obtient de manière définitive et sans remboursement, l'usage d'une somme d'argent, d'un bien, ou d'un service.

EPIN (ou CPIA en anglais) : L'Evaluation des Institutions et des Politiques en abréviation EPIN et en anglais CPIA est calculé par la Banque Mondiale et la BAD et publié chaque année pour tous les pays. Cet indice qui varie de la note médiocre (xxx) à la plus bonne note (xxx permet aux institutions internationales de classer les pays en médiocre, moyenne et performante. Elle permet aussi non seulement de connaitre les seuils des indicateurs de la dette d'un pays en fonction de sa performance sur cet indice, mais aussi de fixer le montant des prêts et des dons que la Banque Mondiale peut accorder chaque année à un pays donné.

Emprunt extérieur : Emprunt contracté par des résidents d'une économie auprès de non résidents.

Emprunt garanti : Emprunt bénéficiant d'un engagement contractuel d'un tiers à répondre de la défaillance du débiteur.

Emprunt privé (ou emprunt du secteur privé) : Emprunt contracté par des entités privées résidentes auprès d'autres entités résidentes et/ou non résidentes.

Emprunt public : Emprunt contracté par l'Etat ou ses démembrements auprès d'autres entités résidentes et/ou non résidentes.

Engagement : Obligation ferme exprimé dans un accord ou un contrat ou tout autre acte équivalent.

Elément don d'un prêt : différence entre le capital et la valeur actuelle, rapportée au capital et mesurée en pourcentage. Un prêt est dit concessionnel si l'élément don est supérieur à un certain seuil, généralement fixé par le FMI à 35%. Dans le cadre du Club de Paris et de l'ini-

tiative PPTE, la valeur actualisée est parfois appelée à tort Valeur Actualisée Nette (VAN).

Garantie financière : engagement délivré par un établissement de crédit, un fond de garantie ou une compagnie d'assurance pour garantir un engagement de faire ou de donner, auquel est tenue une personne physique ou morale soit dans le cadre d'un contrat, soit dans le cadre de l'exercice d'une activité professionnelle.

Garantie : obligation que la Loi ou le contrat impose à celui qui transmet la propriété ou la jouissance d'un bien ou d'une créance, de prendre part et cause pour celui auquel il a transféré ses droits lorsqu'un tiers vient à contester avec ce dernier.

Garantie publique : la garantie accordée par l'Etat et/ou ses démembrements.

Garantie souveraine : garantie accordée par l'Etat Instrument de dette : créance financière obligeant le débiteur à effectuer en faveur du créancier un ou des paiement(s) d'intérêt ou de principal à une ou des date(s) future(s). La valeur nominale d'un instrument reflète sa valeur du point de vue du débiteur, elle représente la valeur de la dette à sa création plus tous les flux économiques ultérieurs.

Marché des capitaux : lieu de rencontre entre les agents économiques ayant un excédent de capitaux et les agents économiques ayant un besoin de financement. Il comprend l'ensemble des marchés où se négocient les capitaux et où se gèrent les risques y afférents. A court terme, il est structuré autour du marché interbancaire et du marché des devises et à long terme autour du marché des obligations et des actions.

Marché primaire : marché sur lequel les nouveaux titres financiers sont émis et souscrits par les investisseurs.

Marché secondaire : marché sur lequel sont échangés entre investisseurs les titres financiers déjà créées.

Mobilisation des financements : il s'agit d'un synonyme de décaissement ou de tirage

Notation souveraine : Notation qu'effectuent les agences de notations souveraines telles que FITCH, S&Poors et Moody. Le score qu'un pays donné obtient chaque année sur cette notation fonde la perception des risques de placement financiers que les bailleurs de fonds et les investisseurs se font de ce pays, et influence entre autres le niveau des taux d'intérêt sur les prêts à consentir audit pays et leurs décisions de diriger leurs investissements directs vers ce pays.

Obligation du Trésor : Titre de créance émis par un Gouvernement et dont l'échéance est supérieure ou égale à deux ans.

OTA : Obligations du Trésor Assimilables. Elles appartiennent à la famille des Valeurs du Trésor dont les échéances sont de moyens et longs termes (2 à 5 ans généralement). Elles sont assimilables car elles peuvent être émises dans des conditions identiques aux émissions d'obligations précédentes.

Partenariat Public Privé (PPP) : mode de financement par lequel l'Etat ou un établissement public confie à un tiers pour une période déterminée en fonction de la durée d'amortissement des investissements ou des modalités de financement retenues, une mission globale contribuant au service public. Le partenaire privé reçoit en contrepartie un paiement du partenaire public et/ou des usagers du service qu'il gère.

Passif conditionnel : engagement conditionnel qui peut se concrétiser ou non selon que certains évènements se produisent ou non. La dette d'une entreprise garantie par l'Etat est un exemple de passif conditionnel pour celui-ci et n'entre dans son passif qu'au moment de sa prise en charge effective par l'Etat.

Principal (ou amortissement) : la fraction de l'encours de la dette remboursée ou à rembourser pendant une période donnée.

Produit dérivé : Instrument financier qui est rattaché à un autre instrument, indicateur financier ou produit de base et par le biais duquel les risques financiers spécifiques peuvent être négociés en tant que tels sur les marchés des produits financiers.

PIB : Ensemble des biens et services produits par les agents économiques (résidents ou non) sur le territoire économique d'un pays au cours d'une période, généralement l'année. Cette production, exprimée en valeur (FCFA), peut s'interpréter comme le produit des quantités par les prix. La mesure de la croissance de cette valeur d'une année (n-1) à l'année (n) se définit comme le taux de croissance nominale du PIB. Par contre, la mesure de la croissance des quantités tout en excluant ou en neutralisant celle des prix se définit comme taux de croissance réelle du PIB ou taux de croissance du PIB à prix constants ou en volume. C'est cette deuxième définition du taux de croissance qui est couramment utilisée.

Plafond d'endettement : Le plafond d'endettement se réfère à deux approches différentes à savoir la base décaissements et la base engagements. Le plafond d'endettement base décaissements indique soit le niveau de décaissements sur prêts nécessaire pour boucler le financement du budget de l'État au cours d'un exercice, soit le niveau de l'encours de la dette rapporté au PIB d'une année qu'il convient de ne pas dépasser pour ne pas rompre la viabilité de la dette et la soutenabilité des finances publiques à long terme. Au Cameroun, (i) le plafond d'endettement base décaissement est utilisé pour fixer le niveau maximal des emprunts intérieurs à ne pas dépasser au cours d'une année dans le budget de l'Etat. **(ii)** le plafond d'endettement en termes d'encours est donné par une norme communautaire appelé critère CEMAC se situant à 70% du PIB pour l'encours en fin d'une année donnée sur la dette publique et à garantie publique. Quant au plafond d'engagements extérieur base engagements, il donne le montant total maximal que le parlement autorise le Gouvernement à négocier et à conclure avec les bailleurs de fonds extérieurs a cours d'une année donnée. Pour l'année 2016 par exemple, il est évalué à 1 100 milliards de FCFA pour la dette extérieure.

Résidence : lieu où une personne physique ou morale a son centre d'intérêt économique.
Risque : une contingence indésirable, appréhendée, relativement anodine et peu probable qui peut affecter négativement l'emprunt.

Secteur Public : ensemble constitué du sous-secteur des administrations publiques et du sous-secteur des sociétés publiques ; le sous-secteur des administrations publiques étant constitué de l'administration centrale, des administrations locales et des organismes de sécurité sociale.

Service de la dette : les obligations au titre du remboursement du principal d'un prêt et/ou du paiement des intérêts, ainsi que des autres charges et commissions pendant une période donnée.

Stratégie d'emprunt : l'ensemble des déci-

sions prises ou envisagées pour mettre en œuvre la politique d'endettement.

Stock de la dette : Le stock de la dette à un moment donné est constitué de l'encours (principal restant dû à l'instant) plus le cas échéant, les commissions et intérêts échus (y compris les intérêts de retard) non encore payés.

Syndication : mode opérationnel qui consiste pour un émetteur à mobiliser des ressources à travers un regroupement de banques ou de Prestataires de Service d'investissement appelé syndicat de titres ou de garantie de l'émission moyennant une commission

Tableau des Opérations Financières de l'Etat (TOFE) : Tableau statistique qui présente sur une période donnée, généralement l'année, l'ensemble des opérations financières de l'Etat, regroupées en trois principales rubriques : **(i)** les recettes et dons, **(ii)** les dépenses courantes et d'investissements ainsi que **(iii)** le financement du solde par tirage sur ressources intérieures et extérieures.

Taux de croissance du PIB : Indicateur utilisé pour mesurer la croissance du produit intérieur brut d'un pays d'une année (n-1) à l'année suivante (n). Le taux de croissance du PIB le plus utilisé est le taux de croissance en volume, c'est-à-dire le taux de croissance du PIB à prix constants Ce dernier exprime l'évolution de la richesse (en biens et services) créée au cours d'une année par rapport à l'année précédente si les prix n'avaient pas changé. Pour calculer cette évolution, la richesse créée de l'année considérée est évaluée aux prix de l'année précédente.

Valeur actualisée de la dette (VA) : Elle est égale à la somme de toutes les obligations futures au titre du service de la dette existante (principal, intérêts, commissions, etc.), actualisée à un taux d'intérêt donné, généralement le taux du marché. Quand le taux d'intérêt d'un prêt est inférieur au taux du marché, la valeur actualisée de la dette est inférieure au capital emprunté et dans ce cas, l'élément don est positif. L'élément don du prêt est la différence entre le capital et la VA, rapportée au capital et mesurée en pourcentage. Un prêt est dit concessionnel si l'élément don est supérieur à un certain seuil, généralement fixé par le FMI à 35%. Dans le cadre du Club de Paris et de l'initiative PPTE, la valeur actualisée est parfois appelée à tort Valeur Actualisée Nette (VAN).

Viabilité de la dette (ou soutenabilité de la dette) : Situation dans laquelle le pays est en mesure de remplir ses obligations actuelles et futures au titre du service de la dette, sans recourir aux financements exceptionnels (accumulation d'arriérés, annulation de dettes ou rééchelonnement) et sans compromettre la stabilité de son économie

Yield curve : Courbe de rendement qui traduit la relation fonctionnelle entre coûts et risques pour un instrument financier sur une période de temps donnée.

MINISTÈRE DES FINANCES (MINFI)
COMITÉ NATIONAL DE LA DETTE PUBLIQUE (CNDP)
SECRÉTARIAT PERMANENT DU COMITÉ NATION DE LA DETTE (CAA)

DOCUMENT DE STRATÉGIE D'ENDETTEMENT PUBLIC ET DE GESTION DE LA DETTE PUBLIQUE 2016

STRATÉGIE D'ENDETTEMENT
À MOYEN TERME 2016-2018

LOI DE FINANCES 2016